



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Communauté d'agglomération  
du Puy-en-Velay

# 2022





## ÉDITO

L'année 2022 a été marquée par des événements sportifs diversifiés et très réussis tels que l'Enduro championnat du Monde, le classement UTMB du trail de Saint-Jacques, le Dauphiné libéré, le National de pétanque... (liste non exhaustive).

Cette politique événementielle régulière et croissante permet aux acteurs économiques, touristiques d'accroître leur chiffre d'affaires et à notre territoire de bénéficier d'une notoriété croissante et ce d'autant plus que nous travaillons en partenariat étroit avec les structures de développement touristique (exemple : mise en service du vélo – rail d'Allègre à Monlet, en lien avec Agrivap, la commune d'Allègre, le syndicat ferroviaire Livradois forez et autres financeurs).

Concernant le quotidien de l'Agglo, nous avons réussi à conforter notre éco-système économique avec notamment l'installation de Légulice, la concrétisation du projet Thévenon... Dans ces deux cas, il s'agit d'une relocalisation de la production en France, ce qui est un exemple à suivre, très vertueux.

Nous avons aussi, en fin d'année, réussi à faire valider la labellisation de notre agglomération « Territoire Zéro Chômeur longue Durée », après plusieurs années de travail de fond sur cet ambitieux projet d'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, nous avons continué à entretenir et conforter nos réseaux d'eau et d'assainissement et à développer nos outils de mobilité (exemple : ligne 20 Le Puy-Craponne : nouveaux horaires supplémentaires).

Malgré l'inflation galopante et la crise énergétique qui impactent considérablement nos marges de manœuvre, nous avons décidé de poursuivre nos investissements en direction des habitants, des associations, des entreprises, des artisans et des commerçants.

J'en profite pour remercier nos partenaires financeurs : la Région, le Département, l'État et l'Europe notamment pour leur aide précieuse et indispensable.

**Michel JOUBERT,**  
Président de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay



© C. Rabliat

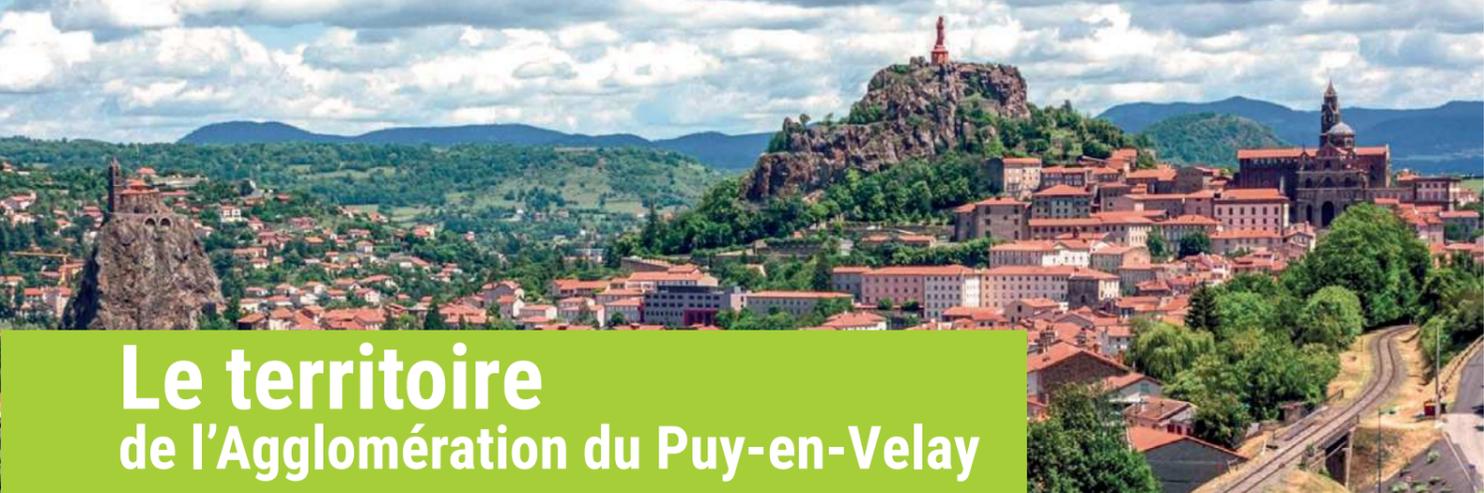
# Sommaire

- 01 PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION** p. 7
  - Le Territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay p. 8
  - Le Projet de Territoire p. 12
  - Les Compétences p. 18
  - Gouvernance et animation territoriale p. 22
  - Organigramme des services p. 34
  
- 02 LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION** p. 37
  - Les finances p. 38
  - Zoom sur les dispositifs contractuels p. 49
  - Les Ressources Humaines p. 52
  - Les Missions transversales p. 56
  
- 03 BILAN DE L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN 2022** p. 65
  - Booster l'économie p. 67
  - Attirer et fixer de nouvelles populations p. 89
  - Valoriser le cadre et la qualité de vie du territoire p. 105
  - Tendre vers un meilleur service au public p. 129



# 01 PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION





# Le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay rassemble un peu moins de 40 % de la population du département sur un quart de la surface du territoire ailtiligérien.

Le territoire de la Communauté d'agglomération s'étend sur la partie centrale du Département de la Haute-Loire, du Brignon au sud à la Chaise-Dieu au nord. C'est un territoire de moyenne montagne, accessible depuis Lyon et Clermont-Ferrand par la route (RN 88 et 102), le train et l'avion (aérodrome ligne régulière depuis Paris).

Organisé autour du pôle urbain du Puy-en-Velay (60 % de la population) et de Craponne-sur-Arzon, le territoire est à la fois urbain, périurbain et rural.

Traversé du sud au nord par la Loire, délimité par les monts du Devès et le massif du Meygal à l'ouest et à l'est, le territoire est bordé au nord par le plateau forestier de la Chaise-Dieu et au sud par celui très agricole du Devès. Cette richesse de paysages, de

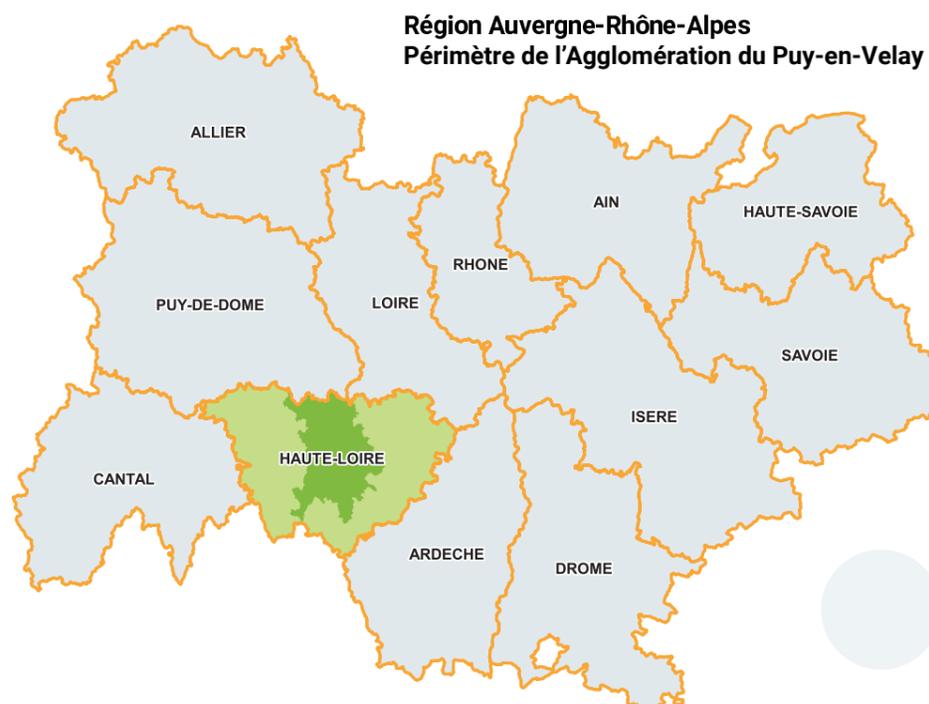
montagnes et de vallées, lui confère une attractivité particulière qui avec le site du Puy-en-Velay, constitue un véritable atout.

Le territoire est reconnu pour son patrimoine naturel et culturel. Le Puy-en-Velay est un joyau patrimonial au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes. Départ de la Via Podiensis, principal chemin en Europe vers Saint-Jacques-de-Compostelle, le Puy-en-Velay est un site exceptionnel préservé des atteintes du temps. Son secteur sauvegardé de 35 hectares avec la Cathédrale et l'Hôtel-Dieu, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, témoigne de la richesse de son architecture et de son histoire. Ville d'art, centre artistique et culturel, lieu d'échanges et de rencontres, le Puy-en-Velay offre toute l'année des animations nombreuses et variées (festivals, fêtes traditionnelles et historiques).

\*(INSEE, population municipale 2019)

**À RETENIR EN 2022**

- 72** communes
- 82 871** habitants
- 1 324 km<sup>2</sup>**



# Carte des sites et équipements gérés par l'Agglomération en 2022, dans le cadre de ses compétences\*



## Economie

■ ZONES d'Activités Economiques (26)

- Autres sites :
  - Cité du Numérique - Le Puy-en-Velay
  - Abattoir - Polignac
  - Auberges (2) / Chamborne à Félines - Connangles
  - Gîte de la Cabourne - St-Privat-d'Allier
  - Arboretum de Charvols - Malvières
  - Pont Warren - Lavôite sur Loire
  - Pont ZA de Bleu - Polignac
  - Lou Légumes - Chaspuzac

## Sites de pleine nature et équipements touristiques

- Cascade de la Beume - Solignac/Loire
- Via Ferrata des Juscles - Le Pertuis
- Parc des Chibottes - Vals-près-le-Puy
- Ravin de Corboeuf - Rosières
- Parcours sportif et ludique du Vernet
- Gorges de l'Arzon - Nolhac à St-Pierre-du-Champ
- Chemin de Saint-Jacques
- Chemin de Stevenson
- Voies vertes / voie du Puy-en-Velay au Brignon - voie « Via Fluvia »

## Culture

- Musée Crozatier - Le Puy-en-Velay
- Théâtre - Le Puy-en-Velay
- Palais des Congrès et des Spectacles - Vals-près-le-Puy
- Hôtel-Dieu - Le Puy-en-Velay
- Halle Multi-activités des Orgues - Espaly-Saint-Marcel
- Conservatoire d'enseignement artistique : « Atelier des Arts » - Le Puy-en-Velay, Rosières, Vorey/Arzon

## Sport

- ▲ Piscines (5) /
  - Complexe aquatique La Vague - Le Puy-en-Velay
  - Centre Aquapassion - Lavôite/Loire
  - Espace des Portes du Bien-Etre - St-Paulien
  - Piscine extérieure - Craponne/Arzon
  - Piscine de la Mouteyre - Brives-Charensac
- Palais des Sports - Le Puy-en-Velay
- Stand de Tir Sportif - Beaulieu

## Mobilité - Environnement

- Mobilité :
  - Pôle intermodal - Le Puy-en-Velay
  - Points de location vélos (2) / Le Puy-en-Velay - Craponne/Arzon
  - Stations d'autopartage (9) / Le Puy-en-Velay (2), Craponne/Arzon (2), La Chaise-Dieu
  - Allègre, St-Paulien, Lavôite/Loire, Arsac-en-Velay
  - Parkings-relais (3)
  - Aires de covoiturage (9)
- ★ Déchèteries (4)

## Autres sites :

- Seuils sur la Loire - Brives-Charensac
- Zone humide aménagée - St-Victor-sur-Arlanc

## Petite enfance

- ★ Crèches et multi-accueils (22)
- ▲ Relais Assistantes Maternel(le)s (4)
- Lieux Accueil Enfants Parents (3)

## Cohésion territoriale et sociale

- Espace France Services - Craponne/Arzon
- Ludothèque - Brives-Charensac
- Maisons de santé pluriprofessionnelles (2) - Craponne/Arzon, La Chaise-Dieu
- Aire d'Accueil des gens du voyage - Eycenac, Le Puy-en-Velay

■ Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (périmètre « Action Coeur de Ville »)

## Population par commune (nombre d'habitants)

- 23 - 500
- 500 - 1250
- 1250 - 3000
- 3000 - 5000
- 5000 - 20000



# Le projet de territoire en 2022

EN 2017



4

enjeux majeurs identifiés



96

actions définies en 2017



Le Projet de Territoire a permis de formaliser à la fois les ambitions de l'action intercommunale, et leur traduction en actions, jusqu'à un horizon 2025.

La version initiale du Projet de Territoire a été le résultat d'une **réflexion collective entre les élus et les services**, réalisée en 3 phases :

- diagnostic du nouveau territoire,
- détermination des enjeux et des axes stratégiques,
- puis leur déclinaison en 96 actions.

Il a été adopté le 30 novembre 2017.

Les 4 enjeux majeurs identifiés en sont :

- **Booster l'économie du territoire**, sur lequel l'accent a été mis ;
- **attirer et fixer de nouvelles populations** ;
- **valoriser le cadre et la qualité de vie** ;
- **et tendre vers un meilleur service au public.**

Ces actions consistent à la mise en place de services, d'aménagements, la rénovation ou la construction d'équipements structurants. **La réalisation de ces actions consiste à améliorer la qualité de vie des habitants dans de nombreux domaines et rendre le territoire plus attractif.**

Un 1er point d'étape de l'état d'avancement du programme d'actions de 2017 a été réalisé en 2020. Les services, les directions et les vice-présidents ont préparé un 1er bilan, qui a été présenté à la nouvelle assemblée délibérante de l'Agglomération du Puy-en-Velay, lors du séminaire du 9 octobre 2020.

**Une mise en perspective au regard des enjeux a permis de dégager les premières pistes d'actions pour la période 2021-2025.**

## Une nécessaire actualisation

En 2021 le Projet de Territoire a été actualisé dans sa globalité grâce à la méthode suivante :

- Travail préparatoire entre les services et les vice-présidents en charge des différentes thématiques.
- Réunions de commissions spécifiques projet de territoire en avril et mai : *15 Réunions (participation environ 45 élus communautaires et 17 services).*
- Validation du bilan réalisé sur la période 2017-2021.
- Mise à jour des éléments de contexte.
- **Échanges et débats sur l'actualisation du programme d'action, qui ont permis de valider une centaine d'actions à poursuivre sur la période 2021-2025.**

Un travail de synthèse et mise en cohérence a ensuite été réalisé avec la Direction Générale et la Présidence, pour produire l'actualisation du Projet de Territoire :

- Identification de **20 axes stratégiques**
- Déclinaison d'un nouveau programme de **59 actions**

Le résultat de ces échanges et travaux est traduit dans le **programme stratégique et opérationnel 2021-2025**, qui a été présenté en Conférence des Maires le 26 mai 2021 et validé par le Conseil Communautaire le 10 juillet 2021.

À RETENIR EN 2022



20

axes stratégiques identifiés



59

actions définies dans un nouveau programme

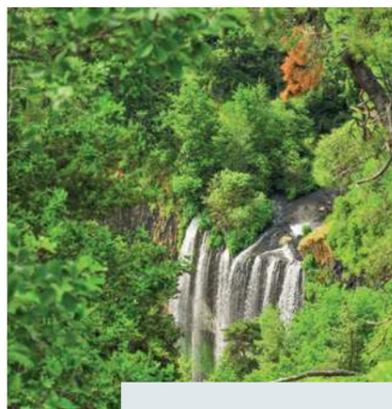
## Prise en compte de nouveaux enjeux économiques, sociaux et écologiques dans le programme stratégique et opérationnel 2021-2025

**Un programme d'investissement de plus de 90 millions d'euros est prévu sur 5 ans pour remettre à niveau ou construire des équipements d'intérêt communautaire**, tels que la rénovation du Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le-Puy et la création de la Halle Multisports de Quincieu (programme soutenu par la Région, le Département, l'État, et l'Europe).

Plus que jamais, faire de l'Agglomération du Puy-en-Velay un territoire attractif pour celles et ceux qui y vivent ou qui pourraient s'y installer, est la priorité de notre mission d'acteur public, réalisée grâce à une collaboration étroite avec nos partenaires et les communes. Ainsi en 2022 de nombreuses actions ont permis à l'Agglomération de mettre en œuvre notre Projet de territoire.

Grâce à l'aménagement continu des 26 zones d'activités communautaires et à des programmes d'aides conséquents, notre territoire a pu accueillir l'installation d'entreprises industrielles et artisanales. Elle s'emploie à attirer des locomotives porteuses d'emploi, telles que les entreprises Lou Légumes et Thévenon, dont l'arrivée est un bel exemple.





Les commerces locaux, importants pour préserver le maillage des services dans les bourgs-centres, et les petites entreprises, font également l'objet d'un accompagnement soutenu, et la filière bois est dynamisée par une animation renforcée.

L'attractivité et la renommée du territoire sont confortées par une politique événementielle à travers les différents spectacles de Puy de Lumières mais également Hôtel des lumières, ou encore les manifestations comme les Halles du Velay.

La mise en lumière d'expositions d'envergure telles que l'expo « Serpents » ou « Dentelles », la valorisation de notre patrimoine et nos sites naturels comme la cascade de la Beaume, les sentiers du Chemin de St Jacques, les sentiers des légendes des Gorges de l'Arzon, attirent de nombreux visiteurs.

Les services et l'aide à la population ont pu être améliorés grâce à la mise en œuvre de ses actions :

- La mise en place de vastes programmes d'amélioration de l'habitat,
- une politique mobilité attachée à favoriser les déplacements de tous, et à développer des modes de mobilités actives et décarbonées (service de location de vélos électriques, stations d'autopartage, aménagement de voies dédiées aux mobilités actives et de parkings relais...),
- l'organisation d'un accès harmonisé aux structures de garde petite enfance,
- la modernisation des équipements culturels, sportifs et touristiques,
- le maillage des voies vertes et voies cyclables,
- le musée Crozatier,
- l'extension du label Pays d'Art et d'Histoire à toutes les communes,
- un enseignement artistique qui rayonne sur tout le territoire,
- le soutien apporté aux associations sportives, culturelles et sociales, et aux filières de l'enseignement supérieur,
- l'accompagnement aux démarches administratives proposé par la Maison France Services communautaire,
- le développement des téléservices pour les citoyens et les communes...

L'entrée dans la démarche Territoire à Énergie Positive, et l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial ont formalisé la volonté de l'Agglomération d'inscrire ses actions dans une logique de développement durable.



Guidée par les orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial, l'Agglomération s'engage plus avant dans la **transition énergétique et écologique**, avec la rénovation thermique du patrimoine public, le développement des énergies renouvelables notamment par l'implantation de parcs photovoltaïques, la poursuite de sa politique nouvelles mobilités (développement des voies cyclables, aménagement des aires de covoiturage.), le développement des filières courtes, la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial...

La **préservation des équilibres du territoire, qu'ils soient économiques, sociaux, écologiques** est un enjeu sensible auquel l'Agglomération propose de répondre par des actions telles que la coordination des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain pour revitaliser les centres-bourgs, l'accompagnement au développement du numérique pour les entreprises et la population, l'entrée dans la démarche Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, le développement des téléservices, des actions de médiation numérique, la mise en place de tiers-lieux...

Un maillage équilibré et équitable des services sur le territoire est l'une des priorités de cette mise en œuvre.

À l'échéance 2022, un 1er Bilan du Projet de Territoire tend à être positif. (Le suivi des indicateurs enjeu par enjeu est indiqué dans les pages suivantes.)



Le monde évolue vite, et de multiples transitions d'ordre démographique, social, économique, et environnemental sont en cours. Certaines tendances lourdes sont déjà prises en compte dans les politiques publiques, telles que bien sûr le vieillissement de la population et ses conséquences, en termes d'habitat, de services à la personne.; l'évolution des modes de vie et la recherche de sens : consommer moins, local, différemment, l'affirmation du besoin de bien-être et d'épanouissement, malgré des rythmes de vie qui laissent peu de temps disponible; et évidemment les menaces environnementales de plus en plus présentes, le réchauffement climatique, la diminution de la biodiversité, la raréfaction de certaines ressources.



# L'ÉNERGIE ET L'AUDACE POUR RÉUSSIR



Valoriser notre territoire  
et investir pour son avenir

# LES 4 ENJEUX DU PROJET



# LES 20 AXES STRATÉGIQUES

- Affirmer l'identité du territoire comme moteur de l'attractivité
- Rendre les zones d'activités encore plus attractives et s'appuyer sur des locomotives
- Faire preuve d'agilité pour soutenir et développer l'économie de proximité sur tout le territoire
- Innovier pour accompagner les entrepreneurs dans les évolutions numériques de l'après-crise covid
- Développer une économie sociale et solidaire, qui favorise les filières courtes
- Développer l'économie touristique grâce aux sites emblématiques et aux atouts naturels du territoire
- Améliorer l'habitat en assurant une répartition territoriale équilibrée de la population.
- Favoriser l'accès à la mobilité pour tous, et les modes de transport décarbonés.
- Contribuer à la transition écologique et tendre vers un Territoire à Énergie Positive.
- Protéger les ressources en eau, et améliorer leur gestion de manière quantitative et qualitative.
- Prévenir les inondations.
- Réduire la production de déchets et en faire une ressource.
- Faire du Puy-en-Velay un pôle croissant pour l'enseignement supérieur et la formation.
- Assurer le rayonnement culturel de l'Agglomération.
- Transmettre et partager la culture, les arts, et le patrimoine.
- Faire du développement sportif un facteur de solidarité et d'attractivité du territoire.
- Agir pour la cohésion sociale, une économie sociale et solidaire, et maintenir une offre de santé.
- Soutenir les familles et améliorer les services à la population.
- Faciliter l'accès des services aux publics.
- Favoriser la communication entre l'Agglomération et les communes, les accompagner, et animer le territoire.



# Les compétences

## Les compétences obligatoires de la Communauté d'agglomération

### Développement économique

Dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

### Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

### Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières à la construction, acquisition, réhabilitation de logements et locatifs sociaux ou communaux ou en accession sociale ;
- Actions en faveur des personnes défavorisées (OPAH, ANRU, ANAH, soutien financier spécifique) ;

- Amélioration du bâti d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières afférentes.

### Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

### Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, gestion des digues, problématique des eaux pluviales, mise en place d'observatoires et amélioration des dispositifs d'alertes face aux crues.

### Accueil des gens du voyage

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage : Camp d'Eycenac... ;

### Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

### Eau et Assainissement

## Les compétences supplémentaires de la Communauté d'agglomération

### Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : réseau chaleur, éclairage public...

### Voirie

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : voies d'accès zones d'activité industrielle d'intérêt communautaire, route d'accès au golf, accès est ville du Puy-en-Velay...
- Création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire : Pôle Intermodal, Estroulhas, parcs relais Sainte Marie, Avenue Foch, aires de covoiturage...

### Équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Musée Crozatier, Théâtre du Puy, Centre culturel de Vals, Ancienne piscine Quincieu, piscine de la Mouteyre à Brives-Charensac, piscine La Vague au Puy en Velay, piscine de Craponne-sur-Arzon, Centre Aqua Passion à Lavoûte, Espace des Portes du bien-être à Saint-Paulien, tir sportif de Beaulieu, halle multi-activités Les Orgues, Palais des Sports, Via ferrata du Pertuis, Hôtel-Dieu...
- Pétanquodrome.

## Les compétences facultatives de la Communauté d'agglomération

### Économie

- Abattoir à Polignac ;
- Auberges de Chamborne et Connangles ;
- Gîte de la Cabourne à Saint-Privat d'Allier.

### Petite enfance

- Construction, l'aménagement, l'animation et la gestion des relais d'assistantes maternelles, des lieux d'accueil enfants-parents, du pool spécialisé, des crèches, des micro-crèches et jardins d'enfants ;
- Signature des contrats enfance jeunesse ;
- Soutien aux structures intervenant dans le domaine de la petite enfance.

### Enfance jeunesse

- Ludothèque de Brives-Charensac.

### Tourisme

- Création et gestion de voies vertes ;
- Balisage des chemins de randonnée et VTT et animation de la Via Fluvia ;
- Réalisation, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques présentant un intérêt structurant pour le territoire communautaire ;
- Valorisation des sites touristiques naturels suivants : la cascade de la Beaume, le parc des Chibottes à Vals, le chemin de Saint-Jacques, le Ravin de Corbeuf et le chemin de Stevenson ;
- Exploitation touristique des voies ferrées suivantes : Ambert, Chaise-Dieu, Estivareilles (partie Haute-Loire) ;
- Gestion de l'Arboretum situé à Malvières.

### Santé

- Gestion des maisons de santé de la Chaise-Dieu et de Craponne sur Arzon.

### France Services

- Gestion de l'espace France Services de Craponne sur Arzon.

### Environnement - Énergie

- Réalisation et soutien aux opérations de protection et de mise en valeur de la réalisation et le soutien aux opérations de protection et de mise en valeur de l'environnement de rayonnement communautaire ;
- Réflexion et soutien au développement des énergies renouvelables de rayonnement communautaire ;
- Signature des contrats de rivières ;
- Animation et concertation des contrats territoriaux
- Étude et suivi de la construction des réseaux de chaleur.

### Culture et Sport

- Gestion du conservatoire « Les Ateliers des Arts » ;
- Coordination des animations entre les bibliothèques ;
- Organisation de manifestations culturelles et sportives possédant au minimum un rayonnement communautaire et soutien aux associations culturelles et sportives à rayonnement communautaire.

### Nouvelles technologies

- Déploiement et soutien au très haut débit et à la dématérialisation des services et procédures.

### Versement des contingents d'incendie et secours en lieu et place des communes membres

### Adhésion à la mission locale

### Création et la gestion d'un crématorium

### Espace animalier de Polignac

### Développement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante

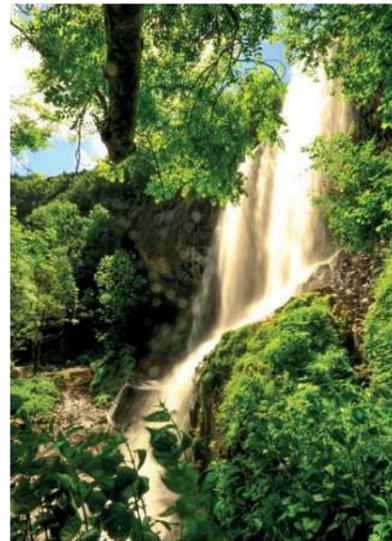


◀ ZA de Blavozy / St-Germain

L'observatoire des Gorges de l'Arzon ▼



▲ Malvières : Arboretum de Charvols  
Via Ferrata du Pertuis ▼  
Monistrol d'Allier ►  
▼ Cascade de la Beaume à Solignac



▲ St Pierre Duchamp - Gorges de l'Arzon  
  
ZA de Chaspuzac ►



◀ Illuminations sur le Musée Crozatier au Puy-en-Velay  
  
Spectacle de Noël de la crèche de Brives-Charensac ▼



© Gilles Roubin

© Gilles Roubin



# Gouvernance et animation territoriale

## À RETENIR EN 2022

**96**  
délégués communautaires titulaires  
dont 21 sont membres du bureau  
communautaire  
(le Président, 15 Vice-Présidents  
et 5 membres supplémentaires  
du bureau qui disposent d'une  
délégation de fonctions)  
+  
**63**  
délégués communautaires  
suppléants  
issus de 72 communes

## Organisation institutionnelle

**Le conseil communautaire** est l'assemblée délibérante. Il s'est réuni à 5 reprises en 2022 et a adopté 349 délibérations pour examiner et délibérer sur les projets portés par l'Agglomération et sur lesquels la collectivité est compétente.

Les commissions thématiques de travail chargées d'examiner en amont les projets de délibérations et plus généralement, les sujets intéressant la collectivité, sont au nombre de 5. Elles ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel, émettent des avis et préparent le travail et les délibérations du Conseil communautaire. Leurs séances ne sont pas publiques, cependant elles peuvent entendre des personnes extérieures pour éclairer leurs travaux.

- Commission Développement économique.
- Commission Tourisme, Culture, Événementiel et Sport.
- Commission Aménagement, Habitat et Ruralité, Action sociale et Territoriale.
- Commission Mobilité, Eau et Environnement.
- Commission Finances et Administration Générale.

### Participation des élus à ces commissions

Nombre d'élus par commission sur 2022 en moyenne, par nombre décroissant :

- Commission mobilités, eau, environnement : 18 élus.
- Commission Tourisme, Culture, Événementiel et Sport : 15 élus.
- Commission finances et administration générale : 13 élus.
- Commission développement économique : 12 élus.
- Commission aménagement, habitat, ruralité et action sociale : 12 élus.

Chaque délégué communautaire peut participer à 2 commissions, s'il le souhaite.

Il est à noter que la commission Tourisme, Culture, Événementiel et Sport se réunit aussi régulièrement en sous-commissions thématiques : Sport, Tourisme, Culture et Événementiel.

**Le bureau communautaire**, quant à lui, assiste le Président dans ses fonctions, prépare les décisions à soumettre au Conseil communautaire et formule des avis sur les questions d'intérêt communautaire relevant de fait, des compétences de la collectivité. Il s'est réuni 15 fois en 2022 et a rendu 107 avis.

- Le service administration générale recueille et traite les informations nécessaires à la préparation des séances du Conseil Communautaire, gère les dossiers en amont, pendant et en aval des Conseils Communautaires.  
Il coordonne à ce titre le planning des commissions et l'élaboration des ordres du jour. Des outils sont généralement mis en place pour faciliter cette organisation et la coopération avec les services : outils collaboratifs comme les logiciels de dématérialisation (webdelib, iDelibre, ComElus).
- Il gère également les décisions du Président préparées par les services communautaires. Pour 2022, 380 décisions ont été prises.

## Commission Consultative des usagers des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

La C.C.S.P.L. a pour vocation de permettre l'expression des usagers et de donner son avis sur les services publics, par la voie des associations représentatives. Elle étudie les rapports annuels suivants :

- les transports urbains (R.T.C.A.) ;
- l'eau et de l'assainissement ;
- le réseau de chaleur ;
- l'abattoir.

Par ailleurs, cette commission doit être consultée pour avis par le Conseil communautaire sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil communautaire se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1411-4 du CGCT ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant décision portant création de la régie.

Elle s'est réunie 2 fois en 2022 pour examiner :

- le 19 janvier 2022 :
  - Choix du mode de gestion des crèches associatives du territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.
- le 20 septembre 2022 :
  - Règlement intérieur : modification.
  - Rapport annuel 2021 des services Eau et Assainissement et des rapports du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer, et de service de l'eau de la Chaise Dieu.
  - Service public de distribution de Chaleur du Puy-en-Velay : rapport du délégataire.
  - Abattoir communautaire : rapport annuel 2021.
  - Régie des Transports de la Communauté d'agglomération : rapport annuel 2021.



## À RETENIR EN 2022



5

conseils communautaires



349

délibérations



15

réunions du bureau communautaire



107

avis



380

décisions du Président

## À RETENIR EN 2022



37

associations  
se sont vues attribuer  
une subvention,  
pour un montant global de

**323 145 €**



## Examen des subventions aux associations culturelles et touristiques

Le service administration générale gère également les demandes de subvention dans le cadre de la compétence Tourisme / Culture / Événementiel.

À ce titre, la Communauté d'agglomération a reçu 50 dossiers en 2022.

37 associations se sont vues attribuer une subvention, pour un montant global de **323 145 €**.

Les plus emblématiques sont :

- L'association du Roi de L'Oiseau : 84 330 €
- Le festival de la Chaise Dieu : 81 000 €
- Festival Country de Craponne : 20 000 €
- Montgolfières en Velay : 4 000 €
- Fêtes et animation de Brives pour Loir'en Zic : 2 000 €
- Son Lumière de Saint Germain : 3 000 €

Dans le courant de l'année 2022, la Communauté d'agglomération a été sollicitée par des associations organisant des manifestations ponctuelles. Elle a alloué 4 500 € d'aides complémentaires.

## À noter en 2022

→ **Les règles relatives à la publicité, à l'entrée en vigueur et à la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ont été modifiées** par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

Les nouvelles règles sont applicables à compter du 1er juillet 2022.

L'un des principaux apports de cette réforme est de redonner une place centrale au procès-verbal, en rappelant son obligation et en précisant son contenu et ses modalités de publicité.

Désormais, l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique expressément que le procès-verbal est obligatoire et qu'il est arrêté par le Conseil, lors de la séance suivante.

Un second apport majeur de la réforme porte sur la modification du régime d'entrée en vigueur des actes et sur la publicité des actes. Leur publication dans leur intégralité pendant au moins 2 mois par voie électronique de manière permanente et gratuite devient la règle.

Ces dispositions ont nécessité d'importantes adaptations dans le fonctionnement de la collectivité.

→ **Conseil du 29 septembre 2022**

**Commune de Saint-Germain Laprade : remplacement d'un conseiller communautaire**

Suite au décès de Monsieur André CORNU, Conseiller communautaire, Monsieur Guy CHAPELLE, en application de l'article L 270 du Code Électoral, et selon l'ordre de présentation de la liste « Saint-Germain-Avenir », est installé au sein du Conseil communautaire.

## Répartition des sièges par commune

NOM DE LA COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE 2019 (SOURCE I.N.S.E.E)	NOMBRE DE SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	NOM DE LA COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE 2019 (SOURCE I.N.S.E.E)	NOMBRE DE SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Brives-Charensac	4 085	3	Chamalières-sur-Loire	491	1
Espaly-Saint-Marcel	3 513	2	Vergezac	502	1
Coubon	3 243	2	Jullianges	442	1
Chadrac	2 516	2	Borne	413	1
Craponne-sur-Arzon	1 982	1	Ceyssac	416	1
Blavozy	1 656	1	Monlet	420	1
Rosières	1 528	1	Saint-Jean-de-Nay	355	1
Bains	1 353	1	Saint-Geney-s-près-St-Paulien	317	1
Arsac-en-Velay	1 208	1	Lissac	275	1
Beaulieu	1 029	1	Saint-Julien-d'Ance	247	1
Allègre	907	1	Sembadel	229	1
Loudes	918	1	Saint-Jean-d'Aubrigoux	177	1
Chaspinhac	845	1	Saint-Préjet d'Allier	165	1
Saint-Etienne-Lardeyrol	759	1	Cistrières	140	1
Saint-Hostien	755	1	Fix-Saint-Geney-s	123	1
Chaise-Dieu (la)	620	1	Saint-Victor-sur-Arlanc	89	1
Saint-Vidal	603	1	Laval-sur-Doulon	63	1
Saint-Pierre-du-Champ	530	1	Vernet (Le)	24	1
			<b>TOTAL</b>	<b>82 521</b>	<b>96</b>

# Les élus de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay



**PRÉSIDENT**  
**Michel JOUBERT**  
MAIRE DE CHASPUZAC



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Jérôme BAY**  
Délégué à l'habitat,  
à l'aménagement  
et à l'urbanisme.  
MAIRE DU BRIGNON



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Corinne BRINGER**  
Déléguée au commerce  
MAIRE DE CHADRAC



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Marie-José ALLEMAND**  
ADJOINTE  
À BRIVES-CHARENSAC



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Laurent BARBALAT**  
MAIRE DE LOUDES



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Rémi BARBE**  
MAIRE DE CUSSAC-SUR-LOIRE



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Sylvie BARBÉ**  
MAIRE DE CISTRIÈRES



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Paul BARD**  
MAIRE DE BONNEVAL



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Jean-Paul BRINGER**  
Délégué au transport,  
à la mobilité et à la GEMAPI  
ADJOINT À  
BRIVES-CHARENSAC



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Michel CHAUPUIS**  
Délégué au personnel  
MAIRE DU PUY-EN-VELAY



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Frédéric GIMBERT**  
Délégué à la gestion  
des déchets  
ADJOINT À COUBON



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Marc GIRAUD**  
Délégué à la culture  
MAIRE DE  
SAINT-ÉTIENNE-LARDEYROL



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Roland GOBERT**  
Délégué à l'eau  
et à l'assainissement  
MAIRE DE SEMBADEL



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Caroline BARRE**  
ADJOINTE AU PUY-EN-VELAY



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Jean-Paul BEAUMEL**  
MAIRE DE  
LAVOUTE-SUR-LOIRE



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Jean-Yves BERAUD**  
MAIRE DE SANSSAC-L'ÉGLISE



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Laurent BERNARD**  
MAIRE DE VALS-PRÈS-LE-PUY



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Olivier BERTRAND**  
ADJOINT  
À LA CHAPELLE-BERTIN



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Corinne GONCALVES**  
Déléguée au tourisme  
et à l'événementiel  
ÉLUE AU PUY-EN-VELAY



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Sandra LOMBARDY**  
Présidente de la commission  
d'appel d'offres  
MAIRE DE  
CEYSSAC-LA-ROCHE



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Roland LONJON**  
Délégué aux finances  
et aux sports  
ÉLU AU PUY-EN-VELAY



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Philippe MEYZONET**  
Délégué à la forêt  
et à la ruralité  
MAIRE DE FÉLINES



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Thierry MOURGUES**  
Délégué à l'économie  
sociale et solidaire  
MAIRE D'ARSAC-EN-VELAY



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Roselyne BEYSSAC**  
MAIRE DE CHOMELIX



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Jean-Claude BONNEBOUCHE**  
MAIRE DE MALVIÈRES



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Annie BOUCHET**  
MAIRE DE BORNE



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Pierrette BOUTHERON**  
MAIRE DE  
SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Daniel BOYER**  
MAIRE DE  
SAINT-CHRISTOPHE-  
SUR-DOLAIZON



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Patrick NAVARRE**  
Délégué au développement  
durable et aux bâtiments  
ÉLU À ESPALY-ST-MARCEL



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Marielle ROCHER**  
Déléguée  
à la petite enfance  
ADJOINTE À POLIGNAC



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Laurent WAUQUIEZ**  
Délégué au développement  
économique et au numérique  
ÉLU AU PUY-EN-VELAY  
ET PRÉSIDENT DE LA RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**MEMBRE DU BUREAU**  
**Michel BEGON**  
Délégué au zones d'activités  
et aux relations  
avec les entreprises  
ADJOINT À BLAVOZY



**MEMBRE DU BUREAU**  
**Brigitte BENAT**  
Déléguée à l'enseignement  
supérieur et à la formation  
ÉLUE AU PUY-EN-VELAY



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Jean-Marc BOYER**  
MAIRE DE BLANZAC



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Gilles BOYER**  
MAIRE DE VERNASSAL



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Bernard BRIGNON**  
MAIRE DE JULLIANGES



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**André BRIVADIS**  
MAIRE DE LA CHAISE-DIEU



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**William BRUN**  
CONSEILLER DÉLÉGUÉ  
À BRIVES CHARENSAC



**MEMBRE DU BUREAU**  
**Jean-Luc BORIE**  
Délégué au comité de  
territoire et au relais  
agglo du plateau  
MAIRE DE  
SAINT-VICTOR-SUR-ARLANC



**MEMBRE DU BUREAU**  
**Brigitte FROMAGET-HÉRITIER**  
Déléguée à la santé et à  
la politique de la ville  
CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE  
AU PUY EN VELAY



**MEMBRE DU BUREAU**  
**Gérard GROS**  
Délégué à l'abattoir  
communautaire  
MAIRE DE SAINT-VIDAL



**MEMBRE ASSOCIÉ  
AU BUREAU**  
**Laurent DUPLOMB**  
ÉLU À SAINT-PAULIEN  
ET SÉNATEUR  
DE LA HAUTE-LOIRE



**MEMBRE ASSOCIÉ  
AU BUREAU**  
**Jean-Benoît GIRODET**  
MAIRE DE SAINT-VINCENT



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Catherine CHALAYE**  
ADJOINTE AU PUY-EN-VELAY



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Guy CHAPELLE**  
MAIRE DE  
SAINT-GERMAIN-LAPRADE



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Claude CHAPPON**  
ADJOINT  
À CRAPONNE-SUR-ARZON



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Guy CHOUVET**  
ADJOINT AU PUY-EN-VELAY



**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**Yves COLOMB**  
MAIRE DE BEAULIEU



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Bernard COMPTOUR**  
ADJOINT AU MONTEIL



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Didier DANTONY**  
MAIRE DE  
SAINT-PIERRE-DU-CHAMP



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Olivier DÉPALLE**  
MAIRE DE  
MONISTROL-D'ALLIER



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Michel DESSIMOND**  
MAIRE DE MONLET



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Béatrice DIELEMAN**  
ADJOINTE  
À VALS-PRÈS-LE-PUY



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Gilbert MEYSSONNIER**  
MAIRE D'ALLÈGRE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Jean-Claude MOREL**  
MAIRE DE  
SAINT-PRÉJET-D'ALLIER



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Christiane MOSNIER**  
MAIRE D'ESPALY-ST-MARCEL



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Jean-Paul NICOLAS**  
ADJOINT À CHADRAC



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Christine NOTON**  
MAIRE DE  
LA CHAPPELLE-GENESTE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Éric DUNIS**  
MAIRE DE  
ROCHE-EN-REGNIER



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Jean-François EXBRAYAT**  
ADJOINT AU PUY-EN-VELAY



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Guy EYRAUD**  
MAIRE DE  
SAINT-PRIVAT-D'ALLIER



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Jocelyne FAISSANDIER**  
MAIRE DE VERGEZAC



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Marie-Françoise FAVIER**  
MAIRE DE BAINS



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Bernard NOUVET**  
ADJOINT  
À SAINT-GERMAIN-LAPRADE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Gilles OGER**  
MAIRE DE MALREVERS



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Jean-Louis PALHIÈRE**  
ADJOINT À POLIGNAC



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Pierre PAILLER**  
ADJOINT À CHASPINHAC



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Maryse POURRAT**  
MAIRE DE CONNANGLES



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Pierre FAYOLLE**  
ADJOINT À  
CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Michel FILÈRE**  
MAIRE DE  
BELLEVUE-LA-MONTAGNE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Celine GACON**  
ÉLUE AU PUY-EN-VELAY



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Jean-François GALLIEN**  
MAIRE DE FIX-SAINT-GENEYS



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Cécile GALLIEN**  
MAIRE DE VOREY-SUR-ARZON



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Philippe RIBEYRE**  
ADJOINT AU PUY-EN-VELAY



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**André ROCHE**  
MAIRE DE  
SAINT-GEORGES-LAGRICOL



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Gilbert ROUX**  
MAIRE DE LISSAC



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Isabelle SÉON**  
MAIRE DE  
BEAUNE-SUR-ARZON



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Yves TAFIN**  
MAIRE DE  
VAZEILLES-LIMANDRE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Roland GÉRENTON**  
ADJOINT À ROSIÈRES



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Patricia GIRE-JOUBERT**  
ÉLUE À  
SAINT-GERMAIN-LAPRADE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Jean-François GISCLON**  
MAIRE DE SAINT-GENEYS-  
PRÈS-SAINT-PAULIEN



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Catherine GRANIER-  
CHEVASSUS**  
ÉLUE AU PUY-EN-VELAY



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Laurent JOHANNY**  
ÉLU AU PUY-EN-VELAY



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Gilles TEMPÈRE**  
MAIRE DE MÉZÈRES



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Olivier TEYSSIER**  
MAIRE DE  
SOLIGNAC-SUR-LOIRE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Dominique THOLLET**  
MAIRE DE  
SAINT-JEAN-DE-NAY



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Gérard TRIOLAIRE**  
MAIRE DE  
SAINT-JULIEN-D'ANCE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Christelle VALANTIN**  
MAIRE DE COUBON



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Daniel JOUBERT**  
MAIRE D'AIGUILHE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Jean-Noël LAPEYRE**  
MAIRE DE  
LAVAL-SUR-DOULON



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Alain LIOUTAUD**  
MAIRE DU VERNET



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Maguy MASSE**  
MAIRE DE CÉAUX-D'ALLÈGRE



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Sébastien MASSON**  
MAIRE DU PERTUIS



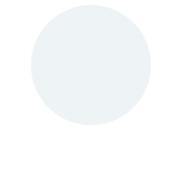
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Isabelle VERDUN**  
MAIRE DE SAINT-HOSTIEN



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Ginette VINCENT**  
ADJOINTE AU PUY-EN-VELAY



CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
**Marie-Pierre VINCENT**  
MAIRE DE SAINT-PAULIEN



## Liste des élus titulaires et suppléants

### Conseillers communautaires titulaires

le 31/12/2022

→ *Durant l'année :*

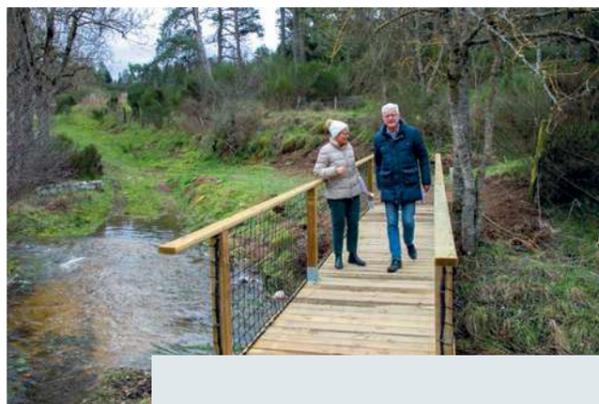
29 septembre 2022 : Mr Guy CHAPELLE, maire de Saint-Germain-Laprade, a remplacé Mr André CORNU, conseiller municipal de Saint-Germain-Laprade et conseiller communautaire titulaire, suite à son décès.

### Conseillers communautaires suppléants

le 31/12/2022

VARENNE Josiane (Aiguilhe) / AMPILHAC Joseph (Allègre) / BARLET Valérie (Arsac en Velay) / ROBERT Alain (Bains) / HOSTAIN RIGOLLIER Hélène (Beaulieu) / GIDON Jhonny (Beaune sur Arzon) / FERREBOEUF Roger (Bellevue la Montagne) / MATHIEU Emilie (Blanzac) / ABOULIN Serge (Blavozy) / BARBE Mireille (Bonneval) / CHABALIER Jean Pierre (Borne) / LAURENT Jean-Marc (Ceaux d'Allègre) / BROC Marc (Ceyssac) / DAVENAS Philippe (Chamalières sur Loire) / JUST Christian (Chaspinhac) / CHAMAYOU Patrice (Chaspuzac) / GALLET-ALAIN Ginette (Chomelix) / MOLLIN-JOURDE Pascale (Cistrières) / CARMIER René (Connangles) / PROHET Michèle (Craponne sur Arzon) / COUTURIER Sandrine (Cussac sur Loire) / PERRIN Jean-Jacques (Félines) / ROUSSET Pierre (Fix St Geneys) / MATHIEU Yves (Jullianges) / GIBERT Stéphane (La Chaise Dieu) / FARIGOULE Maxime (La Chapelle Bertin) / ORIOL Paul (La Chapelle Geneste) / MONIER Lucien (Laval sur Doulon) / CHALENCON Didier (Lavoûte sur Loire) / BONY Gabrielle (Le Brignon) / COCHE Josette (Le Monteil) / PELISSIER Jean-Marc (Le Pertuis) / SARECOT Olivier (Le Vernet) / GARNIER Virginie (Lissac) / ARCHER Caroline (Loudes) / DELAIGUE Franck (Malrevers) / ROUX René (Malvières) / RAMEL Paulette (Mézères) / PLOT Bernard (Monistrol d'Allier) / RITTER Philippe (Monlet) / MATHIEU David (Roche en Régnier) / MALEYSSON Valérie (Rosières) / ROUX Serge (St Christophe sur Dolaizon) / BOYER

Véronique (St Etienne Lardeyrol) / DELAILLE Gilberte (St Geneys près St Paulien) / BOURGEAT Juliette (St Georges Lagricol) / MASSARD Françoise (St Hostien) / PELARDY Jean-Paul (St Jean d'Aubrigoux) / MASSERAND Yves (St Jean de Nay) / MONIER Christian (St Julien d'Ance) / DELFORGE Martial (St Pierre du Champ) / VERNET Hervé (St Préjet d'Allier) / COUDERT Bruno (St Privat d'Allier) / CHARDERON Marcel (St Victor sur Arlanc) / JOUSSERAND Christian (St Vidal) / JOUVE Sylvie (St Vincent) / CHACORNAC Emmanuelle (Sanssac l'Église) / RAYMOND Dominique (Félines) / COSTE Liliane (Solignac sur Loire) / ACHARD Jean (Vazeilles Limandre) / LAURES Jean-Paul (Vergezac) / BOISSIERES Christophe (Vernassal) / NOEL Grégory (Vorey sur Arzon).





### À RETENIR EN 2022

**65 %**  
en moyenne  
des communes représentées

## La Conférence des Maires

### Thèmes abordés le 13 mai :

- 1/ Information sur le Contrat de Chaleur Renouvelable.
- 2/ Bilan et perspectives de l'étude solaire photovoltaïque.
- 3/ Projet Alimentaire Territorial.
- 4/ Point d'information relatif à l'analyse des besoins sociaux.
- 5/ Point sur la procédure de délégation de service public des crèches.
- 6/ Urbanisme :
  - Loi 3DS : impacts sur le SCOT.
  - Point d'information sur la dématérialisation des permis de construire depuis le 1er janvier.
  - SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat).
- 7/ Point d'information sur la D.S.P. relative au crématorium.
- 8/ Convention SGEV / SEAVR / Agglo.
- 9/ Problématique de l'augmentation des prix marchés public : point d'information circulaire du Premier Ministre du 30 mars.

### Thèmes abordés le 18 novembre :

- 1/ Finances :
  - Taxe d'aménagement (intervention de S. Groux du Cabinet Kloefer).
  - Pacte financier et fiscal.
- 2/ Gouvernance :
  - Charte de gouvernance.
- 3/ Leader :
  - Organisation du GAL concernant le futur programme LEADER.

INDICATEURS APPUI AU TERRITOIRE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Taux de participation des élus aux conseils communautaires	68 %	71 %
Taux de participation des élus Conférences des Maires	75 %	80 %
Taux de participation des élus Relais Agglo Plateau	69 %	66 %
Volume d'heures dédié aux communes/prestations aux communes	2 120	2 370

- 4/ Énergies renouvelables :
  - Point d'information sur la démarche photovoltaïque.
  - Contrat de Chaleur Renouvelable.
  - Information sur l'achat d'énergie gaz et électricité.
- 5/ Mobilités :
  - Ligne 20 : création d'un horaire supplémentaire.
  - Création navette sur ZA en 2023.
- 6/ Informations diverses :
  - Extension des consignes de tri.
  - Délégation Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : rappel de la demande de signature de convention.
  - Point d'information sur les D.S.P. crèches et crématorium.
- 7/ Questions diverses.

Ces réunions, très appréciées des élus, sont véritablement l'occasion d'échanges sur les pratiques des communes, de retours d'expériences et d'informations diverses.

## Le pôle territorial : le Relais agglo du Plateau Échanges avec les communes du secteur nord

### Ordre du jour du 2 mars :

- Espace de co-working : présentation du service.
- missions du conseiller numérique.
- transfert des locaux du bureau d'information touristique.
- Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez : perspectives.
- Intervention du directeur de Meygalit : chantier d'insertion sur le Nord de l'Agglo.
- Projet d'enquête auprès des commerçants de l'agglomération (hors Ville du Puy) afin d'identifier les besoins et orienter l'action intercommunale.
- Skate park à Craponne : point d'avancement du projet.
- Endurance équestre : raid des pèlerins.
- Transports - mobilités : Transport à la demande, ligne 20, auto en Velay, vélo en Velay.
- Analyse des besoins sociaux : lancement de l'étude.
- Tour de table : questions des Maires.
- Questions diverses.

### Ordre du jour du 2 décembre :

- Économie sociale et solidaire / insertion :
  - Intervention du directeur de Meygalit : chantier d'insertion sur le Nord de l'Agglo.
- Filière forêt - bois :
  - Présentation du dispositif « foncier forestier ».
  - Présentation de la démarche de modification des seuils de surface et intervention auprès du Préfet.
- Équipements touristiques :
  - Beaune sur Arzon (parcours d'aménagement touristique).
  - Gare de Malaguet (acquisition).
  - Signalétique touristique à St Julien d'Ance.
  - 2ème phase Gorges de l'Arzon.
- Équipements sportifs :
  - Skate park à Craponne : point d'avancement du projet.
- Tour de table : échanges et questions des Maires.

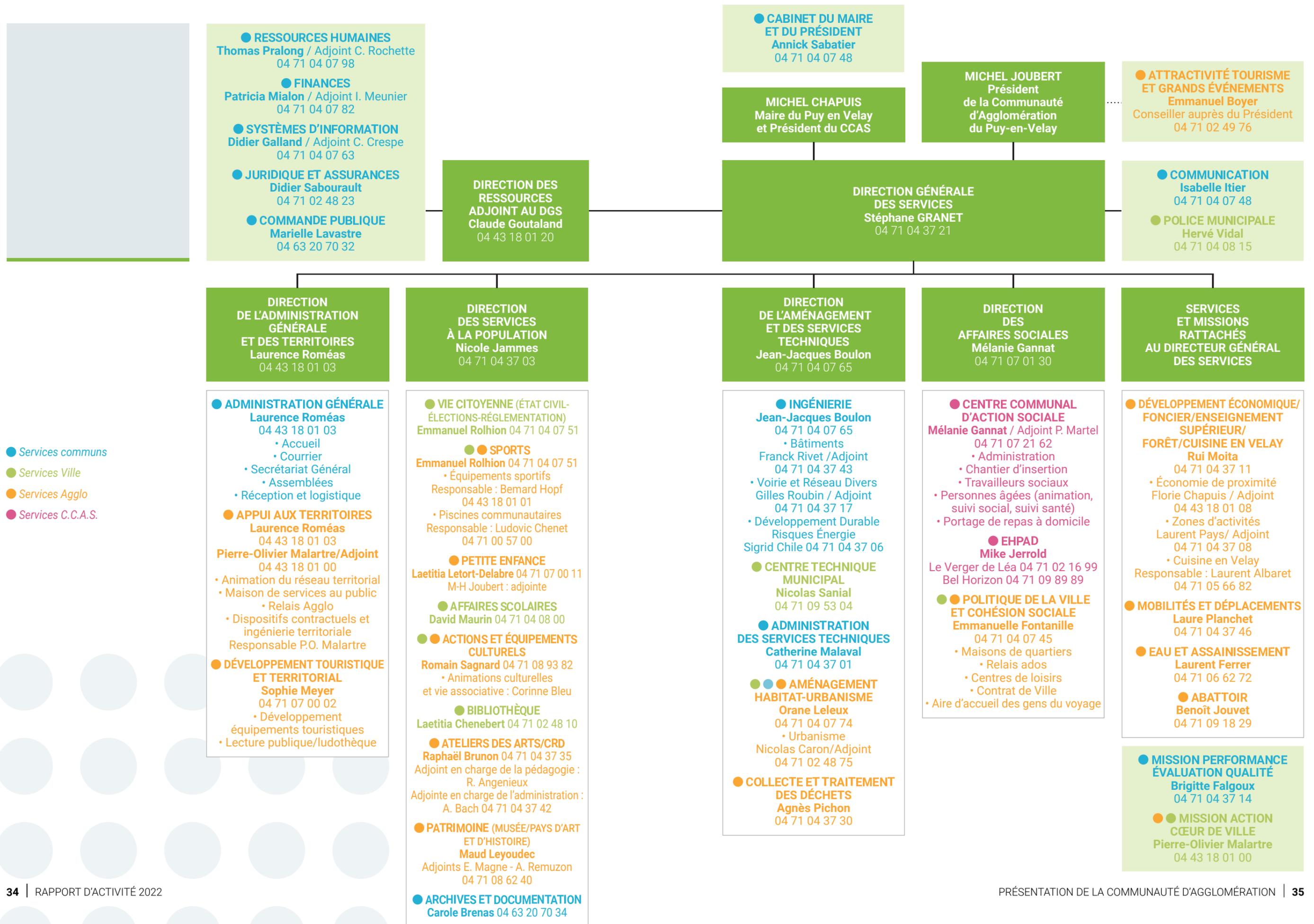


### À RETENIR EN 2022



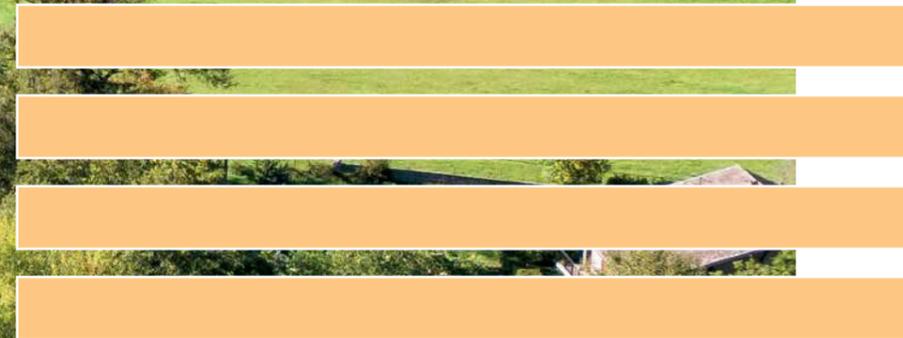
**23 %**  
des communes  
sont concernées







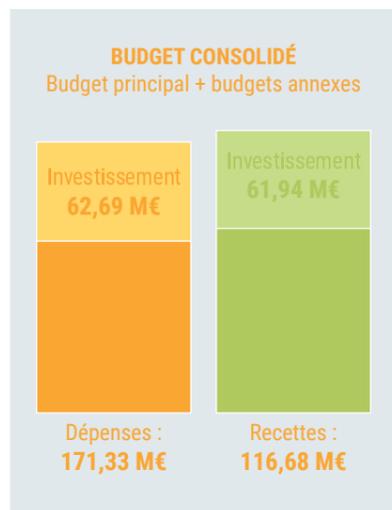
**02 LES RESSOURCES  
DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
EN 2022**





# Les finances

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2022



**7,30 M€**  
d'excédent cumulé  
sur l'exercice  
(investissement + fonctionnement)

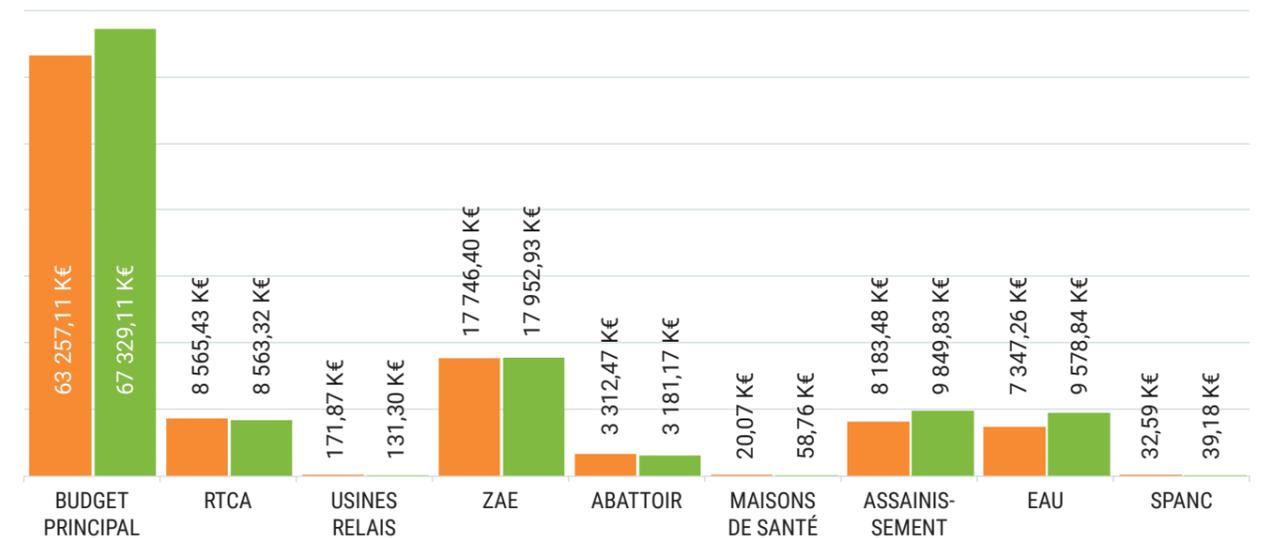
### Le budget consolidé de l'agglomération comprend :

- ➔ 1 budget principal de l'Agglomération
- ➔ 8 budgets annexes pour le suivi d'activités spécifiques :
  - Transports
  - Zones d'activité
  - Usines relais
  - Eau
  - Assainissement
  - Assainissement non collectif
  - Maisons de santé de la Chaise Dieu et de Craponne
  - Abattoir
- ➔ 18 084 mandats et 12 461 titres de recettes émis tous budgets confondus
- ➔ 179 Emprunts pour 68,31 M€ dont 36,17 M€ sur le budget principal de l'Agglomération
- ➔ 41 dossiers de demandes subventions déposées, 4,85 M€ de subventions d'investissement obtenues
- ➔ 1 référent des régies : Appui et accompagnement des 30 régisseurs et sous-régisseurs

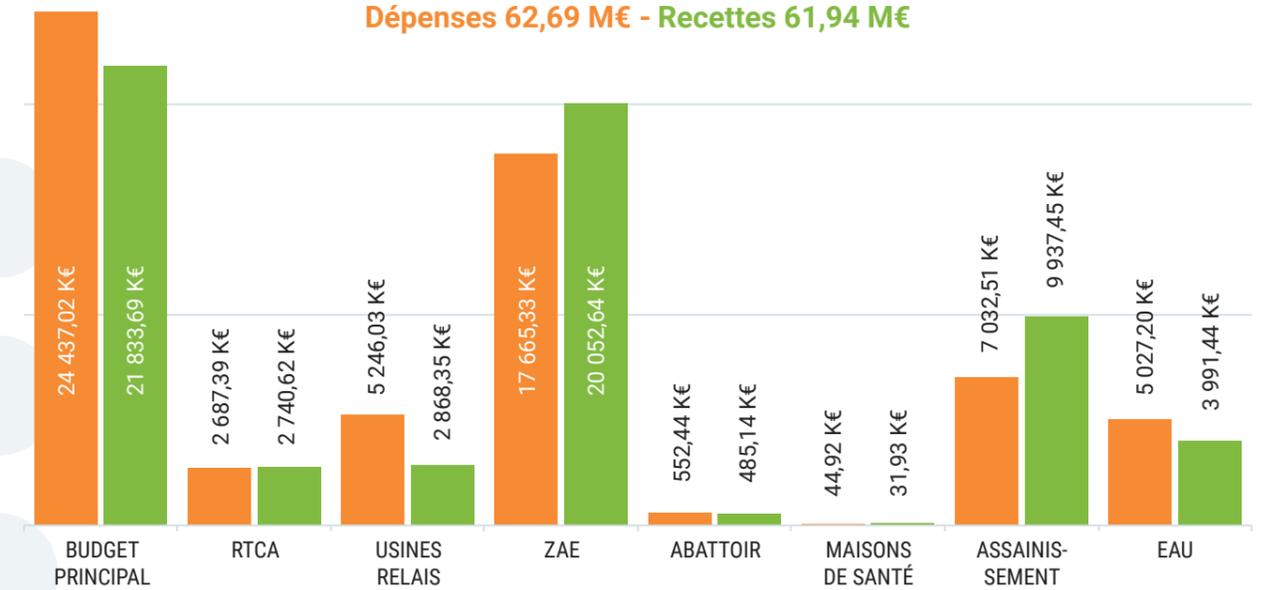
## Budget consolidé Compte administratif 2022

Pour chaque budget on distingue les opérations relevant du budget de fonctionnement (opérations relevant de la gestion courante) et les opérations d'investissement.

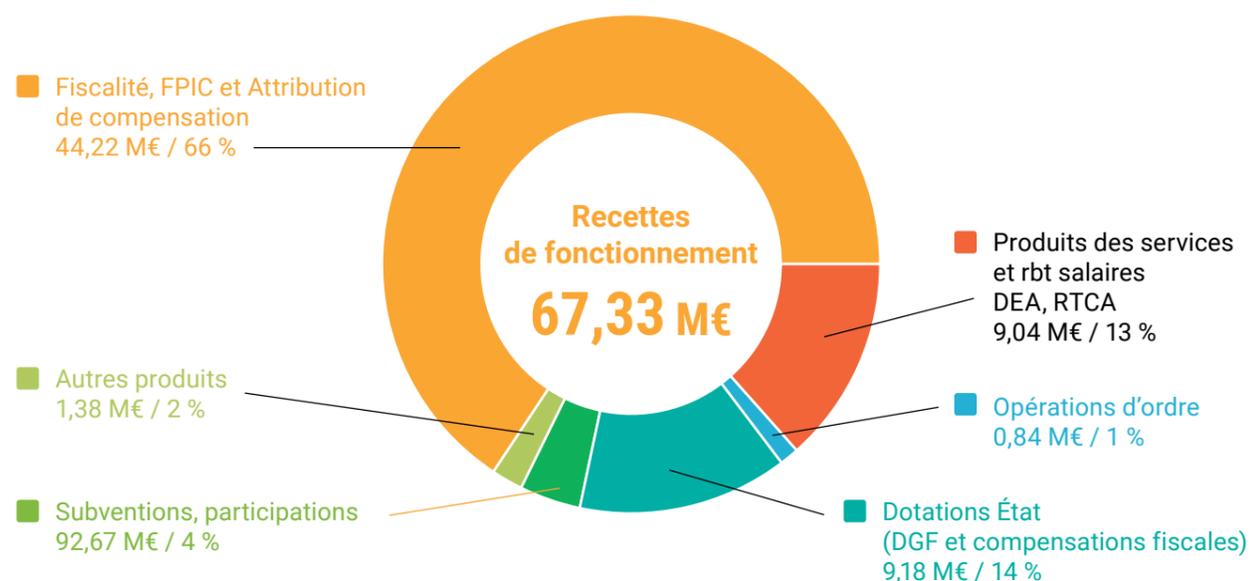
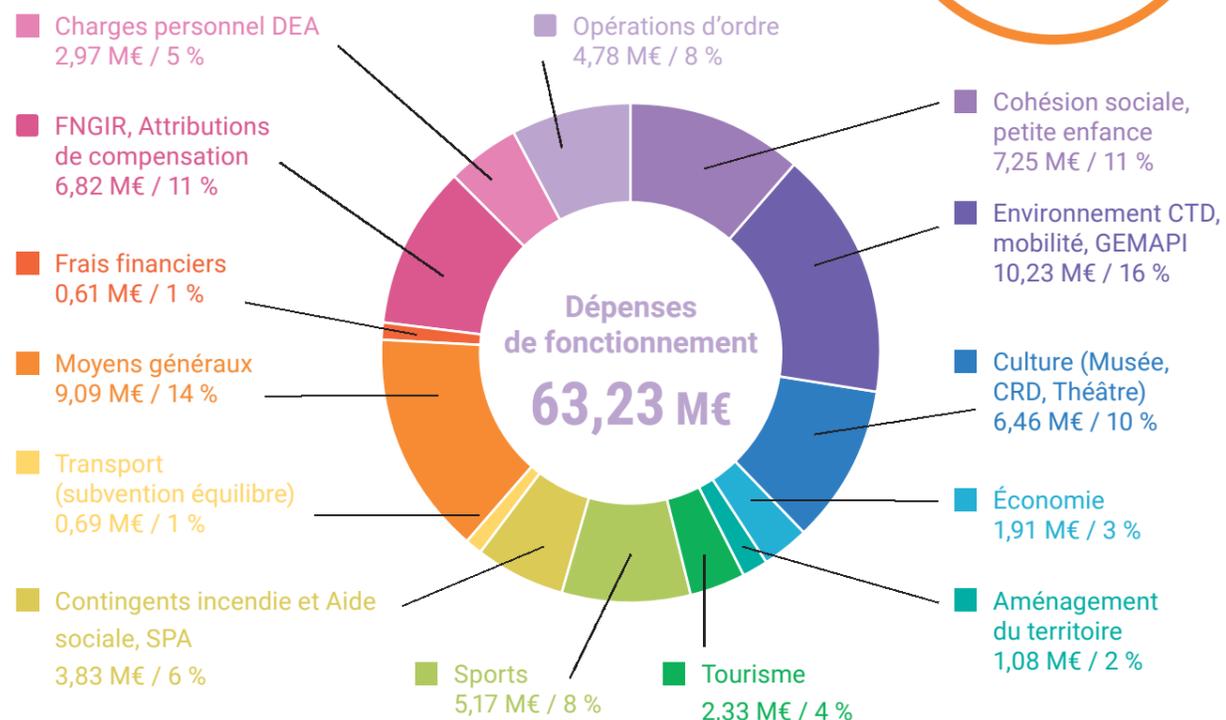
### Fonctionnement Dépenses 108,64 M€ - Recettes 116,68 M€



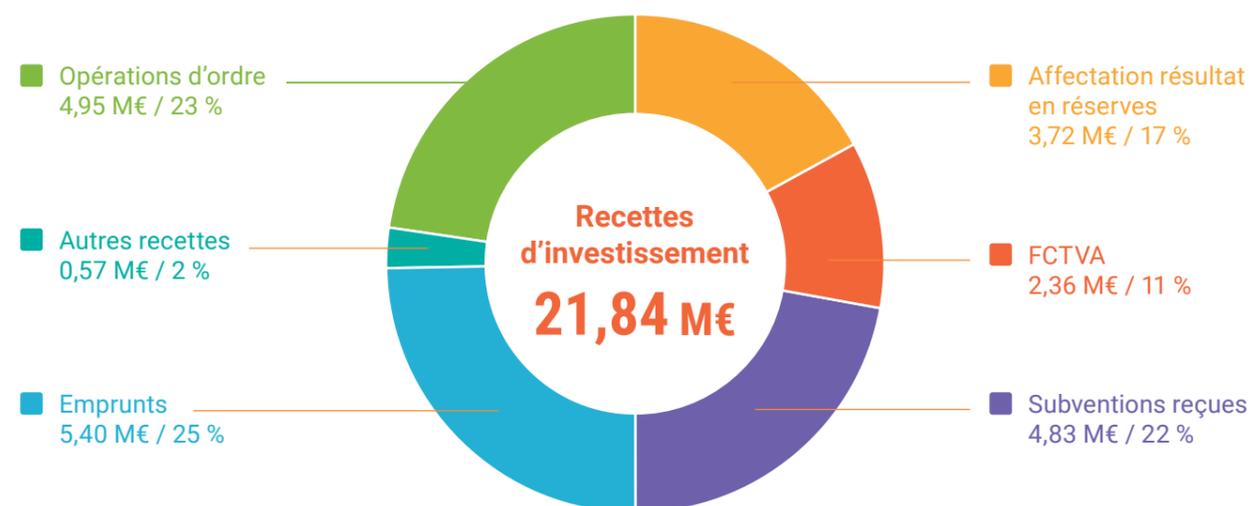
### Investissement Dépenses 62,69 M€ - Recettes 61,94 M€



**4,10 M€**  
Résultat  
de l'exercice

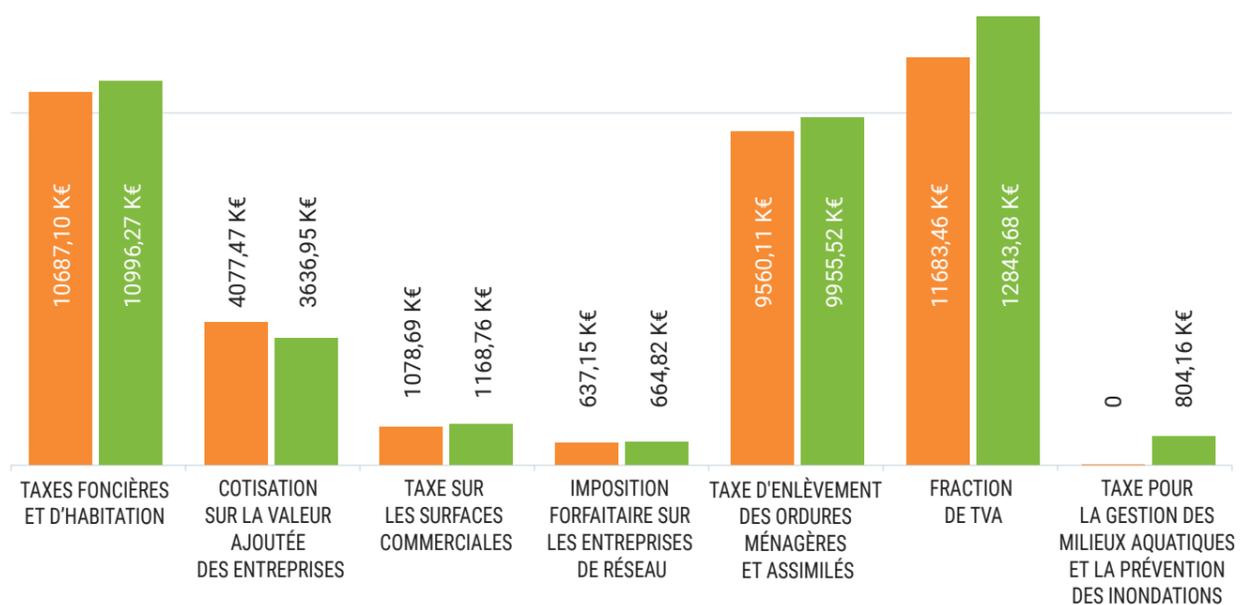


**-2,60 M€**  
Résultat  
de l'exercice couvert  
par l'excédent de  
fonctionnement



2021 et 2022

Mise en place à compter du 1er janvier 2022 de la taxe GEMAPI pour la prévention du risque inondations

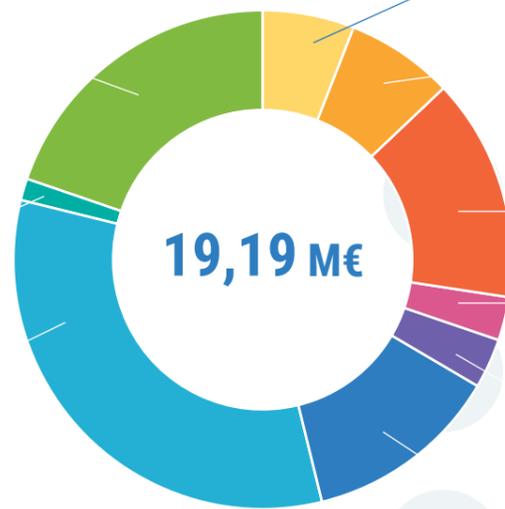




■ Environnement  
(CTD, gemapi,  
Eau pluviale, mobilité,  
développement durable...)  
3,79 M€ / 20 %

■ Cohésion sociale,  
Petite enfance  
0,27 M€ / 1 %

■ Sports  
6,27 M€ / 33 %

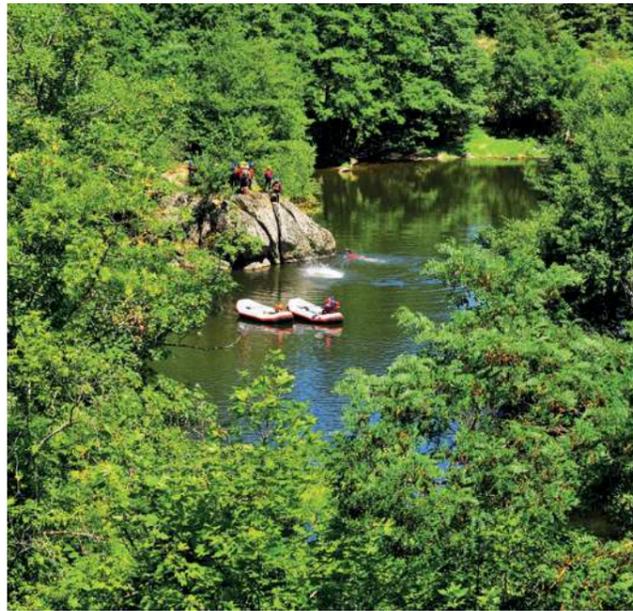


- Moyens généraux,  
patrimoine et  
diverses actions  
1,14 M€ / 6 %
- Aménagement  
de l'espace  
(Promenade, entrées  
d'agglomération...)  
1,34 M€ / 7 %
- Economie  
2,78 M€ / 14 %
- Aménagement  
du territoire  
(ANRU, PLH, OPAH...)  
0,54 M€ / 3 %
- Culture (Musée, CRD,  
Théâtre, Centre des  
congrès de Vals)  
0,62 M€ / 3 %
- Tourisme  
2,44 M€ / 13 %



▲ Réfection de l'espace accueil  
de la piscine La Vague

◀ Critérium du Dauphiné  
soutenu par l'Agglo



◀ Monistrol d'Allier  
Vorey : Fête du Jeu ▼



◀ Craponne-sur-Arzon : espace de Coworking  
Nouveaux bus de l'Agglo ▶



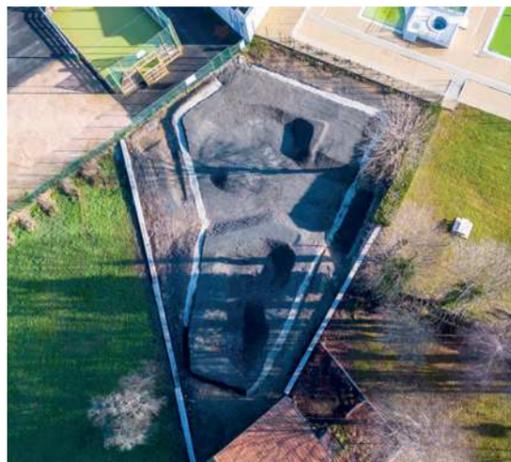
## L'agglomération dans ses territoires en 2022



▶  
Craponne sur Arzon : Travaux du Skate Park  
Chaspuzac : Lou Légumes ▲

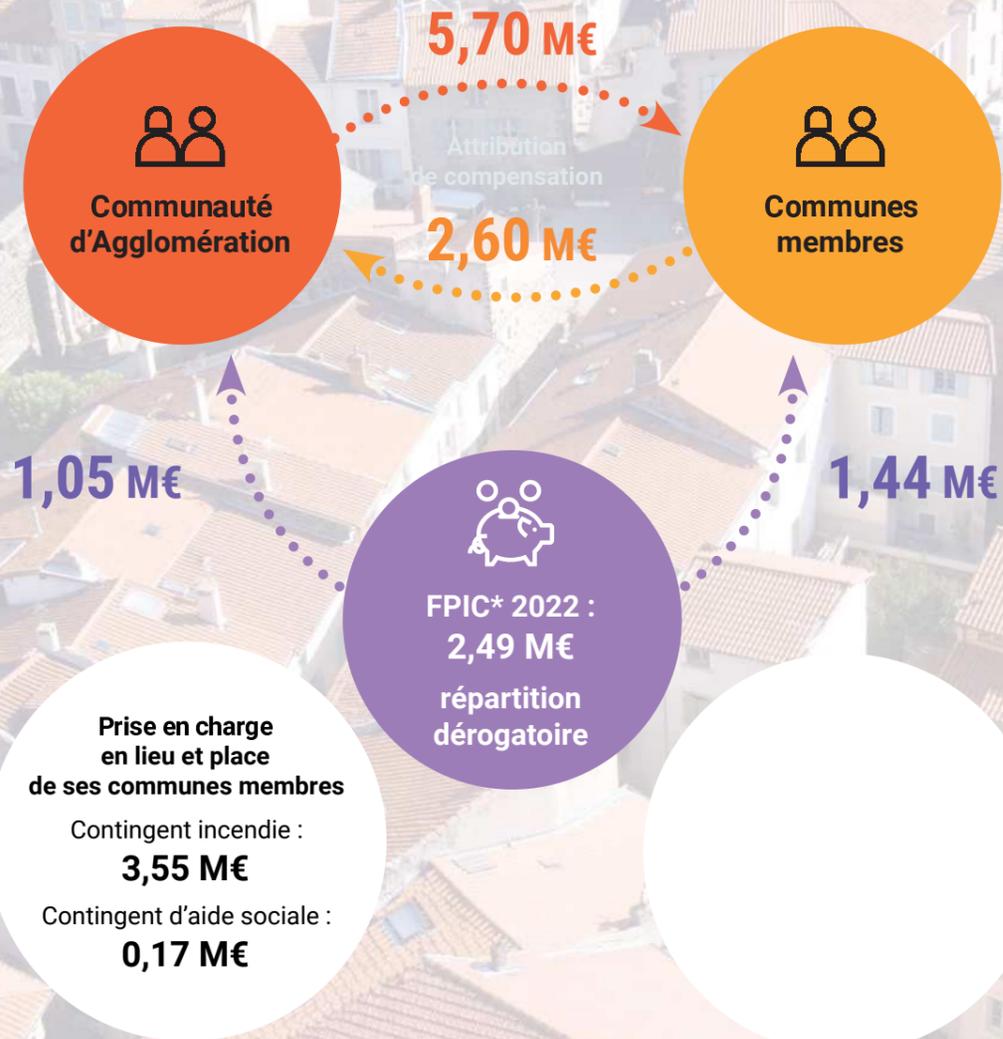


Trail de St-Jacques  
◀ Le Puy En Velay : piscine de La Vague, travaux de rénovation des vestiaires  
Chemin de Compostelle ▼



## L'Agglomération dans ses territoires en 2022

Les flux financiers entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres



\* FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

## Zoom sur les dispositifs contractuels

### FINANCEMENTS EUROPÉENS – FEDER & FEADER

L'année 2022 est une année de transition avec la fin de la programmation 2014-2020 et le lancement des programmes 2021-2027. Le système d'accès aux crédits FEDER via les dispositifs intégrés (PDU) s'achève. Pour l'Agglomération, 3 090 000 € ont été mobilisés pour 11 opérations. Les trois principales concernaient la réhabilitation de l'ancienne piscine Quincieu et les aménagements des parcs Relais d'Estroulhas et de Dunant, elles ont mobilisé près de 80 % de l'enveloppe.

Le programme Leader, piloté par le Pays du Velay, s'achève également. En 2022, l'Agglomération s'est investie dans l'écriture de la candidature à la prochaine génération du programme qui se décline à l'échelle départementale et qui s'intitule : « Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain ».

### DE NOUVEAUX DISPOSITIFS EN 2022

En 2022 s'est également achevée l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée en coordination avec les services Cohésion Sociale, Petite Enfance et les communes, avec le soutien de la Caf, du Conseil départemental et de la MSA.

Cette étude a permis de produire un portrait de territoire dans différents domaines, à l'échelle des communes, à la fois à partir de données statistiques mais aussi via un questionnaire aux habitants qui a rencontré un très bon taux de retour : 3 275 questionnaires remplis soit 8,5 % des ménages. Différentes thématiques ont été investies : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, les seniors, l'accès aux droits, la mobilité...



Sur cette base et à partir de travaux en ateliers, la rédaction de la Convention Territoriale Globale a été signée à l'automne avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire, elle permet aux communes et à l'Agglomération de bénéficier de crédits pour les structures d'accueil, les centres sociaux et les actions de coopération.

Pour permettre aux plus petits projets de production de chaleur de bénéficier des aides de l'ADEME via le fonds chaleur, un Contrat de Chaleur Renouvelable a été initié au printemps 2022. Il doit permettre, dès 2023, de soutenir les projets de chaudières bois, de solaire thermique et de géothermie.



## PLAN DE PAYSAGE - VALIDATION

Lancé fin 2020 avec le concours financier de l'État et de l'Union Européenne (programme Leader - FEADER) avec l'appui du cabinet « 1 pas de côté », le plan de paysage de l'Agglomération a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 14 avril 2022.

Réalisées à l'échelle de la zone tampon UNESCO, 6 Orientations de Qualité Paysagères ont été fixées et 23 actions déclinées :



### LES BELVÈDÈRES

#### OQP 1 / RÉVÉLER LE SYSTÈME DE POINTS DE VUE / POINTS DE MIRE COMME UNE EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE EXCEPTIONNELLE DU BASSIN DU PUY-POLIGNAC

*Comment reconnaître, aménager et mettre en réseau les belvédères (sites à forts enjeux paysagers et touristiques) ? Comment valoriser les vues et les panoramas composant ce système paysager original ?*

**Action 1.1** Restauration des espaces d'accueil du rocher Corneille

**Action 1.2** Mise en valeur des belvédères de la Roche Arnaud

**Action 1.3** Redécouverte des points de vue du sommet et des orgues du volcan de la Denise

**Action 1.4** Reconquête des points de vue de Lachaud, Brunelet, Doue, sentinelles de la Loire



### LA MARCHÉ

#### OQP 2 / REQUALIFIER LES ITINÉRAIRES DE GRANDES RANDONNÉES QUI PARTENT, TRAVERSENT OU ARRIVENT DANS LE CŒUR D'AGGLOMÉRATION

*Comment se mettre au niveau d'un itinéraire classé au patrimoine mondial de l'humanité pour les premiers kilomètres du GR 65 ? Comment valoriser le réseau des chemins, patrimoines culturels reconnus (GR 3, GR300, GR70, GR430, GR700...) ?*

**Action 2.1** Requalification de la séquence urbaine et périurbaine du chemin de Saint-Jacques (GR 65)

**Action 2.2** Requalification de l'itinéraire de départ du chemin de Stevenson (GR70 + GR430)

**Action 2.3** Requalification de l'itinéraire de départ du chemin de la Régordane (GR700)

**Action 2.4** Requalification des itinéraires de départ du chemin de Saint-Michel et du GR 3



### LA NATURE EN VILLE

#### OQP 3 / METTRE EN RÉSEAU ET PROLONGER LES ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ EN TIRANT PARTI DES SITES ET ÉLÉMENTS NATURELS DE LA VILLE

*Comment se saisir du système de parcs comme un guide pour penser l'aménagement de la ville ? Comment repenser des connexions douces et plantées inter-quartiers en s'appuyant sur le patrimoine arboré ?*

**Action 3.1** Poursuite de la continuité piétonne sur les bords de la Borne jusqu'aux Estreys et Ceyssac  
**Action 3.2** Réappropriation des bords du Dolaizon comme un espace de mobilité quotidienne et de Nature en ville

**Action 3.3** Prolonger des promenades des bords de Loire de Brives en aval depuis la confluence d'avec la Borne jusqu'au bourg du Monteil et au Roc Percé

**Action 3.4** Réactivation / replantation d'un véritable mail planté (parc linéaire) le long des principales avenues pour accompagner les mobilités douces et lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

**Action 3.5** Réhabilitation paysagère et forestière des bois historiques du bassin du Puy-Polignac et mise en réseau de ces boisements par un itinéraire piéton suivant un transect NO-SE



### LES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION

#### OQP 4 / METTRE EN SCÈNE ET REQUALIFIER LES SÉQUENCES D'ENTRÉES SUR LE BASSIN DU PUY

*Comment comprendre et magnifier les expériences paysagères de basculement sur le cœur d'agglomération ? Comment préserver la qualité des expériences de pénétration et d'arrivée sur la ville historique ?*

**Action 4.1** Mise en valeur de la séquence de l'entrée de ville Nord-Est (Tanneries / Renaissance / Saint-Jean / République)

**Action 4.2** Réactivation des espaces publics de la rocade d'Aiguilhe (Av. de Bonneville / Bd. de Cluny)

**Action 4.3** Programmation de la requalification des entrées d'agglomération de l'Ermitage et des Gorges du Lion



### LA VILLE À LA CAMPAGNE

#### OQP 5 / ADOPTER UNE STRATÉGIE URBAINE ET AGRICOLE POUR GARANTIR UNE INTERFACE VILLE/ CAMPAGNE DE GRANDE QUALITÉ

*Comment transmettre aux générations futures l'exceptionnalité paysagère du bassin du Puy-Polignac ? Comment finir la ville sur les franges urbaines notamment sur les lieux de basculement et dans sa relation avec les plateaux agricoles environnants ?*

**Action 5.1** Diffusion du porter-à-connaissance des espaces paysagers du cœur d'agglomération à préserver définis par le plan de paysage et accompagnement de sa prise en compte dans les PLU communaux

**Action 5.2** Programmation paysagère anticipant le passage de la RN88 depuis les Baraques jusqu'au Fangeas intégrant la requalification et le développement de la ZAE du Comté de Foix et la préservation du panorama de la Pépinière

**Action 5.3** Programmation urbaine du développement d'Ours en vue de préserver le patrimoine agricole et naturel du plateau et du coteau et d'améliorer la desserte locale du village d'Ours



### LE PAYSAGE AU QUOTIDIEN

#### OQP 6 / S'ENGAGER DANS UN VASTE PROGRAMME DE PETITES ACTIONS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

*Comment reconquérir des espaces délaissés ou dépréciés pour améliorer les usages quotidiens des habitants ? Comment agrandir la ville dans la ville pour penser le cœur d'agglomération au-delà des limites de la ville historique ?*

**Action 6.1** Programmation de rénovation urbaine des quartiers avec une large place donnée aux espaces publics et aux déplacements doux

**Action 6.2** Mise en place d'un plan de déplacement vélo ambitieux en cœur de ville en s'appuyant sur les futures avenues plantées et se connectant aux voies vertes existantes

**Action 6.3** Création de passerelles piétonnes sur la Borne (franchir la rivière) au niveau des trois ponts routiers (Chantemesse, Renaissance, La Fayette)

**Action 6.4** Mise en place d'un référentiel d'aménagement (de bonnes pratiques) des espaces publics à l'échelle du cœur d'agglomération

5 opérations ont été retenues par le Comité Local de Gestion et de Suivi pour bénéficier des crédits restants :

→ La restauration des espaces publics du Rocher Corneille – ND de France

→ La requalification de la séquence urbaine et périurbaine du chemin de Saint-Jacques (GR 65)

→ La mise en valeur de la séquence d'entrée de ville nord-est (Tanneries-Renaissance, bd de Cluny)

→ La réactivation des espaces publics de la rocade d'Aiguilhe – giratoire des moulins

→ La programmation de la requalification des entrées d'agglomération de l'Ermitage et des Gorges du Lion

## MISE EN PLACE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Après la ville du Puy-en-Velay, retenue pour le programme national Action Cœur de Ville, trois communes de l'Agglomération se sont engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain : Allègre, Craponne-sur-Arzon et Vorey-sur-Arzon. À partir de stratégies de revitalisation approuvées, l'objectif est d'accélérer la réalisation d'opérations parfois complexes en matière d'aménagement, d'habitat ou de développement économique. Il peut s'agir de reconquêtes de friches, de réhabilitations d'îlots dégradés, de pérennisation d'offres en matière de tourisme, d'études marketing...

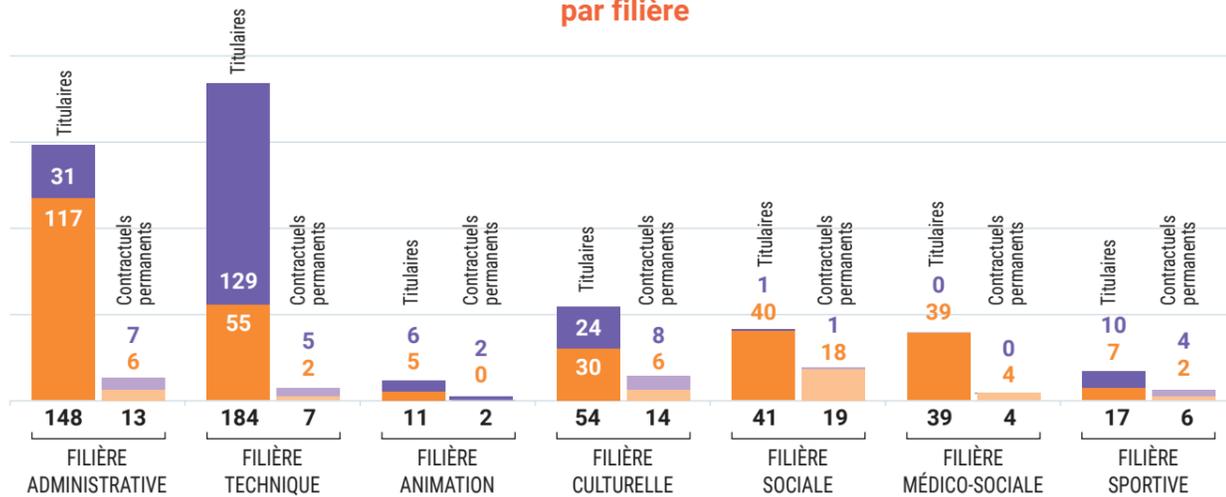
L'Agglomération est partenaire des communes sur ses domaines de compétence et via le recrutement de la cheffe de projet mutualisée entre les communes d'Allègre et Vorey-sur-Arzon. Un financement à hauteur de 75 % a été obtenu dans ce cadre. Le reste à charge est réparti entre les communes et l'Agglomération à parts égales.





# Les ressources humaines

Nombre d'hommes et de femmes par filière

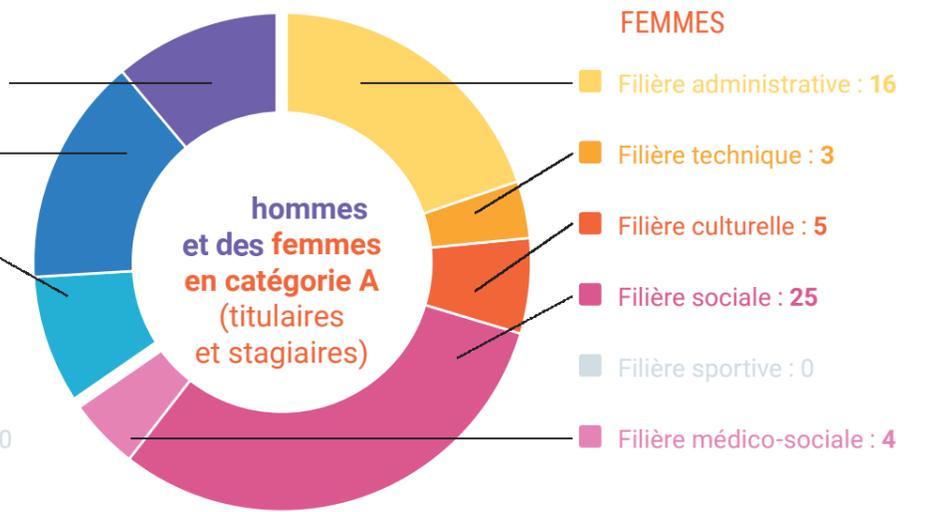


## HOMMES

- Filière administrative : 9
- Filière technique : 12
- Filière culturelle : 7
- Filière sociale : 0
- Filière sportive : 0
- Filière médico-sociale : 0

## FEMMES

- Filière administrative : 16
- Filière technique : 3
- Filière culturelle : 5
- Filière sociale : 25
- Filière sportive : 0
- Filière médico-sociale : 4



Filière administrative	
Filière technique	
Filière culturelle	
Filière sociale	
Filière sportive	
Filière médico-sociale	
Total	

- Les femmes représentent **65 %** des titulaires de catégorie A.
- Elles sont sur-représentées dans cette catégorie en filière sociale et médico-sociale (100 %) mais sous-représentées en filière technique (20 %).

### À RETENIR EN 2022



**592**  
TITULAIRES

- 351 femmes, soit 59,31 %
- 241 hommes, soit 40,69 %



**65**  
CONTRACTUELS PERMANENTS

- 38 femmes, soit 58,46 %
- 27 hommes, soit 41,54 %

**59,21 %** Taux de féminisation global de la Communauté d'agglomération (EPCI : 58,2 %)

Au niveau national, dans la FPT :

- Taux de féminisation : 61,3 % communes : 60 %
- Entre 5 et 49 agents : 66 %
- Entre 50 et 499 agents : 61 %
- Entre 500 et 4999 agents : 67 %

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2021

### À noter :

- Dans la filière administrative **76 %** des agents sont des femmes.
- Elles sont **30 %** dans la filière technique, **53 %** dans la filière culturelle, **97 %** dans la filière médico-sociale et **39 %** dans la filière sportive

Au niveau national, dans la FPT :

- filière administrative : 82 % de femmes / 18 % d'hommes
- filière technique : 41 % de femmes / 59 % d'hommes
- filière animation : 71 % de femmes / 29 % d'hommes
- filière culturelle : 63 % de femmes / 37 % d'hommes
- filière sociale : 96 % de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico-sociale : 96 % de femmes / 4 % d'hommes
- filière musico-technique : 74 % de femmes / 26 % d'hommes
- filière sportive : 28 % de femmes / 72 % d'hommes
- filière sécurité-police : 21 % de femmes / 79 % d'hommes
- filière incendie-secours : 4 % de femmes / 96 % d'hommes

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

## HOMMES

- Catégorie A : 28
- Temps partiel : 1
- Temps plein : 27

## FEMMES

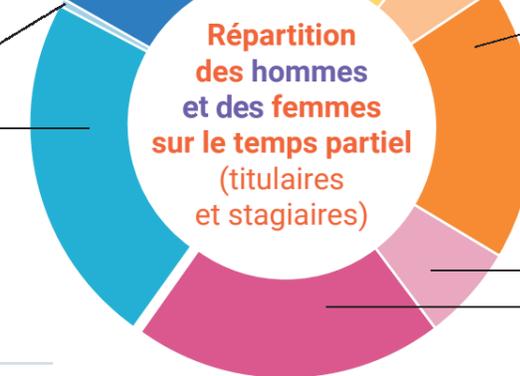
- Catégorie A : 53
- Temps partiel : 15
- Temps plein : 38

- Catégorie B : 56
- Temps partiel : 4
- Temps plein : 52

- Catégorie B : 115
- Temps partiel : 26
- Temps plein : 89

- Catégorie C : 117
- Temps partiel : 2
- Temps plein : 115

- Catégorie C : 132
- Temps partiel : 31
- Temps plein : 101



Temps partiel hommes	
Temps plein hommes	
Total hommes	
Temps partiel femmes	
Temps plein femmes	
Total	

Au niveau national, dans la FPT :

- 82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes
- 24 % des femmes titulaires sont à temps partiel contre 5 % des hommes

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2016



### Les avancements de grade et la promotion interne en 2022

Catégorie	Motif	Femmes	Hommes	Total
A	Avancement de grade	5	2	7
C	Avancement de grade	15	10	25
Total Résultat		23	21	44



### Les grandes lignes de la politique des ressources humaines en 2022 :

Aux missions habituelles du service se sont ajoutées en 2022 de nouvelles activités :

- Organisation des élections professionnelles,
- Contrôle de la C.R.C,
- Mise en place de nombreuses réformes nationales (revalorisation point d'indice, augmentations successives S.M.I.C., reclassement catégories C, réforme cadres d'emplois des auxiliaires de soins et de puériculture...),
- Mise en place du R.S.U. (Rapport Social Unique) venant se substituer à l'ancien bilan social,
- Paramétrage de la nouvelle nomenclature comptable M57 avec effet au 01/01/2023,
- Nouveaux textes liés à la formation des agents (renforcement des droits, publics prioritaires),
- Début des formations pour le « référent handicap » et le formateur prévention des risques liés à l'activité physique,
- Mise en place des « ateliers mobilité » et de formations numériques internes,
- Recrutement d'une partie des agents du S.G.E.V. en raison de la fin de la convention de gestion liant les 2 établissements,
- Réforme du temps de travail.





# Les missions transversales

Les services dits « transversaux » soutiennent les services qui mettent en œuvre de manière plus opérationnelle les compétences de l'Agglomération, notamment dans ses missions de service public. Il s'agit ici de rappeler leurs missions principales, et de souligner leurs actions en 2022 par quelques chiffres clés et faits marquants.

Les services suivants sont mutualisés avec la Ville du Puy-en-Velay : administration générale, administration des services techniques, archives et documentation, commande publique, communication, ingénierie, finances, juridique et assurances, ressources humaines, systèmes d'information, ainsi que la mission « Performance et évaluation de la qualité ».

La présentation qui suit ne concerne que le soutien à la mise en œuvre des compétences de l'Agglomération.

## À RETENIR EN 2022



6 600

appels téléphoniques externes  
reçus au standard



1 435

courriers enregistrés



9 600

courriers affranchis

## Administration générale

### Missions principales :

- Organisation des séances du Conseil Communautaire et du Bureau communautaire, incluant le recueil et traitement des informations nécessaires à la préparation, élaboration de l'ordre du jour, organisation logistique, rédaction des comptes-rendus.
- Suivi des projets de délibération, de leur élaboration, leur transmission au contrôle de légalité, et leur diffusion aux services instructeurs.
- Veille de la conformité des décisions, de leur enregistrement, et application du processus réglementaire.
- Coordination du planning des commissions thématiques et de l'élaboration des ordres du jour.
- Utilisation d'outils collaboratifs pour faciliter cette organisation et la coopération avec les services, tels que les logiciels de dématérialisation (Webdelib, IDelibre, ComElus...).
- Gestion logistique de l'Agglomération : accueil (physique, téléphonique, messagerie électronique), gestion du courrier, de la réservation des salles, du service de reprographie, de la réservation et de l'entretien de la flotte de véhicules de service, du stationnement des agents et des élus, et de l'entretien des locaux du siège de l'Agglomération, organisation des réceptions.
- Secrétariat des élu(e)s membres du bureau : gestion des invitations et déplacements.
- Gestion des subventions aux associations dans le cadre de la compétence « animation touristique et culturelle ».

## Administration des services techniques

Le service Administration des Services Techniques est un service mutualisé qui pilote et anime des procédures administratives, comptables et financières de la Direction de l'Aménagement et des Services Techniques.

### Missions du service :

- Suivi du courrier entrant et sortant de la direction,
- Préparation, coordination et pilotage des décisions de la direction, des bureaux, des commissions et des conseils,
- Animation et suivi des procédures administratives, comptables et budgétaires en investissement et en fonctionnement, de l'engagement au pré-mandatement,
- Préparation des budgets (crédits anticipés, budget primitif et décision modificative),
- Collaboration avec les techniciens et le service de la commande publique pour la préparation et la passation des marchés publics,
- Exécution financière et juridique des marchés publics liés à l'activité de la dast,
- Rédaction et passation des contrats et marchés inférieurs à 40 000 € HT,
- Gestion des assurances dommages-ouvrage et des garanties liées aux marchés.

### Réalizations principales en 2022 :

Fin de la réhabilitation de la piscine Quincieu, construction d'un parking avenue Foch, fin de la création d'un club house et aménagement d'un parking au palais des sports, finalisation des travaux sur la ZA de Bleu et aménagement de la route du Suchat, fin de la rénovation du pont Warren et de l'ouvrage d'art sur la Suisse pour la Via Fluvia, création de deux skate-parks au Puy-en-Velay et à Craponne.

## Appui aux Territoires

Ce service constitue la porte d'entrée des communes au sein de l'Agglomération et assure un rôle de proximité.

### Missions principales :

- Élaboration et suivi du Projet de Territoire
- Réseau territorial et gouvernance : création et animation d'instances consultatives ou de travail thématiques (pôle de territoire « Relais Agglo du Plateau », Axe Loire... ) ; organisation de réunions d'échanges et de présentations thématiques avec les élus, les DGS/Secrétaires de mairie... ; organisation des Conférences des Maires, formalisation de la charte de gouvernance, projet de création du Conseil de Développement.
- Pilotage de dispositifs contractuels et appui au financement des projets des communes : Projet de Développement Urbain Intégré (F.E.D.E.R), programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (T.E.P-C.V), Contrat de Relance et de Transition Écologique (C.R.T.E), Contrat 43-11, Plan de Paysage.
- Accompagnement des communes et actions de mutualisation : pilotage ou soutien aux programmes de revitalisation tels qu'« Action Cœur de Ville » « Petites Villes De Demain », mise en place de conventions de prestations de services, de groupements de commande, etc.
- Services au public : gestion de la Maison de Services au Public communautaire et développement de ses services (coworking), actions de médiation numérique.

## À RETENIR EN 2022



Budgets investissement  
suivis en 2022

Montant voté

29,85 M€

Montant mandaté

19,13 M€



Budgets fonctionnement  
suivis en 2022

Montant voté

6,80 M€

Montant mandaté

6,60 M€



## À RETENIR EN 2022



154

lecteurs reçus au cours de l'année  
pour 238 séances de travail



850

documents consultés



169

recherches effectuées  
pour et par les services versants



101

demandes de recherches  
par correspondance  
effectuées par le service

Typologie des lecteurs : particuliers réalisant une généalogie familiale, généalogistes professionnels, scientifiques, journalistes, étudiants, érudits locaux, historiens, personnel des services.



2 250

mètres linéaires  
d'archives papier conservés

## Archives - Documentation

Les archives participent à la constitution et à la diffusion des sources de l'histoire de la ville et de la Communauté d'agglomération.

Elles contribuent également à répondre aux besoins des services dans le cadre de la gestion de l'administration et participer à garantir les droits des citoyens.

### Missions principales du service :

- La collecte des documents : archives produites par les services, archives privées, acquisitions quels que soient les supports (papier, électronique, photographies, vidéo...).
- Le classement : tri, analyse, sélection, éliminations, rédaction d'instruments de recherche, cotation afin de pouvoir retrouver l'information.
- La conservation : veille à la bonne conservation des documents, restaurations.
- La communication et mise en valeur des documents : accueil du public, de classes et prêt de documents dans le cadre d'expositions et des conférences.

### Missions complémentaires :

- Réalisation d'une revue de presse quotidienne : effectuée à partir de la presse régionale et nationale. Réalisation de press-book sur demande des services.
- Documentation et bibliothèque historique : gestion des abonnements professionnels et mise à disposition d'ouvrages d'histoire locale.

### Réalisations principales et faits marquants 2022 :

- Classement des archives de l'ancienne Communauté de communes des portes d'Auvergne.
- Classement de Permis de Construire des années 1940 à 1983.
- SAE (Système d'Archivage Électronique) : obtention d'une subvention France Relance, démarrage du projet, mise en place d'ateliers.



## Commande publique

### Missions du service :

- Gestion des procédures de passation des marchés publics et des concessions (de l'avis d'appel public, à la concurrence, à la notification) pour l'ensemble des services de la Communauté d'agglomération.

### Réalisations principales 2022 :

- Travaux de voirie (Avenue des Belges, Stationnement des cars au PEI, Aménagement Via Fluvia, parking Quincieu, ...)
- Travaux d'extension de la fibre optique
- Travaux Eau et assainissement (Réservoir Ste Anne à Polignac, AEP à Noustoulet à Saint Germain Laprade, AEP et EP à Ussel pour le Brignon, EP et station d'épuration à Farreyrolles Sanssac l'Église)
- Travaux sur ZAE (extension ZA des Chabannes à Solignac sur Loire et ZA Laprade à Saint Germain Laprade)
- Marchés de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la DEA, la réhabilitation des seuils de Brives et la rénovation thermique du siège de la communauté d'agglomération
- Divers marchés de services comme les transports scolaires, les transports à la demande, les marchés de maintenance chauffage, incendie, télésurveillance, ... etc.

### Faits marquants 2022 :

- Élaboration d'un rapport d'analyse des offres type à destination des services et maîtres d'œuvre externes
- Élaboration d'un guide des procédures de commande publique (en cours en 2022) en lien avec un prestataire et l'ensemble des services opérationnels.

## Communication

### Missions du service :

- Contribution et mise en œuvre de la stratégie de communication
- Organisation d'actions de communication
- Gestion des relations publiques avec les médias
- Création et gestion des différents supports et outils de communication : sites internet, réseaux sociaux, newsletters, etc.

## À RETENIR EN 2022



67

marchés lancés

2

### concessions de service public :

- Concession pour la construction et l'exploitation d'un crématorium.
- Gestion et exploitation de 10 structures Petite Enfance (7 lots).



36 %

de travaux



58 %

de services  
y compris maîtrise d'œuvre



6 %

de fournitures

## À RETENIR EN 2022

**4,85 M€**  
de subventions d'investissement  
obtenues pour  
**41**  
dossiers déposés

**18 084**  
mandats  
et 12 461 titres de recettes  
émis

**1**  
réfèrent des régies  
en appui et accompagnement des  
**30**  
régisseurs et sous-régisseurs  
accompagnés par le service



## Finances

### Missions principales :

- Gestion financière de l'Agglomération : élaboration, exécution et suivi du budget principal et des 8 budgets annexes.
- Gestion de la comptabilité : mandatement des dépenses, émissions des recettes, facturation aux usagers.
- Recherche de financements et de subventions pour les projets et le fonctionnement.
- Gestion de la dette et des emprunts.
- Accompagnement des régies.

## Ingénierie

Ce service mutualisé a pour principale mission la réalisation des opérations de travaux de l'agglomération et de la ville du Puy-en-Velay. Il est composé de 3 entités : le pôle Bâtiment, le pôle Infrastructure et le pôle développement durable.

### Missions principales du Pôle Bâtiment :

- Conduire des opérations de construction, d'extension et de réhabilitation de bâtiments.
- Suivre le patrimoine bâti intercommunal.
- Piloter les marchés d'entretien et de maintenance des bâtiments.
- Suivre et coordonner les interventions réalisées en prestations de service par les agents des services municipaux (hors Ville du Puy-en-Velay).

### Missions principales du Pôle infrastructure :

6 personnes dans le service (2 ingénieurs et 4 techniciens).

- Service mutualisé Ville du Puy-en-Velay et Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.
- Réaliser les études les travaux et l'entretien du patrimoine non bâti de la Communauté d'agglomération et de la ville du Puy-en-Velay.

### Missions principales du Développement Durable :

- Service mutualisé Ville du Puy-en-Velay et Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.
- Promotion et développement de la transition énergétique.
- Prévention inondations, travaux liés à la prévention et entretien des cours d'eau.
- Gestion des contrats territoriaux (Borne, Haut-bassin de la Loire, Loire et affluents Vellave, Haut-Allier).
- Actions en faveur de la biodiversité.

## Juridique et assurances

### Missions principales :

- Pôle juridique : gestion des contentieux, sécurisation des actes et accompagnement des services
- Pôle patrimoine : gestion d'une partie du patrimoine immobilier
- Pôle assurance : gestion des contrats d'assurance

## À RETENIR EN 2022

**38**  
beaux suivis  
(12 baux locataires  
et 26 baux bailleurs)  
**11**  
commodats suivis  
(1 emprunteur et 10 prêteurs)  
Le pôle patrimoine  
assure également le suivi  
des 4 copropriétés

<b>60</b> sinistres déclarés	Responsabilité civile	Dommages aux biens	Flotte automobile et auto mission	Autres contrats	Total	Dont recours directs

Sollicitations uniques par les services	Contentieux administratifs (suivis)	Contentieux civils (suivis)	Recours gracieux	Expertises judiciaires (suivies)

## Ressources humaines

**RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN 2022**  
par rapport aux 2 autres collectivités mutualisées (Mairie et CCAS)



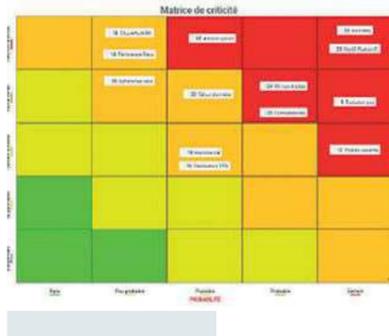
Le service R.H. est composé de 19 agents répartis en 4 secteurs (Recrutement-Formation ; Paie-Budgets-Etudes-SIRH ; Carrières et Prévention-Absentéisme).

Indicateurs / collectivité	Agglo
C.A. 2022 charges de personnel	25 301 714 €
	<b>8 673</b> 55,77 % sur l'ensemble des 3 collectivités
<b>Nombre avancements grades</b>	<b>38</b>
Nombre promotions internes	6
Nombre de contrats de travail	1 404 45,39 % sur l'ensemble des 3 collectivités
Nombre d'arrêtés	1 704 51,82 % sur l'ensemble des 3 collectivités
<b>Procédures de recrutement ouvertes</b>	<b>40</b>
Arrêts travail maladie ordinaire (jours)	9 729
Formations (jours)	1 783,5

## Performance et évaluation de la qualité

### Missions du service :

- Contrôle interne : ensemble de dispositifs visant à maîtriser ou limiter les risques au sein d'une organisation.
- Contrôle de gestion : optimisation des recettes et des dépenses, formalisation et déploiement de tableaux de bord et d'indicateurs
- Audit : analyse des process, repérage des dysfonctionnements, formulation de préconisations, définition des plans d'actions visant à améliorer le fonctionnement.



### Réalisations principales et faits marquants 2022 :

Présentation synthétique des principaux enjeux et réalisations de l'année :

- Élaboration d'une cartographie des risques : suite au rapport de la Chambre Régionale de la Cour des comptes, il a été décidé de réaliser une cartographie des risques. Il s'agit d'un outil de repérage des dysfonctionnements qui s'inscrit dans une démarche positive et évolutive. Une centaine de risques ont été identifiés au sein des services supports. Chaque risque a été analysé (détermination des causes et des conséquences) puis noté (en fonction de son impact et de sa probabilité de survenance). Le but étant de définir les mesures permettant de limiter ou de supprimer les risques identifiés. Exemples de risques : cyber attaque, augmentation du taux d'absentéisme...
- Poursuite du déploiement des tableaux de bord de pilotage de l'Atelier des Arts et des piscines communautaires : Afin de faciliter la prise de décision et le pilotage, un travail de recensement et de fiabilisation des données est réalisé en collaboration avec les chefs de service concernés afin de mettre en avant les principaux indicateurs d'activité des services (évolution de fréquentation, évolution des ventes par type de produits, coût d'exploitation du service ou de l'équipement, ratio au m<sup>2</sup>, calcul du coût net des principales missions assurées). Parallèlement, des cartographies ont été réalisées à partir des données collectées en lien avec la cellule SIG (ex : cartographie du rayonnement du CRD).
- Mise en place en lien avec le service appui aux territoires de l'outil de suivi des indicateurs du projet de territoire : des indicateurs ont été définis en concertation avec chaque chef de service afin de contribuer à l'évaluation des actions menées dans le cadre du projet de territoire
- Déploiement du module gestion des baux pour les services économie et juridique : afin de simplifier la gestion des baux assurée par les services juridique et économie, des sessions de formations au logiciel ATAL ont été organisées pour les agents concernés. La mise en place de ce logiciel permettra d'avoir une base de données commune, de clarifier le processus et de sécuriser la réalisation des différentes tâches.
- Identification des aides indirectes et mise en place d'un système de calcul permettant la valorisation de ces aides : la valorisation des aides indirectes aux associations est une obligation légale. Dans ce cadre, un recensement des aides indirectes est en cours (mise à disposition de salles, de personnel).
- comité de suivi/gymnase de Lavoûte/Loire : facturation des dépenses liées à la gestion du gymnase dans le cadre de la convention de gestion signée avec la commune.

## Systèmes d'information

### Missions principales :

- Gestion de tous les moyens informatiques des trois collectivités.
- Maintenance des serveurs, postes de travail.
- Gestion de la politique de sécurité informatique.
- Gestion du stockage de données.
- Gestion des échanges de données.
- Gestion des télécommunications : téléphonie fixe, portables.
- Gestion de l'événementiel (wifi...).
- Gestion des moyens logiciels.
- Travaux de bâtiments : suivi des câblages.

### Chiffres clés :

- **160** serveurs
- **1 000** postes de travail
- **4 272** demandes de SAV (3 600 en 2021 + 19 %)

## Informatique / Cellule SIG

### Missions principales du pôle SIG :

- Administration de la donnée géolocalisée.
- Fourniture des données cadastrales à l'ensemble des services et communes de l'agglomération.
- Maintien d'une solution Web SIG de consultation et interrogation des données.
- Alimenter le logiciel d'instruction des ADS avec les données géolocalisées nécessaires et à jour.
- Publication des documents d'urbanisme des communes sur le Géoportail de l'Urbanisme.
- Accompagnement des communes sur l'adressage via un logiciel dédié.
- Développement d'outils, études et cartographies à destination des services de l'agglomération et de la ville ou des communes. Par exemple, les logiciels GéoAdressage et TerrasseManager.

### Chiffres clés :

- Pus de **1 000** utilisateurs
- Plus de **250** couches publiées
- Plus de **100** demandes complexes traitées : assistance, production cartographique, études...

### À RETENIR EN 2022

**12 To** de stockages de fichiers.  
**32 To** de serveurs divers applicatifs + bases de données.  
**190 To** de capacité pour les diverses sauvegardes.

### À RETENIR EN 2022

- MISE EN LIGNE**  
d'un démonstrateur de l'observatoire de l'habitat  
32 indicateurs publiés
- DÉPLOIEMENT**  
d'une nouvelle version  
de GéoAdressage et TerrasseManager
- MISE EN PLACE**  
de deux outils dédiés à la création de données  
« Places réglementées »  
« Points de regroupement des déchets »
- DÉPLOIEMENT**  
d'un applicatif de signalement des enjeux  
liés aux inondations à destination des communes.
- FORMATION**  
d'une quarantaine d'agents  
au nouveau visualiseur « Mapstore »



**03 BILAN DE L'ACTION  
DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
EN 2022**



# Booster l'économie

.....





## Affirmer l'identité du territoire comme moteur de l'attractivité

© Luc Olivier

Le service Attractivité et Tourisme a pour mission d'organiser des événementiels (Puy de Lumières, Hôtel des Lumières...) ou de soutenir et de participer à des événementiels (Trail Saint-Jacques...) pour rendre le territoire attractif et générer de l'activité touristique et économique. Il participe également à des actions de promotions menées tout au long de 2022, notamment pour la valorisation des chemins de Saint-Jacques.

### À RETENIR EN 2022

**25000**  
entrées  
à L'HÔTEL DES LUMIÈRES

**30000**  
pèlerins au départ  
du CHEMIN DE SAINT-JACQUES  
(estimation)

**15000**  
marcheurs  
sur LE CHEMIN DE STEVENSON  
(estimation)

### Les médias

#### Chemin de Saint-Jacques

- **40 k** sessions sur le site web [www.chemindesaintjacques.com](http://www.chemindesaintjacques.com)
- **58 k** fans sur Facebook et **15 k** abonnés sur Instagram
- Audience Facebook moyenne par mois : **1 M** personnes

#### Office de Tourisme

- Site internet : **490 k** utilisateurs sur le site / **1,9 M** de pages vues
- Abonnés sur Facebook : **110 k**
- Instagram : **13,7 k**
- Audience Facebook moyenne Le Puy Tourisme : **1 420 900** personnes (+ 32,4 %)
- Audience Instagram moyenne Le Puy Tourisme : **445 000** personnes

#### Velay Attractivité

- Site internet : **90 k** utilisateurs ; **135 k** vues
- Abonnés sur Facebook : **37 k**
- Audience Facebook : **505 k**

## À retenir en 2022

L'année 2022 a été marquée par le retour à la normale après deux ans de crise sanitaire. Les visiteurs sont venus nombreux dans le territoire de la Communauté d'agglomération et les chiffres de fréquentation sont bons. L'année 2022 est aussi marquée par le retour en force de l'itinérance avec une très bonne fréquentation des Chemins de Saint-Jacques et Stevenson.

Les spectacles lumières ont également connu un réel succès. L'année 2022 a été une nouvelle fois marquée par de grands événements comme le Roi de l'oiseau, les Nuits de Saint-Jacques, le Criterium du Dauphiné ou encore les ISDE (6 jours d'enduro).



## Puy de Lumières, une destination lumières unique en France

En proposant 9 sites, Le Puy-en-Velay a confirmé sa volonté de s'affirmer comme la destination Lumières par le mapping. Si elle n'est pas la seule ville en France à sublimer sa cathédrale par des projections artistiques, elle est en revanche la seule à proposer durant près de 4 mois, 9 véritables spectacles qui racontent l'histoire de la ville et ses légendes.

Le spectacle Puy de Lumières 2022 fait ainsi renaître les personnages qui prennent littéralement possession des monuments les soirs d'été. La nuit, tout prend vie... Dragons, dinosaures et personnages historiques nous invitent à la déambulation et au spectacle. Il n'y a qu'à les suivre...

### Les 9 spectacles

- **Le musée Crozatier** - La visite fantastique
- **Le rocher Saint-Michel d'Aiguilhe** - La Renaissance du volcan
- **La chapelle Saint-Alexis** - Richesses d'un territoire
- **La cathédrale Notre-Dame**
- **L'Hôtel de Ville** - La République en couleurs
- **Le théâtre**
- **La place du Plot** - Vive les produits du terroir !
- **Conte de Noël sur la place du Plot** pour les fêtes de fin d'année
- **Brives-charensac - Capitale de la Loire sauvage**
  - Médiathèque - Ouvrage en lumières
  - Pont-Vieux - Au fil de la Loire sauvage



© D. Gonthier



© Luc Olivier



© Luc Olivier



© Luc Olivier



# Rendre les zones d'activités encore plus attractives et s'appuyer sur des locomotives

Structurer une offre foncière et immobilière économique cohérente et attractive, qualifier et animer les zones d'attractivité

- Mise en service de la ZA du Martouret (commune de Sanssac L'Église) : **5 ha**.
- 2ème tranche de travaux concernant l'extension de la ZA des Fangeas : **8 ha**.
- Création d'un lotissement de **1,5 ha** sur la ZA de Nolhac : Permis d'Aménager validé.
- ZA Bleu : via une concession confiée à la SPL, études menées dans le cadre d'une extension de ZA de **8 ha** et acquisitions foncières.
- Rachat de **2 terrains** en cours suite à l'usage de la faculté de réméré sur les ZA de Nolhac et des Fangeas.

## Commercialisation des ZA

ENTREPRISE	ZONE	DÉLIBÉRATION
Ciergerie du Velay	Taulhac	14/04/22
Manivit	Craponne	14/04/22
Chapuis	Le Puy	15/12/22

- Continuité des acquisitions concernant la friche de l'abattoir de Craponne via l'EPF / SMAF.
- Friche de Le Compagnon sur la ZA de Taulhac : réflexion pour l'installation de l'entreprise à but d'emploi (EBE) dans le cadre du programme territoire zéro chômeur.
- Études concernant la réutilisation d'une friche artisanale à Fix-Saint-Geney.

## Permettre leur montée en gamme

- Développer les mobilités douces et les énergies renouvelables :
  - Engagement des travaux pour des mobilités douces sur la ZA de Laprade.
  - Renouvellement total des éclairages publics des ZA de Chirel et de Taulhac réalisé dans une logique d'économie d'énergie.
  - Appui au service mobilités pour la mise en place d'un service de transports en commun entre la ZA de Laprade et la ZA de Combe Aérodrome.
  - Réalisation d'une étude de circulation sur les entrées sorties de la RN 88 sur l'agglomération.
  - Sécurisation de la rue de Genebret sur la ZA de Corsac.

- Aménager et développer les services « classiques » :
  - Vidéo surveillance : mise en place d'un dispositif sur la ZA des Fangeas.
  - Sécurisation de l'accès de la ZA de Bleu : mise en service d'un carrefour dénivelé.



## Favoriser les coopérations dans les zones d'activités, dans une logique d'accompagnement des entreprises

- Participer au club des entreprises majeures du territoire : Le Puy Avenir Entreprises. Plusieurs réunions se sont tenues en présence du service développement économique.
- Favoriser l'innovation, les projets collaboratifs et la transition numérique grâce à la Brasserie du Digital et à l'enseignement :
  - Partenariat avec Clermont Auvergne Innovation comme solution de recherche et d'innovation pour les entreprises du territoire.
  - Collaboration avec l'Université Clermont Auvergne pour des événements communs et l'accueil d'étudiants.
  - Des entreprises déjà présentes sur le territoire qui sont hébergées à la Brasserie pour disposer de l'écosystème numérique en place.
  - 8 Événements organisés à la Brasserie du Digital : Orbimob, séminaire « Entreprises et laboratoires, osez innover ensemble », « Ftech, femmes, osez le numérique », « Commerçants connectés », ...
- Consolider le partenariat avec l'agence AURA Entreprises / prospects extérieurs : nombreuses mises en relation.
- Maintenir les aides à l'immobilier d'entreprise : Une nouvelle convention de partenariat entre le Département de la Haute-Loire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay va être mise en place en 2023 pour la remise en place d'aides à l'immobilier d'entreprise.

## Attirer et soutenir de grandes entreprises, locomotives du territoire

- **Lou Légumes** : mise en service de l'usine de production de champignons frais par la Communauté d'agglomération en vue d'une rétrocession par voie de crédit-bail immobilier : 10,50 M€ d'investissement, 150 emplois à terme.
- **Société Thévenon** : vente d'un terrain à son profit sur la ZA de Laprade en vue de la construction d'une unité de production de tissus, dans un objectif de relocalisation de la production.
- **Société Greenfab** : vente d'un terrain sur la ZA de Nolhac à son profit en vue de la création d'une activité de production d'isolant.
- **Société Trescarte** : vente à venir d'un tènement immobilier au profit de la société Trescarte sur la commune de Loudes pour un projet de développement important de la société.

## Développer l'écosystème numérique, grâce notamment à la Cité du Numérique

- Accompagner et héberger des start-up, porteurs de projets, freelances :
  - 5 entreprises incubées via un programme d'accompagnement spécifique, 18 structures hébergées en coworking
- Favoriser le développement des filières d'enseignement supérieur axées sur le numérique :
  - IUT du Puy : création d'un Master 2, maintien d'un BUT Informatique, d'un BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet, d'une Licence Pro Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement et d'une licence Pro Conception, rédaction et réalisation web,
  - ESEPAC : développement du master « Packaging Numérique »,
  - IRUP : hébergement de la structure à l'Atelier des Arts dans le cadre du Bachelor « Responsable d'Intégration et de Maintenance des Systèmes Numériques Industriel - RIMSNI (alternance) ».

INDICATEURS ATTRACTIVITÉ TOURISME	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Nombre de producteurs et entreprises adhérant à la marque		60
Nombre de pèlerins comptabilisés au départ de la cathédrale/an	15 000	20 250
Nombre de visites sur le site internet OT (nombre d'utilisateurs)		4 500 000



## Faire preuve d'agilité pour soutenir et développer l'économie de proximité sur le territoire

### À RETENIR EN 2022



**58**  
dossiers  
sur le territoire communautaire



Pour un total de  
**172 400 €**  
de subventions

Agir en partenariat pour inciter à l'installation et la reprise des commerces de proximité et des entreprises

#### Partenariat avec la Manufacture de Blavozy/St Germain

Un partenariat a été mis en place entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Manufacture (installée dans les anciens locaux de l'AFPA) afin de mettre en place un programme de sensibilisation et de formation auprès des artisans d'art du territoire à la fabrication numérique, la Manufacture étant dotée d'un fablab.

#### Eco-défis

En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire, il a été décidé d'engager une démarche « Eco-Défis » à destination des artisans-commerçants. Cette démarche aura pour objectif de favoriser l'engagement d'artisans-commerçants dans des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 6 thématiques : déchets, énergie, mobilité, eau, produits, démarche sociétale-environnementale. Les entreprises volontaires seront accompagnées dans l'évaluation de leurs pratiques existantes par un conseiller de la Chambre de Métiers. Puis, elles identifieront des actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer leurs pratiques éco-responsables et accompliront au moins 3 éco-défis dans 3 thématiques différentes. Un financement à hauteur de 1 000 € pourra être versé sur des dépenses d'équipement correspondantes.

Ce dispositif sera actif en 2023.

Mettre en place des actions propices au développement des entreprises en favorisant l'animation du réseau des partenaires TPE

#### Auberges de Connangles et de Chambrone

- Une étude est entreprise pour examiner l'amélioration énergétique de ces 2 établissements, notamment par une solution en bois-énergie.
- Par ailleurs une réflexion est engagée pour l'extension éventuelle de l'Auberge de Connangles pour augmenter leur capacité d'accueil.

L'appui aux communes dans le développement de leurs projets économiques de proximité

#### Étude prospective sur l'évolution de l'organisation commerciale du bourg du Pertuis

Cette étude s'est achevée en mars 2022. Elle conclut à l'utilité et à la volonté des acteurs locaux d'un regroupement des commerces à proximité en sortie du futur échangeur tout en gardant une liaison avec le bourg du Pertuis.





## Innovier pour accompagner les entrepreneurs dans les évolutions numériques

Depuis son ouverture, La Brasserie du Digital s'est imposée comme le moteur d'une nouvelle façon d'entreprendre et d'ancrer des projets à impact en Haute-Loire. Portée par un partenariat public-privé innovant, l'association porte des actions qui visent à promouvoir l'attractivité du territoire tout en délivrant une offre de services numériques à ses usagers et bénéficiaires.

De par sa proximité avec les pouvoirs publics, les établissements scolaires, les entreprises du secteur numérique et l'écosystème entrepreneurial de Haute-Loire, La Brasserie du Digital est devenu un pilier majeur de la transformation numérique du territoire.

### LES MARQUEURS CLÉS

**35**  
coworkers  
résidents et nomades

**10**  
porteurs de projets  
accompagnés depuis 2 ans

**2**  
partenaires du programme  
(Clermont Auvergne Innovation  
& User First)

**1 250 m<sup>2</sup>** d'espace de coworking et d'expression

1 espace de coworking qui affiche un taux d'occupation de **70 %**

**50** places de coworking et **18** entreprises hébergées

**1** programme d'incubation,

**10** commissions,

**51** prestations clients pour des événements

**+ de 2000** visiteurs sur 1 an

**+ de 40** adhérents

**+ de 60** conférences/animations proposées par La Brasserie

## Soutenir l'action de la Brasserie du Digital

La Brasserie du Digital renforce son fonctionnement et son offre de services en s'adaptant aux demandes des coworkers, clients et besoins du territoire. L'accent est plus que jamais mis sur la reconnaissance de ses activités et de sa légitimité auprès des bénéficiaires, la logique gestionnaire et la professionnalisation de son organisation – et donc la qualité de ses prestations.

### Les 4 piliers pour leurs missions

- **L'espace de coworking** pour les métiers du numérique : proposer un espace de travail partagé de moyen et long terme, l'accès à une communauté encourageant l'échange, l'ouverture et la collaboration.
- **Le programme d'incubation** : un incubateur intégré à l'espace de coworking, pour que des porteurs de projets puissent être accompagnés spécifiquement dans la création et le lancement de leur solution. 9 mois d'accompagnement collectif et individuel pour accompagner le porteur de projet de l'idée à la création d'une entreprise viable et pérenne.
- **La location d'espaces** : réunions, visioconférences, conférences... Louer des espaces inspirants dédiés à la créativité et des outils de travail pointus pour toutes les entreprises du territoire.
- **Une mission d'inclusion et de transformation numérique** : La Brasserie du Digital met en relation et oriente des entreprises avec les experts numériques de sa communauté, les structures de l'accompagnement, des prestataires, les collectivités (conseillers numériques, dispositifs régionaux) et les consulaires (chargés de mission numériques, accompagnements et formations).

## Favoriser l'émergence de tiers-lieux sur le territoire

### « Fabrique de territoire »

La Brasserie du Digital est un laboratoire visant l'expérimentation de nouveaux leviers de développement économique. Ce tiers-lieu inédit en Haute-Loire se veut avant tout comme un lieu de vie, d'entraide, d'échange, de coworking et d'innovation, il dispose de la labellisation « Fabrique de Territoire ».

Cette labellisation a pour objectif de mettre en œuvre les modalités d'actions suivantes :

- Animation d'une communauté de résidents.
- Implication des habitants dans la vie du lieu.
- Ancrage territorial.
- Maillage de tiers-lieux.
- Mise en commun des initiatives développées et création de communs.
- Offre de service diversifiée et en réponses aux besoins des habitants du territoire.
- Développement de compétences numériques.
- Processus d'apprentissage et de formation.
- Mobilisation d'entreprises partenaires.
- Équilibre économique à moyen terme.
- Gouvernance claire.

## Des nouvelles commissions ont vu le jour en 2022 pour entreprendre des projets collectifs

### Commission tourisme et numérique

IRIS Interactive, agence conseil en communication digitale spécialisée dans le E-tourisme, et La Malle Postale, spécialiste du transport de bagage et du convoyage de véhicule, proposent de réfléchir sur les enjeux et opportunités des solutions numériques au service du tourisme.

### Commission Datas - Katalyse IS Katalyse IS

Expert de la transformation digitale en plaçant les données au cœur des entreprises, proposera d'aborder les sujets suivants : - La Data d'entreprise : un avantage concurrentiel ? Et pour qui ? - L'agilité dans la Data ou comment accompagner les métiers ? - La gouvernance des données.

### Commission Silver Économie - Oktopod et 3S Sérénité

Oktopod, agence spécialisée dans le développement de sites Internet et d'applications mobiles, et 3S Sérénité, agence d'aide à la personne, souhaitent mettre en lumière l'adaptation de la filière numérique au vieillissement de la population et l'amélioration de la qualité de vie à domicile.





# Développer une économie sociale et solidaire qui favorise les filières courtes

## Soutenir et valoriser la filière bois et ses métiers

Le rôle du service économie est d'être un relais local et un interlocuteur concernant les dispositifs d'aides aux entreprises de la filière bois en jouant les intermédiaires entre les financeurs, les entreprises.

### → Soutien aux équipements d'exploitation forestière

Un dispositif d'aide (FEADER) en 2022 pour soutenir les équipements des entreprises de l'exploitation forestière, notamment les transporteurs et les entreprises de travaux forestiers mécanisés.

Sur le périmètre de l'agglomération du Puy, 9 entreprises ont pu être accompagnées par ce dispositif pour un montant total investi de 3 130 895 € et 608 600 € d'aides sollicitées.

### → Investissements des micros et petites entreprises de la filière bois

En vue de maintenir et de créer des emplois dans les territoires ruraux, il apparaît nécessaire de réduire le déficit de compétitivité des entreprises de la filière bois, en leur permettant de se moderniser, de mieux

valoriser les bois régionaux et de mieux répondre aux besoins de la deuxième transformation ou de la construction bois. La Région, accompagnée de l'UE (FEADER), a mis en place, en 2022, un dispositif actif en ce sens.

3 entreprises ont répondu à cet appel à candidature et ont reçu un accord favorable. Ces demandes concernaient 7 investissements matériels pour un montant total de 12 185 522,60 € HT.

L'ensemble de ces structures ont bénéficié d'un soutien financier de 1 015 266,78 €.

### → Soutien aux investissements des entreprises de la transformation du bois

Programme d'aide de la Région visant à soutenir les entreprises de la transformation du bois (scieries, menuiseries, constructeurs bois, ébénistes, charpentiers...)

5 entreprises présentes sur le périmètre de l'agglomération ont sollicité ce dispositif pour un montant total d'investissement de 9 668 450 € HT, pour une aide attribuée de 625 617 €.

### → Communication sur l'exploitation forestière

Les entreprises de travaux forestiers (ETF), comprenant les activités d'abattage (manuel ou mécanisé), de débardage, de reboisement et d'entretien de nos forêts, représentent une part importante de l'économie forestière sur le périmètre de l'agglomération. On en dénombre pas moins de 79.

L'agglomération du Puy-en-Velay a souhaité accompagner et donner les moyens aux professionnels de terrain pour la promotion de la filière bois. La collectivité a donc distribué plusieurs dizaines de panneaux aux ETF volontaires.



**Voiries forestières**

- Communes avec un projet d'amélioration réceptionnés
- Communes avec deux projets d'amélioration réceptionnés
- Communes avec projet "soutien à la desserte forestière"
- + Communes avec projet en cours d'animation
- 🏠 Projets de construction en bois local
- Forêts

## À RETENIR EN 2022

31  
parcelles ont obtenu une subvention

6 200 €  
ont été mobilisés

18  
propriétaires ont bénéficié de l'aide

## Renforcer l'animation de la filière Bois

### Projet « voirie forestière »

- 5 projets d'amélioration de voirie forestière ont été réalisés sur 7 communes  
**399 988,48 €** Montant total des travaux HT  
**319 990,78 €** de subventions
- 3 projets d'amélioration de voirie forestière ont été déposés « soutien à la desserte forestière »  
**372 455,57 €** Montant total des travaux HT  
**297 964,43 €** de subventions (État/Europe/Région)
- 4 projets sont toujours en cours d'animation  
**340 300 €** Montant total des travaux HT  
**272 240 €** de subventions
- 3 réunions d'information technique auprès des propriétaires forestiers
  - Les thématiques : La fiscalité forestière 34 participants / La gestion des parcelles de feuillus 27 participants / Le foncier forestier + présentation de la nouvelle aide de l'Agglo 141 participants.
  - Le partenariat avec le centre régional de la propriété forestière a été renouvelé afin de proposer aux propriétaires un maximum de réunions d'information.
- Dispositif d'aide au foncier forestier  
 Ce nouveau dispositif d'aide a vu le jour en juin de cette année 2022 pour répondre aux problématiques liées au foncier forestier. Son objectif : répondre à la problématique du morcellement, un frein important à la gestion forestière. Tout propriétaire forestier peut bénéficier de cette aide de 200 € par parcelle attenante acquise dans la limite de 3 parcelles par an (en une ou plusieurs demande).

## À RETENIR EN 2022

**1 129 992 € HT**  
pour l'ensemble des projets  
d'investissement



## Valoriser le bois dans la construction et le bois énergie

### → Accompagner et faciliter la mise en place de projets en bois local

Renforcer l'économie locale des territoires ruraux est l'une des préoccupations des élus communautaires. Ainsi la communauté d'agglomération accompagne les collectivités et les entreprises souhaitant initier un projet en incluant du bois local.

Elle répond aussi à son engagement économique (1ère compétence de l'agglomération) en considérant l'impact du bois local en termes de maintien et de création d'emplois : 1 000 m<sup>3</sup> de bois local mis en œuvre en construction assurent le maintien de 21 emplois directs non délocalisables pendant un an. (Source FIBOIS)

Notre rôle est de procéder à une démarche pour accompagner nos communes et les entreprises dans leurs conduites de projets de construction en bois local. Notre principale intervention est de mettre en relation les différents acteurs : collectivités, partenaires, constructeurs, artisans, etc.

L'enjeu de notre action est de faire émerger un maximum de projets et d'être moteurs en réalisant plusieurs aménagements en bois local quelle que soit son envergure.

16 dossiers ont été déposés : 8 projets communaux (8 communes), 2 projets intercommunaux, 5 projets d'entreprise et 1 projet d'association :

INTITULÉ DU PROJET	PORTEUR DE PROJET
Construction d'un manège équestre en bois local	HARAS D'ORS / ESPALY ST MARCEL
Réhabilitation d'un bâtiment communal en bois local	COMMUNE DE SAINT HOSTIEN
Construction d'un bâtiment artisanal en bois local	RCTC / LE PUY
Construction d'un bâtiment industriel en bois local	SCI L'ÉTOILE / SCIERIE FILAIRE
Construction de locaux d'activité en bois local	ARGAUD IMMOBILIER / BLAVOZY
Réhabilitation de bâtiments communaux en bois local	COMMUNE DE BAINS
Aménagement d'une résidence étudiante	FOYER DES JEUNES DU CONSULAT / LE PUY
Rénovation de la salle polyvalente	COMMUNE DE VERNASSAL

### → Contrat Ambition Forêt « Bois-énergie »

Dans une volonté de promouvoir la filière Bois énergie, le service économie a co-construit avec FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 et ceux jusqu'en décembre de cette année 2022, une réponse à un appel à projet régional « Contrat Ambition Forêt (CAF) ».

Ce contrat ambition forêt permet un accompagnement financier de la région à hauteur de 30 %. La structure animatrice (FIBOIS) participe à hauteur de 20 %. La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay quant à elle prend en charge les 50 % restant.

Cette opération d'animation « Bois Énergie Agglo du Puy-en-Velay » comprend deux phases, avec les actions menées en 2022 :

Dans un premier temps, de nombreuses actions ont été conduites pour « Informer et sensibiliser », comme les visites d'installations bois énergie :

#### ● À destination des entreprises :

24/01/22 : visite de l'installation bois énergie du complexe touristique du village de la Tour à la Chaise-Dieu (co-organisé CCI43)

#### ● À destination des collectivités et des entreprises :

18/03/22 : visite bois énergie sur la fourniture de chaleur bois « clé en main » à Lavoûte-sur-Loire

01/07/22 : visite de 2 installations accompagnées dans le cadre du CAF à Félines et à Malaguet

Dans un second temps, l'action s'est poursuivie par des rendez-vous individuels avec les porteurs de projets pour les « conseiller & accompagner ».

## À RETENIR EN 2022



**11**

porteurs de projet  
bois énergie  
rencontrés, conseillés  
et accompagnés :  
8 communes  
et 3 entreprises



**12**

études d'aide à la décision  
financées  
dont 2 études de faisabilité





## Mettre en place et faire vivre le projet alimentaire à l'échelle de la communauté d'agglomération : Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a connu une année 2022 riche en événements et avancées significatives.

En janvier, le PAT a déposé sa candidature pour le label national Projet Alimentaire Territorial, reconnaissance qui vient récompenser les efforts menés par la communauté d'agglomération pour promouvoir une alimentation locale, saine et durable. La Communauté d'agglomération a été récompensée lors du Salon International de l'Agriculture, obtenant une dotation de 100 000 euros sur 3 ans qui va permettre de poursuivre les actions engagées.

Dans le même temps, les Chambres Consulaires, partenaires du projet, finissaient de rédiger le diagnostic alimentaire de l'Agglomération, pointant les premiers grands enjeux du PAT :

- Soutenir le développement d'un territoire alimentaire durable.
- Tendre vers la souveraineté alimentaire du territoire.
- Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et locale.

Le 15 avril, un Comité de Pilotage s'est réuni, rassemblant les différents partenaires du PAT : élus, Vice-Présidents, Chambres Consulaires, Services de l'état, associations caritatives, agences de l'eau, agence régionale de santé et association de protection de l'environnement, afin de faire un point sur les avancées du PAT et de préparer les prochaines étapes en concertation.

Durant l'été 2022, le PAT a également organisé une série d'ateliers thématiques et de rencontres individuels en collaboration avec 90 partenaires, visant à approfondir certains sujets, améliorer le diagnostic alimentaire du territoire et préparer des objectifs à suivre, voire des solutions concrètes et pratiques.

La suite de l'année fut marquée par la compilation des entretiens et des données recueillies afin d'imaginer un premier plan d'actions en 6 objectifs et 31 objectifs-opérationnels, concourant à la mise en place d'actions concrètes sur le territoire.

Ces différents événements témoignent de l'engagement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour une alimentation plus responsable et durable, en lien avec les acteurs locaux. Le PAT continue ainsi à se renforcer et à fédérer toujours plus de partenaires, pour une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et ancrée dans son territoire.

## L'abattoir communautaire

L'année 2022 a été marquée par un travail de maintenance conséquent permettant la remise en état d'un certain nombre de machines du parc. Pour toutes ces opérations, l'investissement financier représente environ 250 000 €.

Un projet de modernisation et d'agrandissement de l'équipement est à l'étude afin d'optimiser les conditions de travail et de renouveler les outils pour pérenniser l'activité.

L'année 2022 a vu les effectifs de l'abattoir augmenter, renforçant ainsi ses rangs et les postes vacants (3 personnes au service qualité dont 2 alternantes / 3 personnes au nettoyage / 4 personnes en production).

### Évolution tonnage par espèce

TONNAGE ABATTAGE 2022		ÉVOLUTION POIDS EN %
FAMILLE ARTICLE	POIDS EN TONNES	
Caprin	1 038,90	23,09
Ovin	323 927,10	16,59
Veau	716 150,10	-15,26



### À RETENIR EN 2022

L'abattage a continué de croître de  
**32 tonnes**  
(+ 0,70 %)

La découpe de porc a diminué de  
**15 tonnes**  
(- 1,13 %)





## Développer l'économie touristique, grâce aux sites emblématiques et aux atouts naturels du territoire

### À RETENIR EN 2022



**53000**

passages  
à LA CASCADE DE LA BEAUME  
(900 passages le 17 mai 2022)

**9640**

pratiquants  
VIA FERRATA  
soit une évolution de fréquentation  
entre 2019 et 2022 de 70%

**88000**

passages à Latour  
(entre Coubon et Brives)  
sur LA VOIE VERTE DU VELAY  
dont 34 500 vélos

**7**

nouveaux circuits  
VÉLO ROUTE

**80**

voies d'escalade réhabilitées  
à MONISTROL D'ALLIER

**7000**

utilisateurs  
du VÉLORAIL D'ALLÈGRE

### Faire des voies vertes et des voies cyclables un atout structurant pour le tourisme

Les élus de la Communauté d'agglomération ont souhaité développer les voies vertes et favoriser la mobilité douce urbaine en terminant la réalisation de la véloroute voie verte « Via Fluvia » dans laquelle la collectivité est inscrite aux côtés de collectivités voisines.

**La véloroute « Via Fluvia », c'est avant tout un grand projet collectif qui allie 6 partenaires :** 6 Communautés de Communes et d'Agglomération engagées depuis 2013, afin de créer un équipement commun, et regroupées dans une Entente : l'Entente pour la Via Fluvia.

Cette voie traverse les bourgs et permet donc aux usagers de profiter des commerces et services associés.

La voie verte deviendra à terme un véritable produit d'appel sur lequel les prestataires touristiques pourront s'appuyer pour développer leurs activités et proposer de nouveaux services : portage de bagages, location de vélo, préparation de panier pique-nique...

Les travaux sur le tracé de la Voie Verte entre les communes de Lavoûte-sur-Loire et Rosières ont été réalisés sur l'emprise ferroviaire existante : en 2022 la reprise d'un ouvrage d'art emblématique du tracé a été réalisée, ce qui en fait un élément phare. La bande roulante a été refaite également sur le tronçon Lavoûte-sur-Loire (Pont des Longes) – sortie de Beaulieu (Adiac), elle est dorénavant revêtue d'un enrobé biosourcé de couleur marron s'inscrivant parfaitement dans le paysage.

Les travaux se poursuivront par l'aménagement de la bande roulante et des ouvrages d'art sur la commune de Rosières.

Parallèlement, un travail en partenariat avec le Département a permis de mettre à jour l'offre cyclotouristique avec la **création de 7 nouveaux circuits** (du bleu au rouge) en lieu et place des existants. Ils permettront aux locaux comme aux touristes de pouvoir découvrir le territoire et pratiquer leur sport en toute sécurité.

**La mise en sécurité et l'amélioration énergétique apportées aux tunnels de la voie verte du Velay** (Brives-Charensac – Costaros) a été un des chantiers phares de l'année 2022. Ce sont ainsi 5 tunnels qui ont bénéficié d'un relamping intégral en partenariat avec le SDE43. De même, la signalétique a été reprise, laissant ainsi apparaître le nouveau point de départ des voies vertes en un cœur névralgique qu'est le pôle intermodal du Puy-en-Velay.

Un nouveau platelage bois offre également un confort d'utilisation au viaduc de la Gagne (Solignac sur Loire).

### Qualifier et valoriser l'offre d'activités en lien avec la pleine nature

La stratégie mise en place autour des PR vient renforcer la stratégie départementale (Respirando) en visant la qualité plutôt que la quantité.

La promotion est une part importante du travail du service de développement touristique en lien avec l'Office de Tourisme. 2022 a vu la reprise de topoguides avec la sortie de celui du GR40 (Le tour des volcans du Velay) et du GR430 (Le chemin de St François Régis).

C'est dans ce cadre que l'Agglomération a adhéré au travail du CDRP concernant l'intégration de tous les itinéraires de randos dans l'application Geotreck ( Ma randonnée en Haute Loire).

Pour ce qui est des sites, de la même manière, un travail sur la durabilité a été engagé visant à conforter l'existant et à le sécuriser.

C'est dans ce cadre, que l'Agglomération a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt régional « Territoire Pleine Nature », et a été retenu selon un programme établi de 2023 à 2026.

Les nouveaux aménagements ont été réfléchis au titre d'une stratégie s'articulant autour de la poursuite des actions concernant l'Axe Loire (Gorges de l'Arzon phase 2, modification PR des Chibottes), de la valorisation Patrimoniale (Réhabilitation de la dernière Chibotte du parcours situé sur la commune de Vals, début des aménagements Arboretum de Malvières) et de l'itinérance, qu'elle soit pédestre, équestre ou à vélo.

Le travail au titre du St-Jacques s'est également poursuivi, ce qui va aboutir à la pose d'un pupitre d'interprétation à Blanzac en 2023. En 2022, une passerelle a été mise en place sur le parcours à Bellevue la Montagne.

Un gros travail sur l'escalade est enclenché. Il a débuté par la mise en place de voies sur le site de la via ferrata, confirmant ainsi la vocation du site en terme de base de pratique Montagne.

Le travail s'est poursuivi avec un chantier colossal que celui de la reprise du rocher du Lion à Monistrol d'Allier qui a duré 1 mois pour réhabiliter 80 voies. Ce site est le terrain d'entraînement de grimpeurs chevronnés, locaux mais surtout hors département.

L'offre d'orientation bénéficie également d'un travail, en partenariat avec le Comité départemental. Les sites existants ont été re-balisés (Foret de Miaune, Le Vernet) et un circuit ludique a été créé sur le Pertuis. Un projet de produits familiaux est en cours sur la commune du Puy en Velay.

#### → **Projet d'aménagement des gorges de l'Arzon :**

Depuis le 1er juillet 2022, le site d'observation des étoiles a vu le jour, venant ainsi enrichir le circuit des légendes. Plusieurs centaines de personnes ont ainsi pu découvrir la beauté d'une nature sauvage au cours de veillées d'observations contées durant l'été 2022.

La phase 2 permettra de reprendre la signalétique du sentier des légendes.

#### → **Aménagement du plan d'eau de Beaune sur Arzon et son espace ludique**

permettant d'offrir un produit familial et de découverte patrimoniale. L'installation de panneaux d'interprétation de l'histoire locale et la reprise du parcours sportif apporte une nouvelle dimension à ce lieu propice à la déconnexion.

#### → **Le Vernet Jeux inclusifs :**

Dans le cadre de la démarche régionale H+ à laquelle la collectivité a adhéré, pose de jeux inclusifs sur l'aire du Vernet permettant aux enfants valides et empêchés de jouer ensemble.

INDICATEURS TOURISME	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Fréquentation de la voie Verte du Velay (éco compteurs) par type d'utilisateurs	171 000	88 614
Nombre d'aménagements ayant utilisé une ressource locale	2	5
Nombre de communes accompagnées	4	5 (dont 3 financièrement)
Nombre d'utilisateurs du vélorail Allègre		7 000

## Étudier l'offre touristique ferroviaire et définir un plan d'actions

La réflexion autour d'une éventuelle liaison ferroviaire entre Darsac et le Puy en Velay a eu lieu dans un contexte de tension budgétaire et de problématiques techniques lourdes. Pour l'heure, la liaison n'est plus envisagée et le choix se porte sur la conservation de l'existant et sa pérennisation avec de nouveaux produits (type vélo rail Allègre).

### → Mise en place du Vélorail Allègre-Monlet.

Les réflexions autour de l'ancienne voie ferrée ont laissé place à une réalisation plébiscitée en nombre par les utilisateurs durant l'été 2022. Grâce au partenariat entre la commune d'Allègre, l'agglomération du Puy et l'association Agrivap, une nouvelle offre touristique a été proposée en un temps record. Il est à noter un investissement exemplaire de l'association Agrivap qui a investi dans 15 vélorails à assistance électrique. Des projets en cours viendront renforcer la qualité de l'offre sur le secteur.



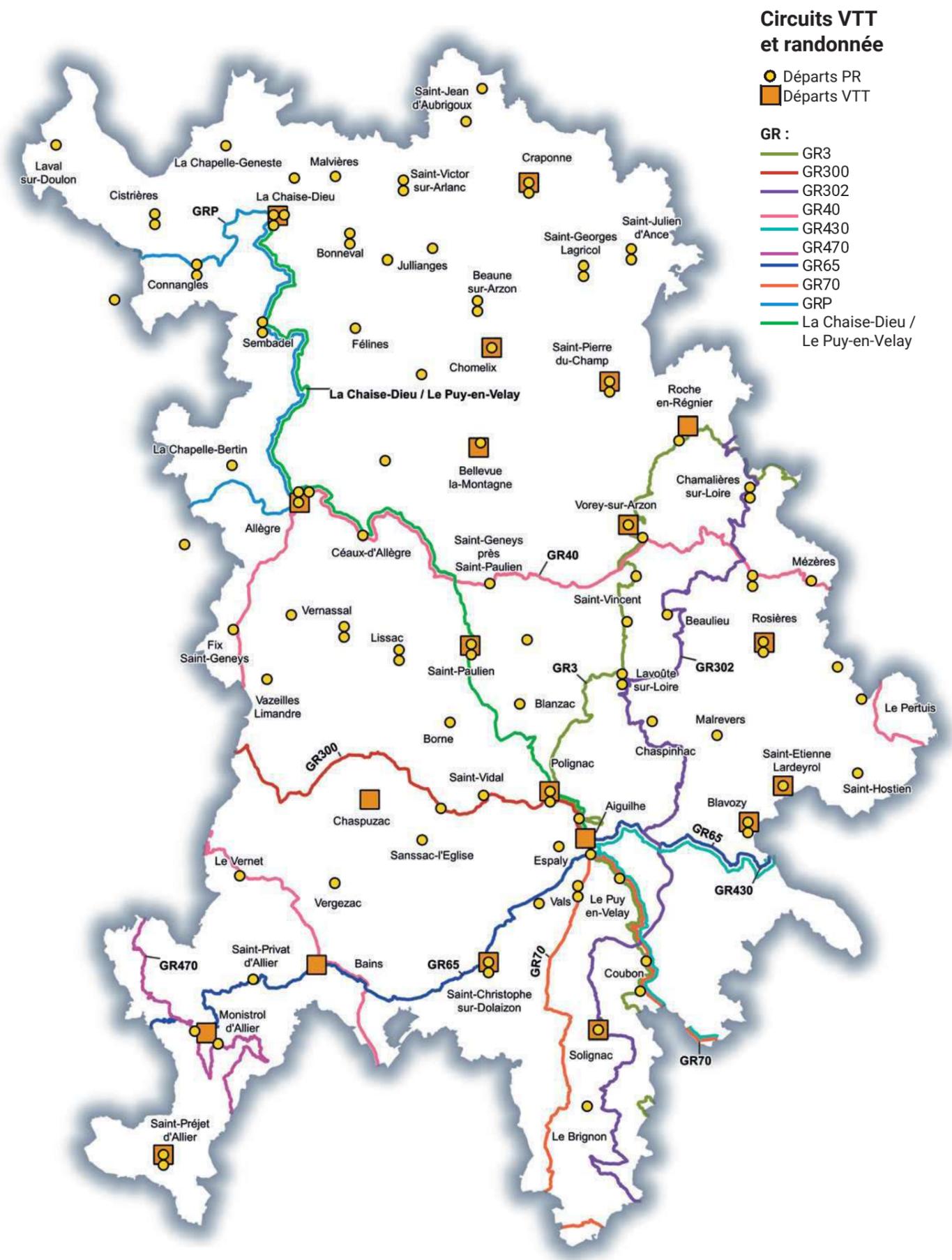
▼ Land Art Nolhac



◀ Via ferrata Le Pertuis

Monistrol d'Allier ▼







**Attirer et fixer**  
de nouvelles  
populations



## Soutenir l'enseignement supérieur

À RETENIR EN 2022



**2000**  
étudiants environ



**54**  
formations supérieures



**30 000 €**  
de subventions versées

### Faire du Puy-en-Velay un pôle croissant pour l'enseignement supérieur et la formation

L'objectif est de développer une offre de formations supérieure sur le territoire, en adéquation avec les besoins des entreprises. Être en capacité de former des étudiants permet également de faire découvrir le territoire à une population jeune et qualifiée, et d'attirer de nouveaux habitants. À la rentrée 2021-2022, le bassin du Puy en Velay compte près de 2000 étudiants auprès des établissements de l'enseignement supérieur : l'Institut Universitaire de Technologie du Puy-en-Velay, l'École Supérieure de Packaging ESEPAC, l'Institut Régional Universitaire Polytechnique, l'Institut des Sciences de la Vie et de la Terre.

### Développer le « Campus connecté »

- Dispositif d'accompagnement pour suivre des formations supérieures à distance, créé par la Communauté d'agglomération en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne :
  - Hébergement et animation pédagogique par l'INSPé.
  - 1re promotion de 9 étudiants à la rentrée de septembre 2021-2022.

### Favoriser l'émergence de nouvelles filières dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle

- Création d'un bachelor « Tourisme » par l'UCLY : hébergement de la formation à l'Hôtel-Dieu.





## Assurer le rayonnement culturel de l'agglomération

### À RETENIR EN 2022

**450**

rendez-vous proposés sur 2022  
Visites commentées, tables-rondes,  
conférences, cours d'histoire de l'Art...



**37392**

visiteurs au musée Crozatier



**127790 €**

Recettes de billetterie du musée



**42728 €**

Recettes de billetterie du PAH

**280**

jours d'ouverture du musée

Le musée Crozatier est agréé « musée de France ».

Le Pays d'art et d'histoire du Puy-en-Velay est un label décerné par le ministère de la Culture, aux collectivités qui mettent en œuvre des actions de valorisation de leur patrimoine. Il s'étend actuellement aux 72 communes de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

Ces deux entités travaillent de concert pour :

- **Conserver les patrimoines** (collections muséales et patrimoines naturels, architectural, historique et immatériel du territoire).
- **Contribuer à mieux les connaître.**
- **Mettre en œuvre des actions de médiation** entre ces patrimoines et tous les publics, valoriser ces patrimoines, notamment par le spectacle vivant.



### À retenir en 2022

→ **2 expositions** temporaires au musée Crozatier :

- **Serpents**  
du 27 novembre 2021 au 18 septembre 2022 :  
**32 715 visiteurs.**
- **Dentelles du Puy. Du cliché à la modernité**  
depuis le 26 novembre 2022.

→ **6 expositions sur le territoire** (PAH) :

- **Qui sont ces serpents d'ici ?**, exposition pédagogique itinérante, Allègre, Saint-Étienne-Lardeyrol, La Chaise-Dieu, Vorey-sur-Arzon, Saint-Germain-Laprade, de janvier à septembre 2022
- **L'Agglo du Puy, un patrimoine exceptionnel**, exposition itinérante de plein air, Coubron, d'avril à juin 2022, Monistrol d'Allier, de juillet à sept. 2022, Le Puy-en-Velay, de décembre. 2022 à février 2023.
- **Place au marché**, exposition en extérieur semi-pérenne, le Puy-en-Velay.
- **Chemins de traverses**, exposition itinérante de plein air, Voie verte entre Solignac et Le Brignon, du 12 mars au 12 juin 2022, La Chaise-Dieu, de juillet à octobre 2022.
- **Coup de foudre**, exposition itinérante en intérieur, Saint-Germain-Laprade, du 4 au 21 janvier, Saint-Paulien, du 20 avril au 25 juin, Brives-Charensac, du 24 septembre au 30 novembre 2022.
- **De terre et d'étoiles, l'esprit du chemin**, Saint Pierre Duchamp, de juin à octobre 2022.

### Manifestations ou spectacles qui ont eu lieu au Musée ou sur le territoire

- Vivarium, théâtre, d'après une œuvre de Romain Gary.
- Les déboulés de mai : Venenum, danse contemporaine, Compagnie Plume.
- la nuit européenne des musées.
- La journée mondiale de la biodiversité.
- Les rendez-vous au jardin.
- Les journées européennes de l'archéologie.
- La fête de la musique, Ça bloque, ça tourne.
- Les journées européennes du patrimoine.
- Les journées nationales d'architecture.
- La Fête de la science.
- La Journée mondiale du cinéma d'animation.
- Les Fabuleux, théâtre d'objets ambulants.

### Les Acquisitions

- Deux gouaches d'Eugène Villon, 1933 et 1934.
- Une clé de voûte sur croisée d'ogives en pierre provenant d'une église de La Chaise-Dieu, 14e-15e siècle.
- Une monstrance-reliquaire argent d'Antoine Parrel, entre 1733 et 1757.
- Un collier dit d'esclavage, Velay, 19e siècle.

### Don de particuliers

Le tableau « Le Bouquet de fleurs » par Albert Dubois-Pillet (1883), de deux pangolins naturalisés et de deux portraits de M. et Mme Chantemesse par Joseph Bernard, 1919.

**Restauration** de plusieurs pièces, dont un ensemble de monnaies de Saint-Germain-Laprade, le tableau La Naissance d'Ève par Émile Bin de 1868, une croix de procession et un calice.

INDICATEURS ÉCONOMIE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2019	RÉALISATION : 2022
Nombre d'entrées sur la période des expositions	34 282	32 715 Expo serpents Expo dentelles du Puy
Nombre d'entrées annuelles au musée	42 558	37 392
Nombre d'expositions organisées	5	11
Taux de couverture des animations PAH sur les 72 communes du territoire		35,00 %

À RETENIR EN 2022



208

monuments historiques présents sur le territoire

60

monuments classés

6

sites classés

5

sites inscrits

2

réserves naturelles régionales

9

sites Natura 2000



## Offrir des expositions de grande notoriété au musée Crozatier

Le musée Crozatier dispose de 2300 m<sup>2</sup> d'expositions permanentes et temporaires, accueillant plus de 160 000 objets de ses collections.

Ses objectifs sont :

- **Rendre accessible** des chefs-d'œuvre de renommée nationale à un public local et touristique ; pour exemple l'exposition « Serpents » qui a accueilli plus de 32 000 visiteurs.
- **Augmenter la fréquentation** du musée et du territoire du Pays d'art et d'histoire.
- **Consolider la notoriété** de l'Agglomération grâce à des partenariats avec des structures prestigieuses, musées ou institutions nationales.

## Valoriser le patrimoine et l'identité locale en favorisant son appropriation par les habitants

La richesse du patrimoine est l'un des atouts indéniables du Velay. Trois sites bénéficient d'une notoriété nationale : la ville du Puy-en-Velay, le rocher Saint-Michel d'Aiguilhe et l'abbatiale de la Chaise-Dieu.

Le Puy-en-Velay est internationalement identifié en tant que départ du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Les richesses présentes sur chaque commune étant nombreuses, l'Agglomération met l'accent sur deux actions :

- **Rendre visible** le patrimoine local par la mise en place d'une signalétique extérieure dans chaque commune, pour faciliter l'accès à la connaissance par un aménagement durable, à destination du public touristique et des habitants.
- **Concevoir et mettre à la disposition des communes** des expositions itinérantes sur le patrimoine dont le festival d'art contemporain Écho. Street art et land art en Velay.

Cette action a pour objectif de :

- **Valoriser le patrimoine local** et de le faire connaître à un public qui ne fréquente pas forcément les lieux culturels classiques.
- **Sensibiliser les habitants** à leur patrimoine pour en faire des ambassadeurs.



◀ Musée Crozatier

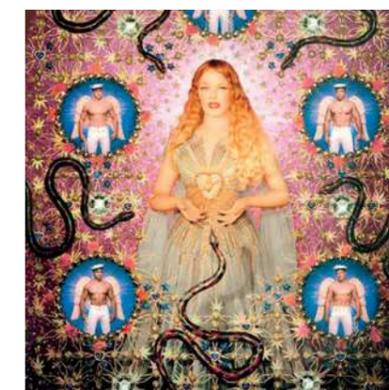
Carrosse de Vachères ▼



▶ Expo Serpents : Ève, Louis HIERLE

◀ Inauguration de l'expo Dentelles

Expo Serpents :  
Vierge aux Serpents, Pierre et Gilles ▼





## Transmettre et partager la culture, les arts et le patrimoine

À RETENIR :  
SAISON CULTURELLE  
2022-2023

€  
**588 000 €**  
en volume de ventes  
du Pôle billetterie

👤  
**27 805**  
spectateurs et  
**1 357**  
abonnés

😊  
**69**  
représentations tous publics  
dont 16 jeunes publics et  
**15**  
représentations dédiées  
aux scolaires

Le service gère l'ensemble des événements organisés dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » au sein des structures suivantes :

- Le Théâtre
- Le Centre des Congrès et des Spectacles de Vals
- L'Hôtel-Dieu
- Halle multi-activités des Orgues.

D'autres manifestations extérieures culturelles identifiées et d'envergure communautaire complètent « Spectacles en Velay ». L'activité réside donc dans la tenue et l'organisation des spectacles de la saison culturelle, ainsi que des congrès, séminaires et autres événements accueillis dans les équipements.

« Spectacles en Velay » c'est :

- Le développement culturel du territoire.
- Le dynamisme des équipements culturels.
- L'attractivité du territoire.
- La variété des spectacles.
- Un pôle important et structurant à l'échelle départementale.
- Des résidences pour faire rayonner le territoire.



## Renforcer la saison culturelle via ses équipements phares et la médiation

### Littérature en scène : ateliers, rencontres et Master Class

Trois spectacles ont adapté une œuvre littéraire sur scène :

- **Dans la solitude des champs de coton** de Bernard-Marie Koltès, mise en scène et chorégraphiée par la Cie Le Théâtre du Corps de Marie-Claude Pietragalla et Julien Derouault.
- **Camus-Casarès, une géographie amoureuse**, une mise en scène d'après la correspondance Albert Camus - Maria Casarès 1944-1959.
- **Une Opérette à Ravensbrück** est une création à la base du texte de Germaine Tillion, « Verfügbar aux enfers », écrit lors de sa déportation en 1943 au Camp de Ravensbrück.

Autour de ces trois spectacles, des actions de médiation ont été mises en place dans le but de saisir la complexité de mettre en scène une œuvre littéraire, sous des formes artistiques différentes :

- **Dans la solitude des champs de coton** : rencontre avec Julien Derouault de la Cie Le Théâtre du Corps avec la classe CHAD du collège Jules Vallès.
- **Camus-Casarès, une géographie amoureuse** : master classe avec les élèves de la classe théâtre des Ateliers des Arts, le Conservatoire à Rayonnement Départemental, dirigée par Jean-Marie Galet et Teresa Ovidio. Un après-midi d'atelier théâtre a été réalisé également avec les élèves de l'option théâtre du lycée Charles et Adrien Dupuy.
- **Une Opérette à Ravensbrück** : contextualisation de la pièce en amont du spectacle avec la metteuse en scène et ateliers d'écriture après le spectacle.



## Le mois de novembre 2022 consacré au costume de scène

### 1. « À la découverte du costume de scène » : un partenariat exceptionnel !

Une exposition autour du costume de scène a eu lieu du **2 au 26 novembre 2022** dans l'Entre-Actes du Théâtre en collaboration avec l'Opéra de Clermont-Ferrand.

Des ateliers de découverte du costume de scène ont été proposés aux primaires, collégiens et lycéens encadrés par des professionnels du monde du spectacle vivant dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle financée avec le soutien de la DRAC, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Loire. De nombreux groupes scolaires et associatifs sont venus au Théâtre admirer l'exposition « À la découverte du costume de scène », accompagnés par la chargée de médiation du Théâtre.

Ces ateliers se sont déroulés tout au long du mois de novembre et portaient sur deux spectacles de la programmation scolaire : Marie Tudor et Et si l'on jouait du Molière ?

### 2. « Marie Tudor » par le Théâtre François Ponsard de Vienne

Pour ce spectacle, Michel Belletante et Nathalie Matriciani, costumière, ont eu l'idée de solliciter la section « spectacle » option costumes des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Martinière Diderot à Lyon. Ce sont donc 12 étudiantes de deuxième année qui ont donné forme aux dessins et aux étoffes.

Une « conférence animée » a été proposée aux lycéens afin de les sensibiliser au costume de scène et à son rôle dans le spectacle vivant.



## Quatre compagnies artistiques locales revisitent Molière !

Le Théâtre de l'Alauda et les Compagnies l'Envolante, Le Petit Atelier et Latituds ont proposé une création originale pour célébrer les 400 ans de la naissance de Molière en résidence au Théâtre du Puy-en-Velay.

Partant de la réalité du plateau et du jeu théâtral, ils ont repris une pièce emblématique du répertoire de Molière, Le Bourgeois Gentilhomme, tout en apportant un éclairage sur la pratique artistique et les conditions de vie d'une troupe de tournée.

Un ensemble de l'Atelier des Art a accompagné cette création théâtrale en musique.

Cette création a fait l'objet d'une résidence :

- 5 semaines de répétitions dans différents lieux : Le Théâtre du Puy-en-Velay, Le Centre Pierre Cardinal du Puy-en-Velay, Le Centre Culturel de Langeac.
- 2 ateliers : Un atelier de confection d'un accessoire bien connu des pièces de Molière : la Fraise ! Un atelier de teinture de tissus naturelle : un savoir-faire utilisé dans les plus grandes salles de spectacle notamment à l'Opéra Comique.

## Actions de médiation dans les établissements scolaires sur le territoire

- Mars 2022 : Rencontre avec Claudine Van Beneden, metteuse en scène de la pièce « Une Opérette à Ravensbrück ». 292 élèves concernés.
- Juin 2022 : Ateliers d'écriture avec Claudine Van Beneden, « Une Opérette à Ravensbrück ». 71 élèves concernés.
- Novembre 2022 : Rencontre avec Michel Belletante, metteur en scène de la pièce « Marie Tudor ». 147 élèves concernés.



## Ateliers artistiques au Théâtre

- Mars 2022 : Masterclass avec Jean-Marie Galey et Teresa Ovidio, « Camus-Casarès, une géographie amoureuse ». 45 élèves concernés.
- Novembre 2022 : Conférence animée sur la pièce « Marie Tudor ». 89 élèves concernés.

## Rencontres scolaires avec les artistes

- Janvier 2022 : Rencontre avec Julien Derouault de la Cie Théâtre du Corps. 20 élèves concernés.
- Mars 2022 : Rencontre avec Jean-Marie Galey et Teresa Ovidio dans les bibliothèques du territoire. 57 élèves concernés.



INDICATEURS SAISON CULTURELLE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Nombre de spectateurs durant la saison culturelle	17 759	27 805
Chiffre d'affaires Pôle Billetterie Spectacles en Velay	386 361 €	558 000 €
Fréquentation totale (activités séminaires, spectacles, congrès)	36 200	56 805
Nombre d'abonnés	1 635	1 357
Montant des produits des activités et séminaires	41 824 €	64 564 €
Nombre d'actions de médiation et de projets transversaux réalisés	10	31
Nombre de participants aux actions de médiation	600	1 168
Nombre des communes dans lesquelles se tiennent les actions	4	6

INDICATEURS ATELIER DES ARTS	RÉALISATION : ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
Nombre de manifestations organisées	200
Nombre d'élèves inscrits à l'Atelier des Arts	1 113
Nombre de partenariats conventionnés	30
Nombre d'heures d'intervention en milieu scolaire	64
Nombre d'élèves concernés	1 245





# Faire du développement sportif un facteur de solidarité et d'attractivité du territoire

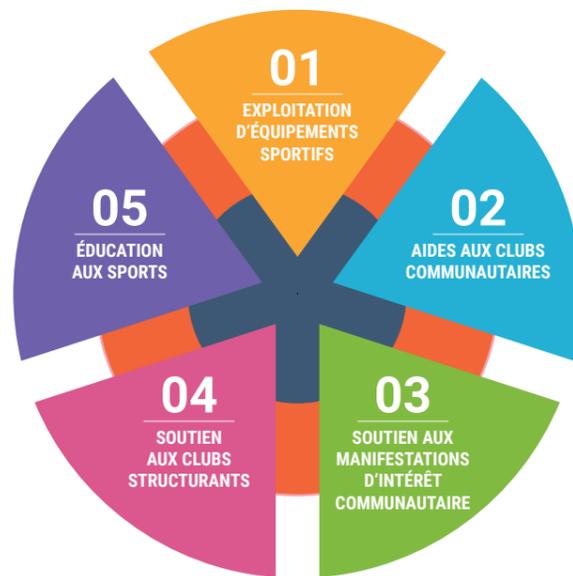
Avec un tissu associatif dynamique, des bénévoles nombreux et investis, des éducateurs sportifs qualifiés, des athlètes et des équipes de haut niveau, la Communauté d'agglomération ne peut que s'enorgueillir d'avoir un territoire très actif dans le domaine sportif.

Pour accompagner au mieux cette dynamique, l'Agglo met en œuvre une politique qui s'attache à être au plus près des attentes des clubs en les soutenant dans leur fonctionnement et en mettant à leur disposition des équipements structurants de grande qualité.

L'Agglo a adapté sa politique sportive afin de répondre aux besoins des habitants et des clubs.

Pour cela, elle est dotée d'un service des Sports qui conduit et anime cette politique sportive répartie en 5 secteurs d'activité :

- Secteur des Piscines communautaires : 5 sites sur le territoire.
- Secteur Équipements sportifs communautaires.
- Secteur Éducation sportive.
- Secteur Équipements sportifs thématiques.
- Cellule administrative et financière (instruction des demandes de subventions et suivi administratif et financier du service).



INDICATEURS SPORTS	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Nombre d'enfants/Terre de Jeux	1 340	1 400
<b>Montant des subventions versées aux associations (hors événementiel et événementiel)</b>	<b>472 057 €</b>	<b>557 367 €</b>
<b>Montant des aides versées aide au fonctionnement pour les clubs disposant d'éducateurs</b>	<b>452 832 €</b>	<b>455 500 €</b>
Montant des sommes allouées aux sportifs de haut niveau	5 500 €	4 000 €
Nombre de sportifs de haut niveau sur le territoire	4	2

L'Agglo a comme compétence la création, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Elle assure en lien avec les associations utilisatrices l'entretien et la maintenance de ce patrimoine.

## Parmi les principaux équipements sportifs propriétés de l'Agglo :

- **Les 5 piscines communautaires :** réparties sur le territoire, ces piscines offrent une réponse aux attentes en terme de loisirs, de bien-être, d'éducation et de pratiques sportives des usagers.



## En 10 ans d'activité, la Vague a accueilli 2 millions de visiteurs

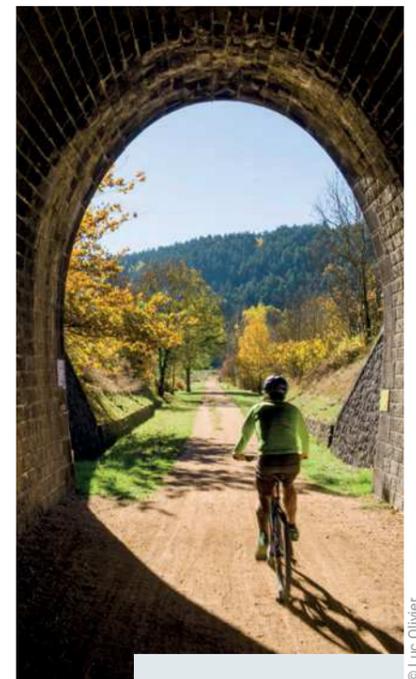
À l'occasion de cet anniversaire, la Communauté d'agglomération a organisé 3 jours d'animations gratuites et ouvertes à tous au mois de juin 2022, plus de 2 500 personnes sont venues fêter l'anniversaire de la Vague.

Ce site de loisirs et d'apprentissage fait dorénavant parti des sites emblématiques de la Communauté d'agglomération.

L'anniversaire de la Vague a été l'occasion de mettre en avant l'activité des associations et des équipes qui font vivre la structure via de nombreuses démonstrations. Ce fut aussi l'occasion de découvrir de nouvelles activités dont le fameux « ciné-piscine ».

## Nouvelles structures gonflables à La Vague et au centre aquapassion :

Le Centre Aqualudique la Vague et la piscine du Centre Aqua Passion (Lavoûte-sur-Loire) se sont dotés de structures gonflables Aquatrack. Ces parcours aquatiques, sportifs et ludiques sont installés dans les bassins et composés de murs glissants et de passage à escalader.



## → Le Tir sportif de Beaulieu (TSBE) :

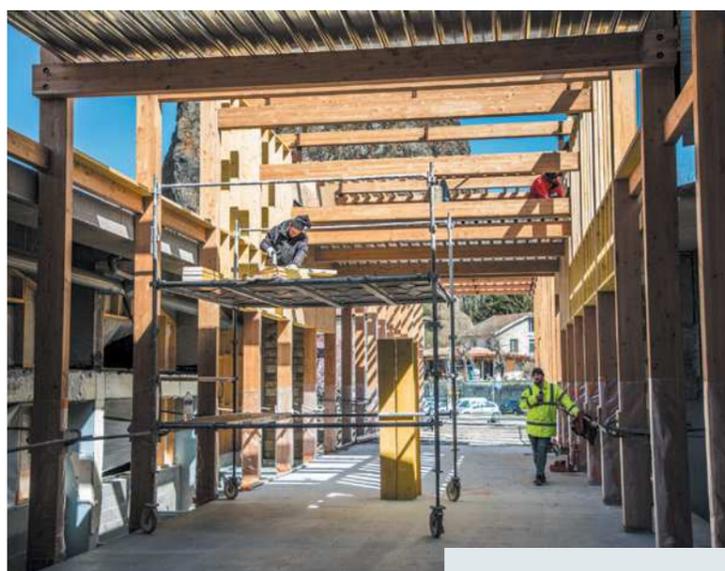
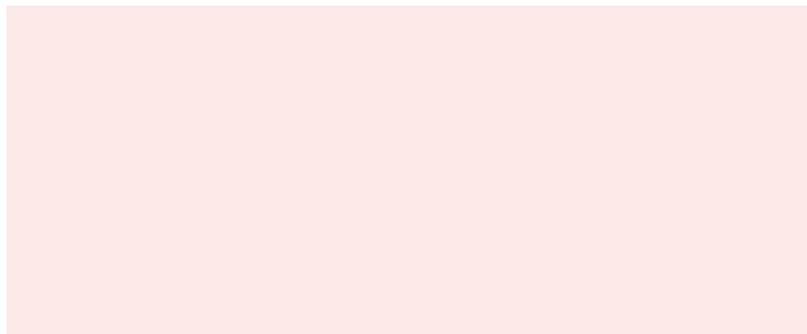
Au cœur de l'Emblavez, sur la commune de Lavoûte-sur-Loire, le stand de tir de Beaulieu est un site unique en France. Il permet la pratique du tir grâce au stand indoor comprenant 40 postes à 10 m / 15 postes à 25 m / 15 postes à 50 m.





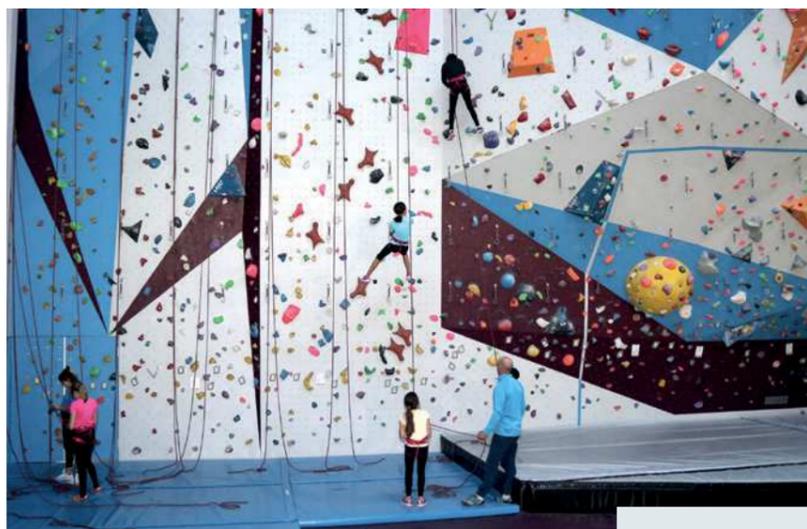
→ **Le Palais des Sports :**

Sites sports collectifs en salle (basket, badminton). Avec une capacité d'accueil de 1 500 spectateurs, cette salle est considérée comme le temple du sport indoor de l'Agglomération. Il accueille principalement les matchs de basket des clubs ASM-Basket et Handi-Basket. Ces derniers évoluant au plus au niveau national et Européen. Le Palais des sports accueille également en période scolaire de nombreux scolaires du lycée Charles et Adrien Dupuy.



→ Démarrage en 2022 des travaux **du nouveau complexe sportif de Quincieu.**

→ **Skatepark :** Lancement des chantiers. Engagée pour la pratique du sport dans toutes ces composantes et en réponses aux nouvelles pratiques et aux attentes des nouvelles générations, la Communauté d'agglomération a engagé en 2022 la construction de deux skateparks sur les communes du Puy-en-Velay et de Craponne Sur Arzon.



**Encourager la pratique sportive auprès de tous les publics, soutenir et valoriser les acteurs du sport du territoire**

→ **Concours International des Six Jours d'Enduro**

Le Moto Club du Puy-en-Velay en lien avec les clubs de Saugues et de Langogne a accueilli du 29 août au 03 septembre 2022 le Concours International des Six Jours d'Enduro (International Six Days Enduro ou ISDE). Sur 6 jours, ce sont plus de 650 pilotes provenant de 30 pays issus des 5 continents qui ont participé aux différentes spéciales. Cette manifestation de très grande envergure a réunit plus de 80 000 visiteurs. Les retombées économiques concernant notamment l'hébergement, la restauration ou le tourisme ont été très importantes.

→ **Le Critérium du Dauphiné Libéré**

C'est une des manifestations les plus importantes sur le calendrier international de cyclisme. Organisé par Amaury Sport Organisation (ASO) l'événement rassemble à chaque édition un plateau exceptionnel de l'élite mondiale. Les 6 et 7 juin 2022 le territoire de la Communauté d'agglomération a accueilli le Critérium du Dauphiné Libéré avec une arrivée à Brives-Charensac le 6 juin et un départ le lendemain de Saint-Paulien. La Communauté d'agglomération a accompagné cette manifestation via une aide de 26 000 €.

**Le soutien aux clubs structurants et résidents**

Cette aide est destinée aux clubs identifiés comme jouant un rôle structurant par la notoriété de sa discipline sportive, par son effectif et par son projet associatif qui contribue à répondre à une mission d'intérêt territorial. Par ailleurs, ils répondent à différents objectifs : favoriser une dynamique de formation, garantir l'ouverture à tous les publics, animer le territoire sur tout un bassin de vie voire au-delà et rayonner tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire.

6 clubs sont concernés :

- Agglo le Puy Natation.
- Handisport.
- Le Puy-Foot 43 (Équipe 1 masculine : National / U19 Masculine National / Équipe féminine D2F).
- ASM Basket.
- COP Rugby.
- St Germain Blavozy Hand-Ball.



**À RETENIR EN 2022**

 **AIDE AUX CLUBS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

**101 867 €**  
pour  
**40**  
clubs

 **SOUTIEN POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

**138 450 €**  
pour  
**24**  
manifestations

 **SOUTIEN AUX CLUBS STRUCTURANTS ET RÉSIDENTS**

**425 500 €**



**Valoriser**  
le cadre et  
la qualité de vie  
du territoire

.....



# Améliorer l'habitat en assurant une répartition territoriale équilibrée de la population

## À RETENIR EN 2022



**2 992**

dossiers d'urbanisme instruits

**183**

dossiers d'OPAH instruits représentant un investissement de 195 k€ pour l'agglomération

**7**

créations de logements communaux aidés (52k€ d'aides de l'agglomération)

**96**

logements locatifs sociaux réhabilités (93 k€ d'aides de l'agglomération)

**77**

logements locatifs sociaux construits (561k€ d'aides de l'agglomération)

### 3 compétences :

- **Aménagement** : La compétence Aménagement de l'espace est une compétence partagée entre les communes, les EPCI, le Département et l'État et un certain nombre de partenaires extérieurs : EPF SMAF (portage foncier), SEML et SPL (aménageurs).
- **Urbanisme** : La compétence « Urbanisme » s'exerce à travers la délivrance des autorisations d'urbanisme et concerne les 44 communes dotées d'une carte communale ou d'un PLU.
- **Habitat** : L'habitat est une compétence obligatoire de l'Agglomération qui se décline dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé en 2019.

Améliorer l'habitat au regard des enjeux actuels et à venir : transition énergétique, mixité et cohésion sociale, favoriser l'autonomie...

### Mise en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les propriétaires privés

2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont engagés depuis juin 2019 pour une durée de 5 ans :

- 1 OPAH communautaire sur les 72 communes de l'Agglo
- 1 OPAH de Renouvellement Urbain sur le centre-ville du Puy-en-Velay.

Les dispositifs d'OPAH, engagés en partenariat avec l'État, l'Anah, Action Logement, le Département et la Ville du Puy-en-Velay consistent à

accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs privés dans la réalisation de certains travaux (amélioration des performances énergétiques, adaptation du logement à la perte de mobilité, réhabilitation de logements dégradés ou très dégradés...) en contrepartie du respect de certaines conditions tenant aux biens, à la réalisation des travaux ou encore à l'occupation des logements. Il s'agit de dispositifs incitatifs, qui comprennent des aides financières et techniques.

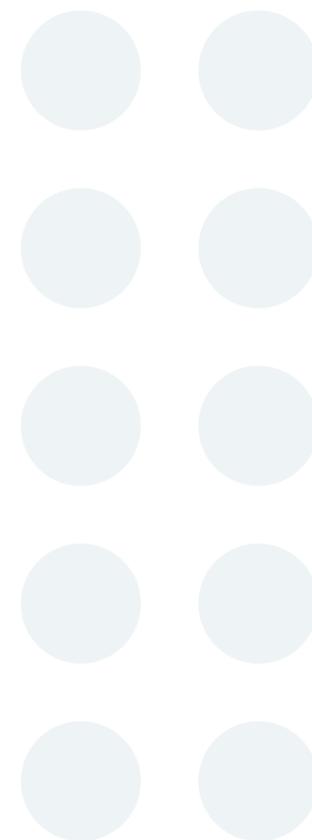
En 2022, au regard des bons résultats 2021 des OPAH, 2 avenants ont été signés afin d'augmenter les objectifs et les enveloppes allouées.



NATURE DE TRAVAUX	NB DE DOSSIERS DÉPOSÉS ET TRAITÉS	NB DE LGTS	MONTANTS ENGAGÉS AGGLOMÉRATION (AIDES AUX TRAVAUX)
Autonomie (travaux d'adaptation du logement à la perte de mobilité)	82	82	47 378 €
Amélioration énergétique (aide spécifique de l'agglomération)	13	13	8 549 €
Propriétaires bailleurs			
Transformation d'usage aboutissant à la création d'un logement	2	2	41 966 €
<b>TOTAL 2022</b>	<b>162</b>	<b>163</b>	<b>191 984 €</b>



NATURE DE TRAVAUX	NB DE DOSSIERS DÉPOSÉS ET TRAITÉS	NB DE LGTS	MONTANTS ENGAGÉS AGGLOMÉRATION (AIDES AUX TRAVAUX)
Amélioration énergétique (dossier « Habiter Mieux Sérénité »)	2	2	2 845 €
Autonomie (travaux d'adaptation du logement à la perte de mobilité)	6	6	3 491 €
Propriétaires bailleurs			
<b>TOTAL 2022</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>7 884 €</b>



## Diverses actions de communication et d'information auprès du grand public et des élus ont été menées tout au long de l'année

- Articles dans la presse locale.
- Articles dans les bulletins municipaux de communes membres, et des Mag Ville et Agglo du Puy-en-Velay.
- Sites internet Agglo, Ville du Puy.
- Envoi d'un courrier informant des OPAH, lors de chaque déclaration d'intention d'aliéner sur le centre-ville du Puy-en-Velay.
- Présence au salon de l'habitat de Saint Paulien en mars 2022 et au forum de Rosières en avril 2022.
- Permanences hebdomadaires dans plusieurs communes structurantes (la Chaise Dieu, Craponne, Allègre, Bains, Le Puy-en-Velay, Rosières, Vorey-sur-Arzon, Saint Paulien). Permanences doublées depuis la fin d'année 2022.
- Recours au truck de l'autonomie porté par l'association Soliha sur les communes du Puy-en-Velay (Foire de la Toussaint) et de Rosières à l'automne 2022.
- Transmission de panneaux de chantier pour une visibilité en façade.
- Organisation de 6 comités techniques.

Parallèlement, la commune du Puy-en-Velay, retenue par le programme Action Cœur de Ville, a mis en place sur le périmètre cœur de ville une convention tripartite de réservation de crédits avec le partenaire financier Action Logement Services et l'Agglomération. Les propriétaires bailleurs qui souhaitent investir sur des immeubles entiers peuvent en bénéficier avec ou sans les aides financières de l'OPAH. Une revue de projet s'est tenue le 21 juin 2022 afin de faire le point sur les dossiers en cours et perspectives. Cette convention s'est achevée au 31 décembre 2022.



## Participation au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, indécent et énergivore (PDLHIE 43)

Depuis juin 2019, Ville et Agglomération du Puy-en-Velay participent au fonctionnement du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, indécent et énergivore. Ce pôle regroupe localement l'ARS, la CAF, la DDT, le Département et la DDETSPP. Les signalements enregistrés sur le territoire de l'Agglomération sont étudiés mensuellement en comités techniques pour suites à donner. Sur 2022, les services ont participé à 10 comités techniques et 1 comité organisationnel. 22 nouvelles situations ont été reçues et/ou signalées sur l'année.

## Accompagnement de la reconquête des centres bourgs et centre-ville

Trois communes ont été retenues au titre du dispositif Petites Villes de Demain : Craponne-sur-Arzon, Allègre et Vorey-sur-Arzon. Afin de les accompagner sur la réhabilitation lourde de leur centre bourg, l'Agglomération a conduit sur l'année 2022 une expertise urbaine à destination de ces trois communes. Cofinancée par l'Anah, cette expertise cible les îlots dégradés pouvant être éligibles aux dispositifs de Résorption d'Habitat Insalubre (RHI).

La Ville du Puy-en-Velay a également engagé en 2022, en partenariat avec l'Anah, une étude programmatique de renouvellement urbain sur son centre ancien. Cette étude est destinée à identifier les îlots dégradés restant à résorber ainsi que les outils à mettre en œuvre pour leur traitement. Elle sera finalisée en 2023.

## Des aides financières dans le cadre du règlement financier de l'Agglomération en faveur du logement et de l'hébergement pour le parc public

Ce règlement fixe les règles d'intervention financière de l'Agglomération à destination des bailleurs sociaux et des communes, tant pour la réhabilitation du parc existant que pour la construction neuve.

En 2022, 11 demandes de financement déposées par les bailleurs ont été instruites ainsi que 3 demandes de financement de communes.

SUBVENTIONS PLH PRÉVISIONNELLES ANNÉE 2022	NB DE LOGEMENTS CONCERNÉS	MONTANTS AIDE AGGLO PRÉVISIONNELLE
Logements communaux amélioration des performances énergétiques	1	7 500 €
Logements HLM construction neuve	77	561 500 €
<b>TOTAL 2022</b>	<b>181</b>	<b>714 851 €</b>

## Conseiller les communes dans la mise en œuvre des politiques d'urbanisme en lien avec les compétences de l'Agglomération

### Bilan du service instructeur

Le service instruit les autorisations du droit des sols pour le compte des 44 communes de la Communauté d'agglomération dotées d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale ou carte communale partielle).

**À RETENIR EN 2022**



# 2 992

dossiers traités

COMMUNE	NOMBRE DE DOSSIERS 2018	NOMBRE DE DOSSIERS 2019	NOMBRE DE DOSSIERS 2020	NOMBRE DE DOSSIERS 2021	NOMBRE DE DOSSIERS 2022	EVOLUTION 2022/2021
ALLEGRE	28	36	63	56	62	↑
ARSAC EN VELAY	29	38	56	69	46	↓
BAINS	46	36	33	63	56	↓
BEAULIEU	47	42	49	73	63	↓
BELLEVUE LA MONTAGNE	11	32	24	24	48	↑
BLANZAC	16	23	21	24	17	↓
BLAVOZY	70	71	61	72	45	↓
BORNE	13	16	14	23	14	↓
BRIVES CHARENSAC	85	80	99	108	125	↑
CEAUX D'ALLEGRE	25	20	24	16	32	↑
CEYSSAC	13	16	17	34	24	↓
CHADRAC	57	62	58	59	72	↑
CHASPINHAC	41	32	28	34	30	↓
CHASPUZAC	31	53	45	62	39	↓
CHOMELIX	20	27	29	26	28	→
COUBON	115	105	135	160	127	↓
CRAPONNE SUR ARZON	91	95	84	91	99	↑
CUSSAC SUR LOIRE	28	24	48	47	51	↑
ESPALY ST MARCEL	122	113	154	192	138	↑
LAVOUTE SUR LOIRE	22	28	31	48	36	↓
LE BRIGNON	34	27	22	34	32	→
LE MONTEIL	17	27	40	27	21	↓
LE PERTUIS	30	49	46	59	38	↓
LE PUY EN VELAY	512	477	472	484	495	↑
LOUDES	33	31	34	54	49	↓
MALREVERS	36	36	36	44	35	↓
MONLET	21	20	17	14	29	↑
POLIGNAC	94	141	117	133	157	↑
ROCHE EN REGNIER	20	21	33	39	23	↓
ROSIERES	53	60	59	74	89	↑
ST CHRISTOPHE SUR DOLAIZON	33	27	47	48	50	→
ST ETIENNE LARDEYROL	25	23	31	36	36	→
ST GENEYS PRES ST PAULIEN	16	17	15	28	30	→
ST GERMAIN LAPRADE	125	119	151	162	175	↑
ST HOSTIEN	36	21	30	40	44	↑
ST PAULIEN	74	62	80	104	90	↓
ST VIDAL	32	30	21	20	32	↑
ST VINCENT	31	37	29	48	59	↑
SANSSAC L'EGLISE	43	60	54	67	58	↓
SOLIGNAC SUR LOIRE	57	74	61	75	63	↓
VALS PRES LE PUY	73	65	81	85	92	↑
VERGEZAC	15	17	37	26	23	↓
VOREY	48	45	51	47	64	↑
<b>TOTAL</b>	<b>2416</b>	<b>2482</b>	<b>2671</b>	<b>3086</b>	<b>2992</b>	
<b>Évolution annuelle</b>	<b>/</b>	<b>+ 3 %</b>	<b>+8 %</b>	<b>+16 %</b>	<b>-3 %</b>	
<b>Évolution cumulée depuis 2018</b>						<b>+24 %</b>

## À RETENIR EN 2022



**370**

dossiers traités par agent  
en moyenne

hors autorisations de travaux (AT)  
et déclarations d'intention  
d'aliéner (DIA)

**95 %**

des PC déposés accordés

**90 %**

des déclarations préalables



L'année 2022 a été marquée par un maintien à un niveau élevé de l'activité, après une hausse très conséquente entamée en 2020. Depuis l'année 2018, 1ère année complète sur le périmètre des 44 communes, le nombre d'actes instruits a augmenté de près de 25 %.

En parallèle, le service apporte différents services aux communes :

- **Conseils et renseignements sur le droit de l'urbanisme**, notamment en amont de projets (collectivités, particuliers, émergence de dossiers à enjeux)
- **Conseils en matière de police de l'urbanisme.**
- **Travail en partenariat avec le CAUE** afin d'améliorer la qualité architecturale de certains projets, dans un rôle de conseil des porteurs de projet et des communes ; ce travail collaboratif se traduit notamment par l'organisation d'une séance de travail mensuelle.
- **Suivi de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme communaux** : depuis janvier 2021, la Communauté d'agglomération élabore un **porter à connaissance** à destination des communes dans le cadre de la révision de documents d'urbanisme pour informer le plus en amont possible des enjeux. Ce porter à connaissance synthétique croise différentes thématiques relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération : habitat, transports et mobilités, développement économique et commercial, environnement, eau et assainissement.

En tant que **personne publique associée**, la Communauté d'agglomération est également consultée par les communes lors de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme. Elle donne systématiquement un **avis par délibération du conseil communautaire** sur les projets qui lui sont présentés.

10 communes ont été conseillées dans leurs procédures de modification ou révision de leur PLU ou carte communale.

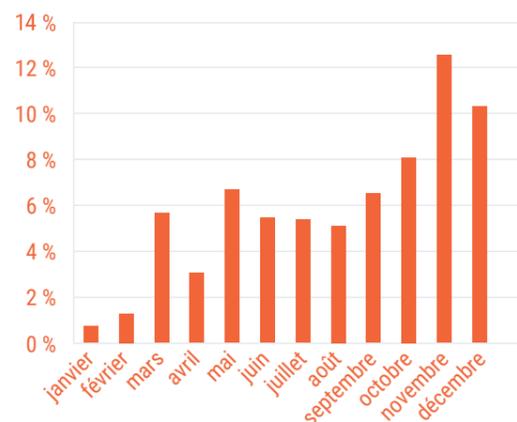
L'année 2022 a également été marquée par **l'entrée dans une nouvelle phase de la dématérialisation.**

Fin 2021, la première étape transparente pour l'utilisateur avait été le raccordement du service à la plate-forme d'échange dématérialisée (PLAT'AU) sur laquelle sont désormais versés automatiquement la totalité des dossiers d'instructions, et permettant les échanges avec la majorité des services impliqués dans l'instruction.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le déploiement d'une plate-forme de dépôt matérialisé, imposé par la loi pour les communes de plus de 3 500 habitants, était déjà opérationnel au sein de notre collectivité.

L'accompagnement des communes en la matière s'est poursuivi en 2022, avec un lien étroit créé auprès des secrétaires de mairie. Des réunions d'information ont été organisées par petits groupes durant le mois de juin. Une instructrice assure ce lien pour l'ensemble du service.

Le nombre de dossiers déposés par voie dématérialisée, faible au début de la dématérialisation, connaît une hausse constante et devrait croître de manière significative dans les mois et années à venir.



■ Pourcentage de dossiers déposés par voie dématérialisée

## Bilan du service instructeur

Un comité de suivi du parc à vocation sociale réunissant les partenaires institutionnels (DDT, DDETSPP, Département, Ville et Agglomération) a été créé en 2022. Il s'est réuni 3 fois en 2022 pour aborder la mise en œuvre de diverses actions en faveur d'une offre de logement social de qualité et diffuse.

## Conduite de la politique de l'habitat

### → Création d'un observatoire de l'habitat

Finalisation de l'étude d'aide à l'émergence d'un observatoire de l'habitat au 1<sup>er</sup> semestre 2022 avec le lancement de la mise en œuvre effective de l'observatoire de l'habitat au 2<sup>nd</sup> semestre 2022, avec le Département de la Haute Loire.

→ Adoption du **bilan triennal du Programme Local de l'Habitat** avec l'organisation de réunions techniques et d'un comité de pilotage en juin 2022 et d'une présentation en comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) le 22 novembre 2022. Les membres du bureau du CRHH, dans leur avis du 15 décembre 2022, soulignent les efforts engagés par l'intercommunalité en matière de requalification du parc privé, de la lutte contre l'habitat indigne ou encore de l'animation du PLH. Ils apportent également pour recommandations la définition d'une stratégie foncière pour l'habitat et le renforcement de production de logements locatifs sociaux dans les communes du cœur urbain ainsi qu'un accompagnement dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux.

→ Organisation d'une **journée de l'Habitat** à destination des élus des communes de l'Agglomération du Puy sur « Votre commune face à l'habitat vacant et dégradé : boîte à outils pratique » le 21 octobre 2022, avec la participation de différents intervenants : le cabinet Creuset Méditerranée, la SEML SPL du Velay, la commune de Chaspuzac.

## Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier du Val-Vert au Puy-en-Velay

La convention de renouvellement urbain a été signée le 14 octobre 2019 par l'ensemble des partenaires.

En tant que porteur de projet du NPNRU, l'Agglomération coordonne le projet de renouvellement urbain, elle est garante du respect des engagements pris dans la convention de renouvellement urbain.

À cet égard, le service s'assure de la bonne coordination des travaux placés sous les différentes maîtrises d'ouvrage (Ville - OPAC et Alliade Habitat).

Pour l'accompagner dans cette tâche, un OPCU (ordonnancement, pilotage et coordination urbaine) a été missionné.

Comme pour l'ensemble des opérations financées par l'ANRU (Agence Nationale pour la rénovation urbaine), les travaux du programme de renouvellement urbain du quartier du Val-vert doivent être clausés. L'ANRU définit le cadre général des clauses d'insertion qui doit être décliné localement. À cet effet, une charte locale d'insertion a été élaborée avec les partenaires locaux et a été signée le 15 juin 2021. Le CIPRO 43 assure une mission de coordination des heures d'insertion.

→ **4 684 heures d'insertion ont été réalisées sur les chantiers labellisés NPNRU en 2022**

Le service s'assure également de la bonne mise en œuvre des relogements induits par les travaux portant sur le patrimoine des bailleurs sociaux et le respect de la charte de relogement. Sur 2022, l'ensemble des relogements des bâtiments 40 et 72 (voués à démolition) ont été mis en œuvre.

INDICATEURS AMÉNAGEMENT URBANISME	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Montant des travaux réalisés (PLH OPAH)	5 032 960 €	11 546 399 € (HT)
Montant des aides allouées globalement et par type de travaux (PLH OPAH)	452 963 €	901 058 €
Nombre de logements locatifs financés dans le cadre des OPAH sur les communes concernées	Pas de référence	5
Nombre de logements sociaux aidés financièrement sur ces communes	Pas de référence	173 (96 logements locatifs sociaux améliorés 77 créés)
Montant des aides versées aux communes et par type de travaux/démolition et rénovation lourdes	Pas de référence	60 000 €
Nombre de réunions d'information organisées/conseil aux communes	Pas de référence	10



## Favoriser l'accès à la mobilité pour tous et les modes de transports décarbonés

### À RETENIR EN 2022



**1 206 451**

trajets sur le réseau urbain dont près de 132 000 sur les lignes L et M (navettes électriques gratuites) soit une augmentation de + 14,7 % par rapport à 2021

**304 744**

trajets sur le réseau scolaire de l'agglomération dont 31 199 voyages sur la ligne L20 Craponne

**1 130 942 km**

parcourus sur le réseau urbain dont 133 826 km en électrique

**4 253**

abonnés Réseau Urbain et Scolaire

**1 058 000 €**

TTC de recettes réseau Urbain et Scolaire

Développer l'offre de services pour favoriser l'usage des transports en commun et la mobilité pour tous

### Réseaux de transports en commun

Autres voyages effectués en 2022 :

- 7 015 sorties scolaires.
- 1 769 voyages centres de loisirs.
- 29 012 voyages piscines.

Cette année, la Région a demandé à l'agglomération de gérer les inscriptions, paiements, émissions de cartes et affectations des élèves domiciliés sur le ressort territorial de la Communauté d'agglomération et utilisant des services de la Région. Ainsi le service a travaillé en collaboration avec les antennes régionales du 63, 42, 69, 48 et 07 en plus de l'antenne de la Haute-Loire.

### Nouveautés 2022 :

- Création du ramassage primaire pour le Pertuis couplé avec le ramassage déjà existant de Saint Hostien (P61)
- 2 horaires à la Ligne 20 Craponne - Le Puy en Velay (horaire les lundis matin à 6h35 et horaire le matin des mardis, mercredis, jeudis et vendredis à 7h35)

### Transport à la demande

- 60 usagers utilisant le service TAD
- 810 courses réalisées pour 14 869 km parcourus en 2022 pour le Taxi Commune
- 10 courses réalisées pour 50 km parcourus en 2022 pour le Taxi Maison de Retraite
- Coût du service HT = 31 088,53 € (Taxi Communes)
- Coût du service HT = 145,38 € (Taxi Maison de Retraite)
- 18 courses réalisées pour 616 km parcourus en 2022 pour le Taxi LR 20
- Coût du service HT = 1 092,27 €

### Nouveauté 2022 :

3 nouveaux TAD mis en place : Mézères <-> Yssingeaux  
St Hostien <-> Le Puy-en-Velay  
Bonneval <-> La Chaise-Dieu.

### Transport PMR

- 3 190 trajets réalisés pour 31 515 km parcourus en 2022, soit une augmentation du nombre de trajets de 54 % par rapport à 2021.
  - 1 661 trajets - 14 224 km pour le véhicule 1
  - 1 101 trajets - 12 116 km pour le véhicule 2
  - 428 trajets - 5 175,9 km pour le véhicule 3
- 142 usagers actifs utilisent le service PMR (au 31/12/2022)
- 11 sorties effectuées par les EHPAD en 2022
- Coût du service HT en 2022 = 162 262, 24 € HT (en 2021 = 114 416, 84 € HT)



INDICATEURS MOBILITÉ	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
<b>Fréquentation du réseau</b>	<b>1 051 857</b>	<b>1 206 451</b>
Nombre d'utilisateurs SYST OURA	3 968	4 253
<b>Nombre d'abonnés parkings relais</b>	<b>1 728</b>	<b>2 187</b>
<b>Nombre d'usagers du service de location vélo communautaire</b>	<b>208</b>	<b>248</b>
Km parcourus par les usagers du service vélo	62 567	73 251
Nombre d'aires de covoiturage en gestion	4	6
<b>Km parcourus par les usagers du service autopartage</b>	<b>133 359</b>	<b>162 681</b>
<b>Nombre de réservations service autopartage</b>	<b>1 216</b>	<b>1 313</b>
Proportion de véhicules « propres » dans la flotte	Pas de référence	25 %

## Les parkings de proximité

→ **Parking de Doue** : 4 101 visiteurs  
30 466 € de recettes

En 2022, le titre hebdomadaire a été créé sur le parking de Doue pour soulager les parkings du centre-ville. La création de ce titre a correspondu à une vraie attente et a connu un beau succès pendant les beaux jours de mai à septembre.

→ **Parking de la Gare** : 35 273 visiteurs  
41 192 € de recettes

→ **Parking Estroulhas** : 22 835 visiteurs  
16 714 € de recettes

→ **Parking de Montredon** : 13 885 visiteurs

## Aire de camping-cars

	NOMBRE DE NUITS	RECETTE TOTALE	RECETTES AGGLO 70 %
Services		1 001,00 €	700,70 €

Données pratiques :

Nuits à 11,88 € du 1er janvier au 30 avril et du 1er octobre au 31 décembre.

Nuits à 13,20 € du 1er mai au 30 septembre.



## Développer et promouvoir les mobilités actives et alternatives à la voiture individuelle et décarbonées

Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay agit au quotidien pour favoriser le déploiement et le développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle sur son territoire.

Retour sur le fonctionnement des services de mobilité et sur les temps forts de l'année 2022 :

### Marque Mobilité-en-Velay

En 2022, la Communauté d'agglomération continue de développer sa marque « Mobilité-en-Velay ». Sous cette dénomination, on retrouve tous les services de transports (Urbain, scolaire, ligne régulière, transport à la demande, transport PMR), les parkings de proximité, de covoiturage, Auto-en-Velay, Vélo-en-Velay. Désormais avec un même titre de transport, plusieurs moyens de locomotion ou de différentes natures, sont disponibles et utilisables. De plus, ils sont tous pris en compte dans le nouveau calculateur d'itinéraire intermodal régional : le système Oûra.



### Carte Oûra

Arrivée au 1er novembre 2021, la carte Oûra prend son essor en 2022, les usagers de Mobilité-en-Velay peuvent ainsi l'utiliser comme support pour les titres de transport locaux mais aussi pour les titres des autres partenaires du réseau régional Oûra.

Un nouveau titre de transport est proposé aux usagers : le titre TER + TUDIP. Il permet d'acheter un abonnement mensuel à la SNCF et au TUDIP à un prix beaucoup plus compétitif.

### Parc de véhicules

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, le réseau de transport urbain a passé commande pour 6 bus Mild-hybride. Ils ont été livrés en juillet 2022. Ils viennent compléter le parc de véhicules et ainsi permettre la continuité du service public.

De plus, 3 navettes électriques, de capacité de 22 personnes, ont également été livrées en 2022 au cours du mois de novembre. Ces navettes « nouvelle génération » permettent une meilleure autonomie, une plus grande puissance dans les montées, un poste de conduite beaucoup plus ergonomique, un confort de conduite amélioré avec de meilleurs amortisseurs et un vrai silence moteur. Ces navettes viennent en soutien aux premières navettes électriques achetées en 2016.

Elles permettront de rallier la Haute ville du Puy-en-Velay sans difficulté, notamment lors des services spéciaux.



## À RETENIR EN 2022



**449**

contrats passés  
(389 vélos + 60 consignes)

**248**

nouveaux inscrits

**34,32 %**

d'usagers réguliers

**73 251 km**

parcourus

**44,35 %**

d'hommes

**55,65 %**

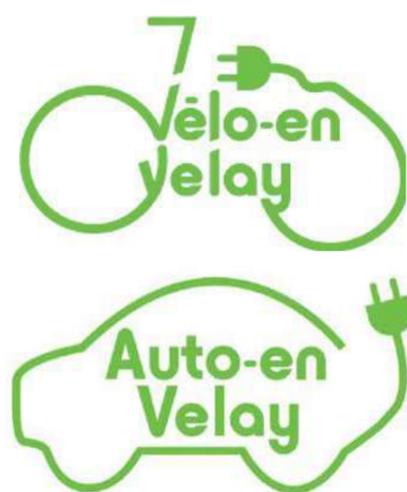
de femmes

**22 439,52 €**

de recettes

**2**

vélos prêtés (Police Nationale)



## Le service Vélo-en-Velay en constante évolution depuis sa création

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay propose un service de location de vélos à assistance électrique longue durée, Vélo-en-Velay, dans le but d'encourager la pratique du vélo sur le territoire et de favoriser à plus long terme l'équipement des ménages.

Une boutique située au Puy-en-Velay est dédiée à son fonctionnement et une antenne du service est proposée à Craponne-sur-Arzon, sur la partie nord du territoire.

En 2022, la boutique Vélo-en-Velay comptabilise au total **74 vélos à assistance électrique**, avec 6 nouveaux VTT et 10 VTC à assistance électrique reçus en décembre 2021. Ces achats ont pu être réalisés grâce à la participation financière de l'Union Européenne par le biais du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

### Des actions pour favoriser les déplacements à vélo sur le territoire de l'Agglomération

#### → 3ème édition de la « Fête du Vélo » à Brives-Charensac

Cette journée a été l'occasion pour petits et grands de découvrir des stands et accéder à des animations ludiques tels que des parcours d'initiation, de découverte, des circuits pédagogiques, des démonstrations par l'UCPV mais aussi des conseils d'utilisation, d'entretien des vélos et de la prévention des risques liés à cette pratique.

En lien avec l'office des sports régional, un stand dédié à la remise en selle a été installé pour l'occasion. Sur réservation, répartis entre le matin et l'après-midi, une trentaine de cyclistes ont réappris à pédaler sur les conseils d'un éducateur spécialisé.

3 parcours VTT et 3 parcours vélo-route identifiés par le club de vélo, ouverts à tous.

#### → La participation de l'Agglomération à la journée vélo organisée par le Lycée Simone Weil, au Puy-en-Velay

Cette journée a été initiée par les élèves et les professeurs du lycée Simone Weil dans le but de promouvoir le vélo et ses effets sur la santé en collaboration avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Des ateliers diversifiés ont été proposés aux élèves pour porter un regard nouveau sur le vélo : ateliers sur la sécurité routière à deux roues, discussions autour des équipements de protection du cyclisme, essais et parcours de vélos électriques, découverte de vélos spéciaux, afin d'inciter les lycéens à utiliser ce mode de déplacement et de contribuer au développement de la pratique du vélo sur le territoire.

Lors de cette journée, un abri vélo, installé devant l'établissement, a été inauguré avec les élus et les lycéens.



### → Mobilisation des services mobilité sur les marchés

Durant cette année 2022, deux animations sur des marchés (à Vals en mai et à Allègre en juillet) ont permis de faire connaître les différentes locations aussi bien pour la voiture que pour le vélo.

### → Présentation des services de mobilité de l'agglomération au village sécurité routière deux roues

Pour la deuxième année, le village sécurité routière s'est tenu à la Halle des Orgues à Espaly-Saint-Marcel le dimanche 26 juin 2022.

Le service éducation et sécurité routière de la préfecture de la Haute-Loire renouvelle son village sécurité routière. Cette journée, placée sous le signe de la convivialité, a pour vocation de donner des messages et conseils de prévention.

### Des voitures électriques en autopartage

Le service de location de véhicules électriques Auto-en-Velay a fêté en 2022 sa troisième année de fonctionnement.

**9 stations d'autopartage** situées sur 7 communes de l'agglomération du Puy-en-Velay : Allègre, Arzac-en-Velay, Craponne-sur-Arzon, La Chaise-Dieu, Lavoûte-sur-Loire, le Puy-en-Velay et Saint-Paulien.

En 2022, **1 313 réservations** ont été effectuées, soit **une évolution de 12 %** par rapport à 2021 et une moyenne de 114 réservations par mois. **162 681 kilomètres** ont été parcourus, soit une moyenne de 118,91 kilomètres par réservation.

#### NOMBRE DE RÉSERVATIONS DE VOITURES EN PARTAGE EN 2022

Mois	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	103	72	124	122	105	122
Mois	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
	149	136	152	131	157	117



58,5 % des utilisateurs louent un véhicule pour une demi-journée, 22,3 % louent un véhicule pour moins d'une journée et 0,31 % des usagers effectuent une réservation de véhicule électrique pour plus de 48 h

### → Des bornes IRVE

L'Agglomération du Puy-en-Velay a fait installer 12 bornes ; elle a gardé en gestion trois d'entre elles qui sont encore sur les parkings fermés de Estroulhas et Montredon. Les usagers de ces deux parkings peuvent se recharger gratuitement sur ces bornes.

### → Le développement de 2 nouvelles aires de covoiturage sur le territoire de l'Agglomération en 2022

Afin d'accompagner le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a pour ambition de développer chaque année de nouvelles aires de covoiturage.

En décembre 2022, l'agglomération a engagé les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage des Fangeas située sur la commune de Cussac-sur-Loire. Aujourd'hui, l'aire comprend 37 places dont une PMR, un aménagement paysager va être réalisé et des tables de pique-nique installées.

Une aire spécialement dédiée au covoiturage a été également créée à Brives-Charensac, avenue des Sports, en remplacement du stationnement jusqu'ici pratiqué Place Blanche.

Site Internet : <https://mobilite.lepuyenvelay.fr/>





## Contribuer à la transition écologique et tendre vers un territoire à énergie positive

### Agir pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets

- Réponse à l'appel à projets ACTEE SEQUOIA 3 : en collaboration avec la Communauté de Communes des Sucs, la ville du Puy-en-Velay et la ville d'Yssingeaux, la collectivité a été lauréate d'un appel à projets permettant de financer des études énergétiques sur les bâtiments publics communaux et intercommunaux. Cette aide sera proposée aux communes du territoire sur les années 2022 et 2023.
- Étude réseaux de chaleur : la Communauté d'agglomération a étudié l'opportunité de développer des réseaux de chaleur. Les études ont pour l'instant été réalisées sur les communes du Puy-en-Velay, de Vals-près-le-Puy et de Chaspuzac.
- Distribution du miel aux Restos du Cœur : la Communauté d'agglomération possède 5 ruches pédagogiques sur son territoire. En 2022, leur production de miel (43 kg) a été distribuée aux Restos du Cœur.
- Audits énergétiques des bâtiments intercommunaux : la Communauté d'agglomération poursuit l'étude énergétique de son patrimoine immobilier. En 2022-2023, les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> auront tous été étudiés, permettant la construction d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

### Connaître et favoriser la biodiversité et préserver la qualité paysagère

- Contrat territorial Borne
  - Restauration de la végétation des berges, sur le bassin versant de la Borne (rétablir les potentiels écologiques de la ripisylve en favorisant la diversité des essences et le rajeunissement des peuplements).
  - Gestion des espèces exotiques envahissantes (renouée du japon sur le Dolaizon).
  - Lutte contre l'enrésinement des berges (travaux de recul de résineux et de plantation de feuillus) sur le ruisseau de Moulin et du Chardon.
  - Maîtrise du piétinement et végétalisation des berges.
  - Communication/sensibilisation. Formation des agents du service espaces verts de la ville du Puy-en-Velay pour la gestion de la ripisylve en terrain communal. Plusieurs rencontres ponctuelles avec des riverains ont aussi permis de porter conseil sur la bonne gestion de la ripisylve.
- Contrat territorial « Haut-bassin de la Loire »
  - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (désherbage thermique hebdomadaire durant la période végétative - avril à octobre).
  - Maîtrise du piétinement et végétalisation des berges. 2 points d'abreuvement ont été mis en

œuvre sur la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Ces actions ont eu lieu principalement en zones humides avec la restauration / création de mares, mise en défens des berges lors de présences d'écoulements.

- Restauration de berges et de la ripisylve. Des actions de restaurations de berges en lien avec la maîtrise du piétinement ont eu lieu sur la Laussonne avec mise en place de génie végétal, ainsi que de la restauration de la ripisylve par traitement des arbres morts / sans avenir et bouturage si besoin ont eu lieu sur la Laussonne et la Loire.
- Restauration hydromorphologique. 2 chantiers de restauration hydromorphologiques ont eu lieu en 2022. Le premier sur la Gagne au Pandreaux avec dévégétalisation / scarification des atterrissements et le second sur la Laussonne à Coubon avec un projet comprenant restauration du lit, stabilisation de berges, implantation d'une ripisylve et mise en défens des berges.

#### → Contrat territorial Loire et affluents Vellave

- Maîtrise du piétinement, mise en défens des berges et végétalisation des berges.
- Restauration hydromorphologique et desensésinement sur le secteur amont de l'Arzon, sur le bassin versant de l'Ance du Nord.
- Restauration du ruisseau de l'Aubrigoux.
- Gestion des espèces exotiques envahissantes.
- Inventaire, animation, études et animation foncière pour la préservation et restauration des zones humides sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire d'Espace Naturel (CEN), notamment sur le bassin versant de l'Ance du Nord.
- Restauration de zones humides sur les lieux-dits La Plaine et La Petite Plaine à Rosières, sur la vallée de l'Ance sous maîtrise d'ouvrage du CEN.
- Mise en œuvre d'un plan de gestion sur la zone humide de Bramard.
- Inventaire et restauration des mares en partenariat avec le CEN.
- Valorisation de la zone humide du champ du Cros, création d'un cheminement accessible à tous



- publics et création de panneaux d'information.
- Suivi des espèces patrimoniales, écrevisses à pattes blanches et moules perlières.
- Actions en faveur des acteurs agricoles (création d'un réseau d'acteurs agricoles sur le territoire, accompagnement au changement de pratiques...).

#### → Contrat territorial Haut Allier

- Études des sources de pollutions sur le Rouchoux afin d'améliorer les connaissances de la qualité physico-chimique du cours d'eau pour mettre en place une gestion de la ressource et une protection du milieu adaptée aux problématiques identifiées.
- Inventaire, animation, études et animation foncière pour la préservation et restauration des zones humides sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire d'Espace Naturel (CEN).

### Animer la transition énergétique

- Contrat vert et bleu : sensibilisation des scolaires.
- Réflexion sur la mise en place de corridors écologiques sur la zone urbanisée autour du Puy-en-Velay.





## Protéger les ressources en eau et améliorer leur gestion de manière quantitative et qualitative

### Protéger les milieux aquatiques et favoriser la continuité écologique

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a délégué la gestion des milieux aquatiques sur son territoire. Pour ce qui est de la Loire et ses affluents, la gestion a été confiée à l'EPAGE.

La gestion des milieux aquatiques s'articule autour de contrats territoriaux à l'échelle de bassins versants ou de sous bassins versants.

Les objectifs généraux des contrats territoriaux sont les suivants :

- Travailler à la restauration des masses d'eau déclassées avec une priorité sur les masses d'eau en état moyen.
- Mettre en œuvre le programme de mesures tel que défini dans le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- Favoriser les préservations et la restauration des zones humides.
- Garantir le bon état de l'ensemble des têtes de bassins versants et des cours d'eau.
- Intégrer et accompagner l'agriculture dans une logique de meilleure performance économique et environnementale des exploitations.
- Garantir le lien entre projet de territoire, collectivités locales et préservation de la ressource en eau.

Pour ce territoire, des actions ont été portées par plusieurs contrats territoriaux :

- Le Contrat territorial de la Borne et le Contrat territorial Haut Bassin de la Loire ont laissé la place à un nouveau Contrat territorial « Loire Montagne » en cours d'élaboration en 2022.
- Le Contrat territorial de la Loire Affluents Vellaves pour la partie aval de la Loire depuis la confluence de la Borne.
- Deux Contrats territoriaux existent sur le bassin versant de l'Allier : le Contrat territorial de la Dore porté par le syndicat Mixte du Parc Régional Livradois Forez et le Contrat territorial du Haut-Allier porté par le SMAA.



## Agir pour disposer d'une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante selon les besoins

5 axes stratégiques prioritaires sont en cours en 2022 :

- Sécuriser qualitativement la production de l'eau potable.
- Sécuriser quantitativement la distribution de l'eau potable.
- Améliorer le rendement du réseau.
- Améliorer et sécuriser les stations d'épuration.
- Débattre autour d'une nouvelle tarification.

### → EAU POTABLE

- Exploitation des captages et la protection des zones de captage.
- Production d'eau potable et son traitement.
- Adduction d'eau.
- Exploitation des réservoirs.
- Distribution d'eau.
- Gestion de l'extension et l'exploitation des infrastructures d'alimentation en eau potable.
- Études.

### → ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Exploitation et entretien des réseaux et ouvrages.
- Étude et réalisations de travaux de modernisation et de développement des réseaux.
- Exploitation et développement des installations de traitement.
- Suivi et contrôle des installations de prétraitement.
- Étude et mise à l'enquête du zonage.
- Gestion de l'extension et exploitation des infrastructures d'assainissement.
- Études.

### → EAUX PLUVIALES

- Exploitation et entretien des réseaux et ouvrages.
- Création et entretien des bassins de rétention d'eaux pluviales.
- Étude et réalisation de travaux de modernisation et de développement des réseaux.
- Étude et mise à l'enquête du zonage.
- Gestion de l'extension et exploitation des infrastructures.
- Études.

### → SPANC

- Diagnostic et contrôle du fonctionnement de l'existant.
- Installations neuves et réhabilitations.

À RETENIR EN 2022

5 422 680 m<sup>3</sup>  
distribués aux communes dépendant de l'Agglomération

3 597 151 m<sup>3</sup>  
traités pour les communes de l'Agglo  
dépendant du service assainissement de l'Agglo

Chantiers majeurs en 2022 :

### → EAU

- Captages de Marhus à Saint-Jean d'Aubrigoux, Le Chier à Saint-Privat d'Allier.
- Début de la création d'un deuxième réservoir d'eau à Saint-Anne à Polignac.
- Poursuite de la modernisation des systèmes de traitement de l'eau.
- Poursuite des changements des branchements plomb.
- Reprise des réseaux d'eau : Azanières (Blanzac), Vercingétorix (Craponne-sur-Arzon), Noustoulet (Saint-Germain-Laprade).

### → ASSAINISSEMENT

- Lancement des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Chadrac.
- Diagnostic assainissement sur 34 communes en cours de réalisation.
- Diagnostics assainissement sur communes Arsac-en-Velay/Coubon et Lavoûte-sur-Loire/Beaulieu/Rosières.
- Finalisation de la construction de la station d'épuration de Coubon.
- Création d'un réseau d'assainissement à La Bastide à Saint-Prejet d'Allier.
- Reprise de divers réseaux d'assainissement : Azanières (Blanzac), Vercingétorix (Craponne-sur-Arzon), Noustoulet (Saint-Germain-Laprade).

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) intervient sur 111 communes :

- Elle exploite en régie directe les réseaux de 31 communes.
- Convention de coopération avec le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.
- Conventions pour l'exploitation courante des réseaux avec 3 communes.
- Le SGEV assure pour le compte de la CA l'exploitation des réseaux de 38 communes de l'Ex-SEAVR. La DEA relève les compteurs, gère les abonnés, procède à la facturation...
- 39 Communes extérieures de la CA, sur le périmètre du SGEV : la DEA relève les compteurs, gère les abonnés...



# Valoriser le cadre et la qualité de vie du territoire

## Prévention des inondations

### → Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : 28 actions

La Communauté d'agglomération a été accompagnée par le bureau d'études Artelia pour l'élaboration du Dossier de Programme d'Études Préalables au PAPI (PEP).

Le plan d'actions, composé de 28 actions, dans le cadre du programme d'études, s'articule autour de **5 axes de travail** :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (14 actions).
- Surveillance, prévision des crues et des inondations (2 actions).
- Alerte et gestion de crise (4 actions).
- Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme (2 actions).
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (3 actions).

### → Entretien des gués de la promenade de la Borne

Ces travaux avaient pour objectif de garantir le bon écoulement des eaux et de limiter le risque de submersion au niveau des ouvrages traversant la Borne, aux gué de Massot, gué des vignes et gué Sainte Marie, sur le parcours « des rives de la Borne ».

Dans la continuité de ces travaux, les atterrissements au niveau du seuil présent au-dessus du gué de Sainte Marie ont été scarifiés.

Ces travaux réalisés ont permis de supprimer les atterrissements au droit des ouvrages et assurer l'entretien de la végétation rivulaire.

Ces travaux ont été réalisés en septembre 2022.

Coût : **18 700 €.**

### → Suppression des atterrissements sur la Sumène à Blavozy

Ces travaux réalisés au niveau du pont de la D156 sur la Sumène, ont consisté à redonner de la section hydraulique au cours d'eau en supprimant les atterrissements intervenus sous l'ouvrage notamment depuis la crue de 2020.

Dans la continuité, en aval de l'ouvrage, un atterrissement a été scarifié.

Ces travaux ont été réalisés en septembre 2022.

Coût : **9 550 €.**

### → Entretien des cours d'eau pour la prévention des inondations

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est intervenue pour de la gestion de ripisylve sur des terrains communaux ou intercommunaux. Ce sont notamment environ 30 jours passés par les équipes d'interventions de l'EPAGE sur les territoires à enjeux, à savoir sur Cussac, Rosières, Aiguilhe ou le Puy-en-Velay.



## À RETENIR EN 2022

**BUDGET DU FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATIONS**  
**1,80 M€**  
 dont  
**500 000 €**  
 de reste à charge  
 pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

## INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021

RÉALISATION : 2022

Nombre d'actions définies/PAPI

-

1



## Réduire la production de déchets et en faire une ressource

### À RETENIR EN 2022

**14**  
opérations de sensibilisations soit  
700 usagers informés  
sur la réduction au tri  
et sur le recyclage

**113**  
composteurs et  
**7**  
lombricomposteurs vendus

**54 979**  
gobelets réutilisables prêtés  
aux associations et particuliers

**141 474**  
entrées en déchetteries

### Missions du service

- Prévention des déchets et Économie circulaire
- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Gestion de marchés relatifs à la collecte et au traitement
- Gestion du réseau de 4 déchetteries

COLLECTE EN RÉGIE	EN KG/HAB	QUANTITÉ (EN TONNES)
Collecte sélective emballages et journaux / magazines	45	2 662
Déchets des déchetteries hors gravats	161	9 460
Autres flux (déchets verts des communes + cartons des commerçants)	16	910

## Des réalisations et faits marquants en 2022

### L'Agglo à l'heure des réseaux sociaux

Le service CTD communique via ses propres réseaux sociaux sur les différentes actions mises en place : 239 abonnés LinkedIn, 282 abonnés Facebook, 374 followers Instagram.

### Simplification du geste de tri depuis le 1er octobre 2022

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) sur l'ensemble du territoire national était obligatoire au 1er janvier 2023. La collectivité a fait le choix de débiter cette mise en œuvre au 1er octobre 2022.

- Extension des règles de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac/colonne de tri et développement du recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets...
- Uniformisation des consignes sur le territoire national.
- Augmentation des tonnages d'emballages à recycler et réduction de la part des déchets à enfouir ou à incinérer.

Désormais, 100 % des emballages plastiques et métal, les cartonnettes et les papiers se trient dans un seul et unique contenant : le bac ou le conteneur jaune, enterré ou aérien.

Mi-septembre 2022 envoi d'un courrier d'information accompagné d'un mémo-tri aux usagers de la collectivité.

Depuis mi-novembre 2022, le service collecte passe sur les points de regroupement des bacs de chacune des 28 communes collectées en régie pour adapter les dotations, notamment en augmentant la collecte sélective, et parfois en diminuant les ordures ménagères.

Les nouvelles consignes de tri sous forme de stickers sont apposées sur les bacs de collecte.

### Accompagnement des usagers dans la gestion de leurs biodéchets

L'Agglomération répond à la demande croissante des usagers en terme de gestion des biodéchets.

Il propose à tarif préférentiel des composteurs et lombricomposteurs, et conseille sur la gestion in situ de cette ressource par du compostage individuel, partagé ou autonome.

(Pour les autres communes de l'agglomération, les SICTOM proposent également des composteurs).

### APRÈS LE GESTE DE TRI



**65 %**  
des emballages en plastique  
sont recyclables



**15 %**  
bénéficient  
de nouvelles filières de recyclage  
en flux-développement



**20 %**  
ne sont pas recyclables

## À RETENIR

  
Le périmètre  
du SYMPTTOM élargi  
regroupe  
**149**  
communes  
pour environ  
**200 000**  
habitants

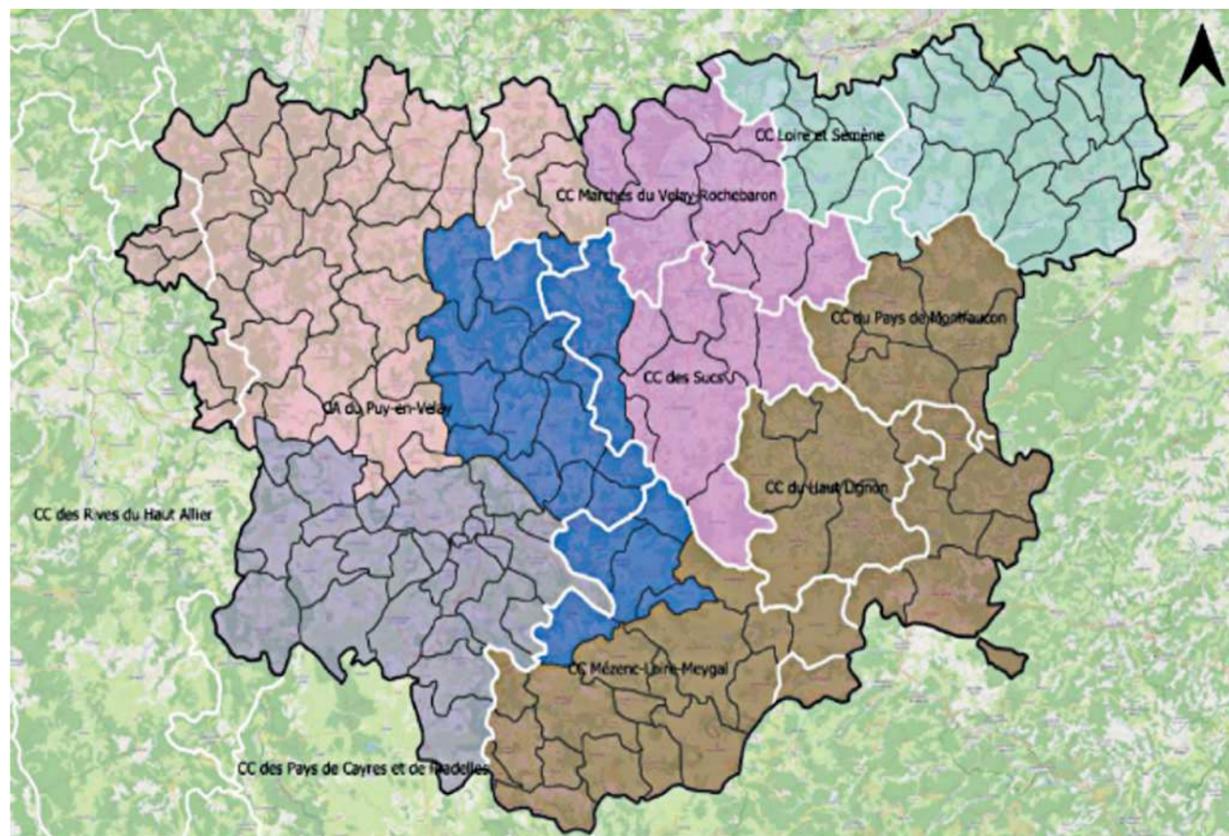
Prévenir, traiter localement les déchets et améliorer la qualité du tri pour réduire les déchets ultimes et maîtriser les coûts

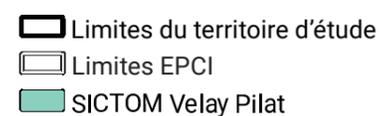
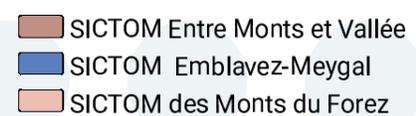
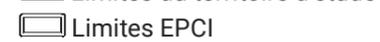
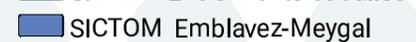
### Extension du périmètre du SYMPTTOM (Syndicat Mixte Pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures Ménagères)

À l'issue d'une étude lancée en 2020, il a été décidé d'élargir le périmètre du SYMPTTOM pour l'exercice de la compétence « traitement des déchets ménagers » à savoir le traitement des ordures ménagères et le tri sélectif.

Ce dispositif est opérationnel depuis le 1er juin 2022, l'objectif étant d'unifier le traitement des déchets ménagers sur le département (hors secteur Haut Allier et Brivadois) et de mettre en place un dispositif local, pérenne et à coût maîtrisé.

### Périmètre du SYMPTTOM élargi (149 communes pour environ 200 000 habitants)



 Limites du territoire d'étude  
 SICTOM Entre Monts et Vallée  
 CA Le Puy-en-Velay  
 Limites EPCI  
 SICTOM Emblavez-Meygal  
 SYMPTTOM  
 SICTOM Velay Pilat  
 SICTOM des Monts du Forez

Carte issue de l'étude ELCIMA sur « l'Étude de la faisabilité dans le cadre du regroupement de collectivités pour le traitement des déchets »

Valoriser les déchets par le réemploi, le recyclage pour favoriser une économie circulaire

Le service CTD a engagé 2 axes de réflexion pour valoriser les déchets produits par nos ressources :

- La réutilisation des eaux de piscines et des toitures pour permettre le lavage des voiries et des véhicules, ou encore l'arrosage d'espaces verts,
- La promotion du bois local dans la fabrication de composteurs via une entreprise adaptée locale.

Pour définir sa stratégie en termes d'économie circulaire, l'Agglomération s'appuie sur le référentiel Économie Circulaire de l'ADEME et ses points indicateurs.





**Tendre**  
vers un meilleur  
service  
au public



# Agir pour la cohésion sociale, une économie sociale et solidaire et maintenir une offre de santé

## Agir pour l'insertion et l'égalité d'accès à l'emploi

L'habilitation obtenue en 2022 « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » du Puy-en-Velay : Un tremplin pour accélérer l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

### → Territoire Zéro Chômeur, un projet sous le sceau de la concertation

L'expérimentation TZCLD vise à démontrer qu'il est possible de trouver un emploi à toute personne volontaire sans surcoût. La concertation territoriale est inhérente au projet.

Un espace de concertation entre prescripteurs, la **commission emploi**, permet d'orienter les personnes éloignées de l'emploi vers ce qui correspond le mieux à leur profil, IAE, économie conventionnelle ou Entreprise à But d'Emploi (EBE).

Un deuxième espace de concertation territoriale regroupant des acteurs socio-économiques, la **commission activités**, permet de veiller au respect du principe de non-concurrentialité des activités créées et développées par l'EBE et de s'assurer que celles-ci répondent aux besoins identifiés du territoire.

Une troisième instance décisionnaire et élargie à tous les acteurs du territoire en lien avec TZCLD, discute et valide les propositions des commissions emploi et activités. Il s'agit du **Comité Local pour l'Emploi**.

### → La concrétisation de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) ; des créations d'emplois sans surcoût axées sur l'économie circulaire

Après l'habilitation du territoire le 21 décembre 2022, l'entreprise à but d'emploi nommée Les Ateliers Anciens ouvrira en 2023 avec un directeur et un encadrant. Elle proposera à ses salariés des CDI à temps choisi.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'entreprise sont financées par le biais de la réaffectation des coûts du chômage (prestations sociales). Elles sont donc largement prises en charge par le soutien de l'État et du Département.



## Renforcer le lien social et accompagner les populations fragiles

### Financer les acteurs qui contribuent au respect des valeurs de cohésion sociale

Dans un périmètre englobant toute la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, **37 projets de structures associatives ont été financés** au titre de l'appel à projet cohésion sociale 2022.

Cet appel à projet englobe tous les projets pouvant porter des valeurs de cohésion sociale telles que la solidarité, le vivre-ensemble, l'équité, le bien-être social, etc.

### Soutenir les populations fragilisées à l'aide du contrat de ville

Dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, Guitard et Val Vert, désignés par le contrat de ville, la Communauté d'agglomération a apporté son soutien aux associations avec une mise en avant de piliers prioritaires tels que la cohésion sociale, l'emploi/le développement économique et le cadre de vie/renouvellement urbain.

Au total, **55 actions entrant dans les conditions établies par le contrat de ville en cours ont été subventionnées**.

Le contrat de ville permet de réunir de multiples acteurs du territoire qui agissent ensemble dans un but commun d'aide aux populations défavorisées des QPV.

Le pilier cohésion sociale a contribué au financement d'une grande partie des projets comme :

- Les moments « café-couture » encadrés par la Régie de quartier qui permettent de renforcer le lien social autour d'une activité de couture (**pilier cohésion sociale**).
- L'atelier radio de la Calligramme permettant à des jeunes du Relais Ados de créer ensemble une émission radio de A à Z qui sera diffusée l'année suivante sur FM 43 (**pilier développement économique, emploi**).
- L'embellissement des balcons mis en œuvre par le conseil citoyen de Guitard permettant une amélioration du cadre de vie dans le quartier de Guitard (**pilier cadre de vie**).

### Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

L'école étant un lieu d'émancipation pour la jeunesse et de prise de conscience de la citoyenneté, il est important pour l'Agglomération de participer à l'amélioration du rapport entre les enfants et l'école, mais aussi à contribuer à un meilleur rapport des parents avec le parcours scolaire de leur enfant. Cet accompagnement se fait par le biais du contrat de ville.

Ainsi, l'Agglomération accompagne financièrement des structures dans leurs projets périscolaires entrant dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire.

Au printemps 2022, l'équipe de l'accueil de loisirs du Val-Vert a notamment permis à des enfants de l'école Édith Piaf du Val Vert de créer leur propre course d'orientation à la Pinatelle du Zouave avec pour particularité de permettre à la petite enfance ne sachant pas encore lire de pouvoir faire cette course.

À RETENIR EN 2022

121 600 €  
de financement total  
pour  
37 projets  
de structures associatives,  
soit environ 36 % de plus  
que l'année dernière (89 400 €)

94 700 €  
de financement total  
pour  
55 actions  
entrant dans les conditions établies  
par le contrat de ville en cours,  
soit environ 19 % de plus  
que l'année dernière (79 660 €)



INDICATEURS COHÉSION SOCIALE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Montant des subventions globales versées aux associations / cohésion sociale	-	121 600 €

## À RETENIR EN 2022

Obtention  
d'une enveloppe  
complémentaire de  
**1 M€**  
(LEADER)

Suivi régulier de  
**26**  
porteurs potentiels  
de projets

**2**  
installations  
de médecins  
(MSP Guitard et MSP  
Allègre)

**4**  
maisons de santé suivies  
(MSP Guitard, Craponne,  
Le Pensio, La Chaise  
Dieu)

## Maintien et développement de l'offre de santé en partenariat avec le Pays du Velay

### Faits marquants en 2022 :

- Création du groupement action locale Haute Loire pour porter la candidature Leader 2023-2027 avec comme stratégie départementale « investissons aujourd'hui dans la transition en Haute Loire, dessinons demain ».
- Participation au salon JUMGA à Clermont-Ferrand (salon pour les internes).
- Participation aux remises de diplômes au CHU de Clermont-Ferrand et accueil de fin de semestre au CHER Le Puy-en-Velay,
- Organisation d'une journée « internes chirurgiens-dentistes » au Puy en collaboration avec URPS.
- En 2022 amorce d'un plan stratégique pour l'accueil des professionnels de santé avec le département et les autres Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).



### INDICATEURS MISSION SANTÉ

ANNÉE DE  
RÉFÉRENCE :  
2021

RÉALISATION :  
2022

Nombre d'installations/professionnels de santé

4

1



## Soutenir les familles et améliorer les services à la population

Construction, aménagement, animation et gestion des Relais Petite Enfance, des lieux d'accueil enfants-parents, des crèches, des micro-crèches et des jardins d'enfants.

### Nombre de structures :

- 1 Relais Petite Enfance avec 3 antennes.
- 1 Lieu d'accueil enfants-parents avec 3 antennes ouvertes toutes les semaines (Brives-Charensac, Saint Hostien et Le Puy-en-Velay).
- 10 multi-accueil en gestion directe (229 places).
- 12 crèches ou micro-crèches en marché ou délégation de service public (160 places).
- 1 crèche hospitalière (40 places).
- 1 micro-crèche à vocation d'insertion professionnelle gérée par la mission locale (6 places).
- 1 micro-crèche privée à Saint-Privat-d'Allier (6 places).

### Faits marquants 2022 :

- Analyse des besoins sociaux et signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales permettant le financement en partie des structures « petite enfance et jeunesse du territoire » (crèches, relais, LAEP, ALSH, centres sociaux)
- Travail sur la mise en conformité avec la nouvelle réglementation pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (taux d'encadrement, référent santé et accueil inclusif, référentiel bâtimentaire...)
- Finalisation du projet éducatif, social et de développement durable des structures petite enfance.
- Poursuite des séances d'analyse des pratiques professionnelles et des formations en intra dans les crèches (aménagement de l'espace, haptonomie, prévention des risques liés au travail auprès des enfants, hygiène et sécurité alimentaire dans les crèches...)
- 21 ans des Petits Moussets.

## À RETENIR EN 2022

**661**  
naissances  
(764 en 2021)

**555**  
demandes d'accueil  
(652 en 2021)

**283**  
assistantes maternelles en activité  
(292 en 2021)

**4**  
maisons  
d'assistantes maternelles

→ **Ateliers Snoezelen proposés aux assistantes maternelles** : Sur le dernier trimestre 2022, 13 assistantes maternelles, exerçant sur les communes du Puy en Velay, Vals près le Puy, Loudes, Chaspuzac et Bains, ont eu l'occasion de participer à trois temps d'initiation à la notion Snoezelen (approche théorique, fabrication et de confection de matériel sensoriel, matinée d'échanges sur la pratique, le positionnement et un retour d'expériences).

→ **Conférence autour de l'épuisement parental** : Cette année 2022, la conférence mise en place par la coordinatrice parentalité du service petite enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a porté sur « prendre soin de soi pour bien prendre soin de son enfant ». 73 familles et/ou professionnels étaient présents.

→ **Spectacle de Noël de la crèche de Brives** : Le spectacle de Noël de la Petite Maison Bleue est l'une des deux fêtes annuelles organisées par les professionnels de la crèche de Brives-Charensac. Il s'agit d'un événement convivial où petits et grands sont invités à s'émerveiller, chanter ou encore festoyer avec leurs proches et les professionnels de la petite enfance.



### Élaborer et mettre en œuvre une stratégie partenariale et transversale pour développer les services aux familles et à la population

→ Analyse des besoins sociaux et mise en place d'une convention territoriale globale : action terminée fin 2022.

### Développer le service des lieux d'accueil enfants-parents et les actions de soutien à la parentalité

→ Développer le maillage territorial (ouverture d'antennes supplémentaires du Lieu d'Accueil Enfants-parents).

→ Mettre en place des actions de soutien à la parentalité (conférence, ateliers parents-enfants) en cours.

### Assurer la qualité et la diversité des modes d'accueil de la petite enfance

→ Élaborer le projet éducatif global des structures petite enfance en l'inscrivant dans une logique de développement durable.

→ Mettre en place des bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et sensibiliser les enfants.

→ Conseiller les communes pour favoriser l'implantation des Maisons d'Assistants Maternels (2 dossiers étudiés en 2022 avec ouverture prévue en 2023 pour une MAM à Blavozy et une à Solignac sur Loire).



INDICATEURS PETITE ENFANCE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Nombre de places d'accueil (EAJE en régie)	226	229
Nombre de places d'accueil (EAJE associatifs)	198	160
Nombre d'enfants accueillis (EAJE en régie)	544	569
Nombre d'enfants inscrits par place/Taux de rotation	2	2,4
Nombre de demandes d'accueil enregistrées via le guichet petite enfance	666	555
Nombre de lieux LAEP ouverts	3	3
Nombre de familles utilisatrices des LAEP	119	115
Volume d'heures d'ouverture	318	378



## Faciliter l'accès des services aux publics

### Gestion et animation de la Maison France Services communautaire

La Maison France Services de Craponne, labellisée en 2020 a pour mission essentielle de recevoir et d'aider les particuliers d'un secteur géographique élargi, dans leurs démarches administratives quotidiennes.

Les 3 agents d'accueil formés par les partenaires, assurent l'accompagnement des usagers dans ces démarches essentiellement via internet.

France Services propose des informations et une médiation vis-à-vis des services publics de l'État et des différents organismes, qui permettent d'éviter un déplacement jusqu'au Puy-en-Velay. Ce service s'adresse surtout à ceux n'étant pas équipés en outils informatiques, les maîtrisant peu ou mal ou encore n'ayant pas de liaison informatique satisfaisante.

L'équipe de 3 agents (2 ETP) a été renforcée en 2021 par un 1er conseiller numérique et un second en 2022.



La Maison France service accueille des permanences de la DGFiP, la Mission locale du Velay, CAP Emploi, ERGALIS SELPRO (agence d'intérim de St Bonnet le Château).

La Maison France Services propose en outre la mise à disposition, à titre gratuit, de bureaux et salle de réunion (ou activités) pour les associations et organismes à but non lucratif. Ces locaux pouvant être également loués à des organismes constitués. Une solution visio conférence est accessible dans la salle de réunion.

La Maison France Services gère depuis fin 2021 un espace de travail partagé « CoWork de la gare » qui prend son essor en 2022, accueillant étudiants, actifs ou entreprises.

#### À RETENIR EN 2022



**RECRUTEMENT**  
d'un second conseiller numérique en juillet 2022  
permettant d'augmenter le nombre de permanences et ateliers (novembre 2022)



**CRÉATION**  
d'un espace adjacent aux locaux France Services pour accueillir le bureau d'informations touristiques de Craponne



**JOURNÉES PORTES OUVERTES**  
du 11 au 14 octobre 2022 à la MFS de Craponne (événement initié au niveau national) avec la présentation de France Services et ses missions, des rencontres avec les conseillers numériques, COPIL 2021, animations...

**À RETENIR EN 2022**

**841**  
accompagnements

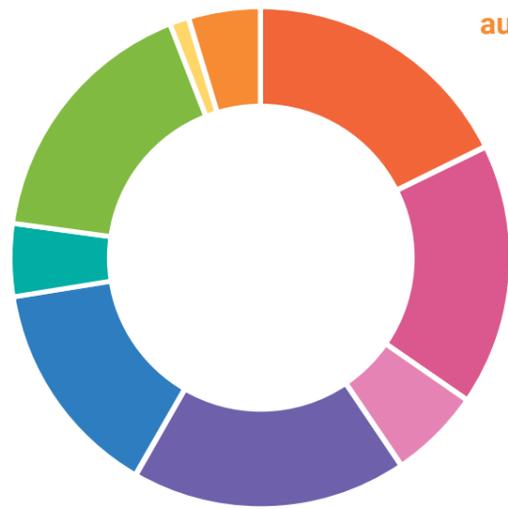
**Accompagner la population dans ses démarches**

Le rôle du conseiller numérique : il se doit de rendre autonome les publics sur le numérique en leur proposant des séances individualisées et / ou des ateliers numériques avec des thèmes communs.

**Thèmes numériques d'un Conseiller Numérique :**

- Accompagner les publics vers une utilisation en autonomie de leurs outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones).
- Initiation à l'informatique, prise en main, découverte de l'environnement (ordinateur, smartphone, tablette...).
- Naviguer sur internet, en toute sécurité et reconnaître les vraies informations.
- Connaître et faire connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.
- Gestion d'une boîte mail (envoyer, recevoir, cybersécurité, arnaques, gérer mes contacts...).
- Initiation au traitement de texte, apprendre les bases, rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation...
- Installer et utiliser des applications sur son smartphone ou sa tablette.
- Création et gestion de contenus numériques, gestion de mes dossiers (Stocker, ranger et partager).
- Initiation et découverte des nouvelles technologies numériques (impression 3D réalité virtuelle, intelligence artificielle, lecture augmentée, robotique, programmation...).

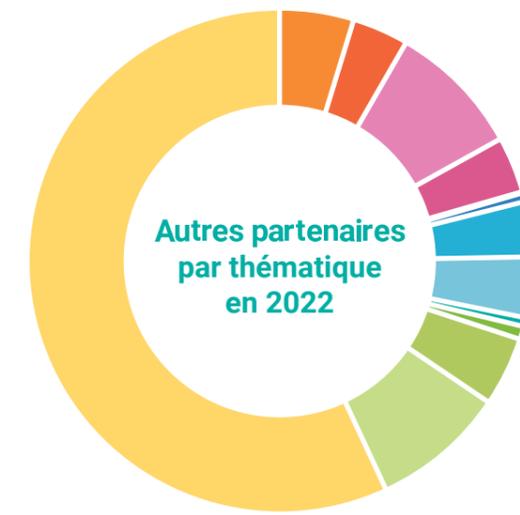
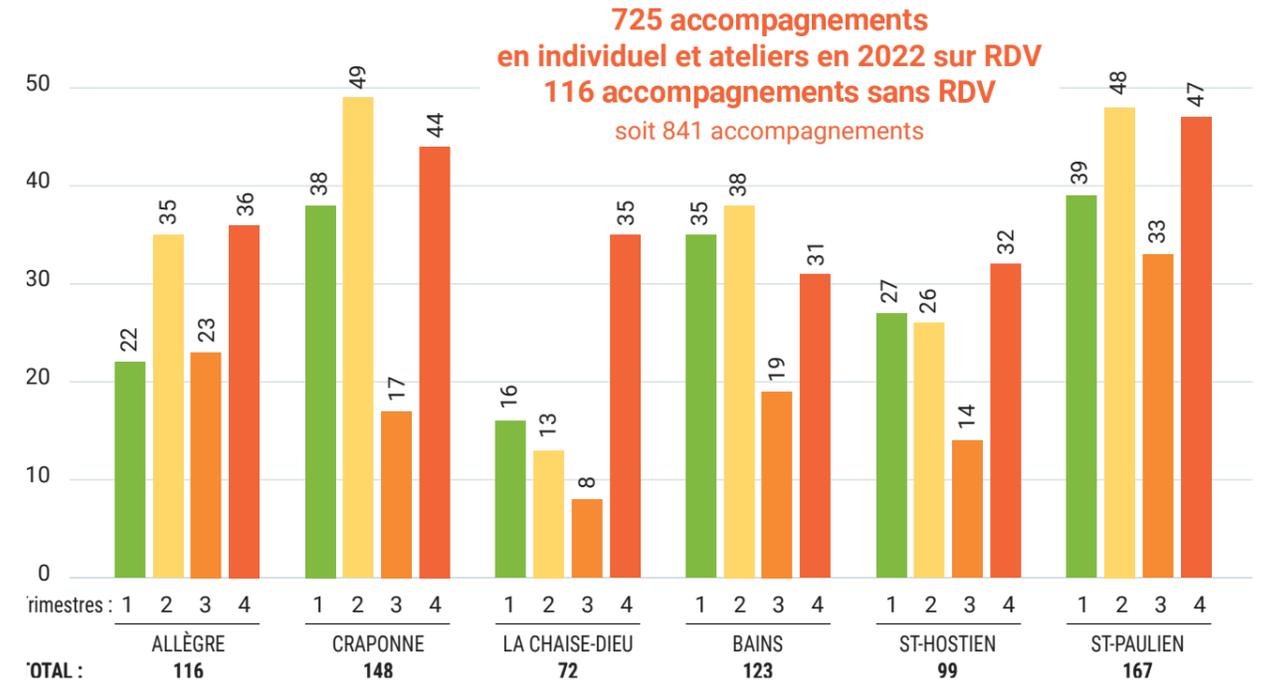
**Participation aux ateliers réalisés en 2022**



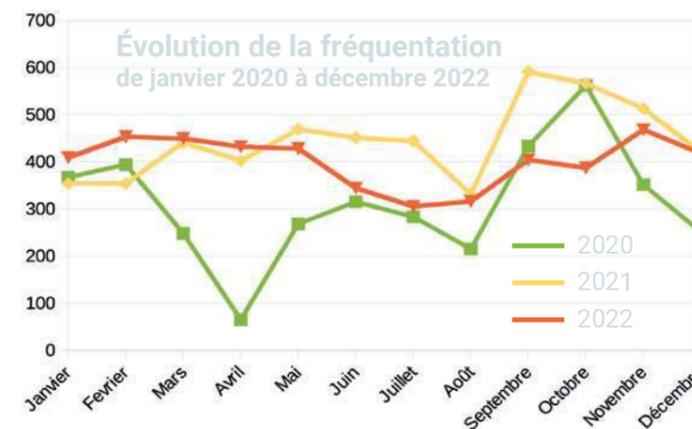
- Applications utiles smartphones / tablettes / 30
- Comprendre les réseaux sociaux / 29
- Création montage vidéo / 10
- Bien naviguer sur internet / 30
- Mails : les pièces jointes / 24
- Création page internet / 8
- Cybersécurité et arnaques mails / 29
- Impression 3D / 2
- Programmation robots / 8



- Niveau 1 : Ordinateur / 45
- Niveau 2 : Ordinateur / 42
- Niveau 1 : Traitement de texte / 21
- Niveau 2 : Traitement de texte / 5
- Niveau 1 : Création d'un tableau de budget / 19
- Niveau 1 : Tablette / 29
- Niveau 2 : Tablette / 4



- Emploi et insertion / 98
- Santé / 75
- Micro-crédit, surendettement / 5
- Inclusion numérique / 175
- Tourisme et culture / 74
- Alimentaire / 2
- Environnements déchets / 8
- Banque et mutuelle / 77
- Développement économique et accompagnement d'entreprise / 85
- Covid 19 / 8
- École, petite enfance et jeunesse / 18
- Services publics régaliens / 92
- Social, solidarité, retraite / 175
- Logement\*, énergie, mobilité / 1178 (\* dont 557 de Prim'Rénov ou CEE)



**Tranches d'âge des usagers**



- 60 ans et plus / 75 %
- 35-60 ans / 19 %
- 18-35 ans / 1 %
- 12-18 ans / 2 %
- -12 ans / 0 %

## À retenir en 2022

### Formation du second Conseiller Numérique

Avec l'organisme de formation WebForce 3 (académie du numérique) pour préparation à l'examen CCP1 : « responsable d'espace de médiation numérique »

→ 350 heures de formations de juillet à début novembre 2022.

→ Réussite à l'examen.

### Inclusion numérique

Dans le cadre du déploiement « plan de relance », une mesure relative à l'outillage de la médiation numérique a permis l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de matériel reconditionné. Ce matériel est destiné aux ateliers et permanences des 2 conseillers numériques. Ce sont ainsi 18 PC portables et 4 tablettes qui ont pu être achetés pour un montant de 8 653,74 €. La subvention attribuée, s'élève à 6 922,99 €.

### Actions auprès du public - Rendez-vous individuel et Ateliers numériques collectifs

→ Mise en place d'un double planning par trimestre (1 par conseiller numérique) sur les communes de Craponne-sur-Arzon, La Chaise Dieu, Allègre, Saint-Hostien, Saint-Paulien, Bains

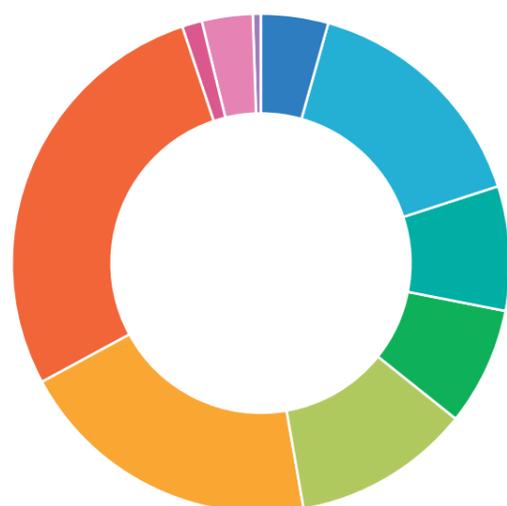
→ Journée formation « le numérique de demain » avec le public des 11-16 ans à Craponne-sur-Arzon (juillet 2022)

### Actions globales : Création d'un réseau de partenaires sociaux

→ Création d'un réseau de partenaires sociaux au niveau du territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec les CCAS, les centres sociaux autour des Conseillers Numériques en places.

Évolution de ce réseau vers des demi-journées d'ateliers de sensibilisation au numérique (1ère journée le 10 mai 2022) pour appréhender les publics arrivant dans ces lieux et ayant des questions sur le numérique.

Nombre des demandes par partenaire national en 2022



- Pôle emploi / 74
- CNAM / 266
- MSA / 137
- CAF / 130
- CARSAT / 196
- DGFIP / 337
- Ministère Intérieur (ANTS) / 472
- Ministère Justice (Tribunal judiciaire) / 22
- La Poste / 56
- Actes d'état civil / 9

INDICATEURS APPUI AU TERRITOIRE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Nombre d'utilisateurs de la Maison France Services	5 336	4 395
Nombre de bénéficiaires/conseiller numérique	180 (02/07/21 au 31/12/21)	841





## Animer le territoire

### Missions principales

- Le développement de liens sociaux et intergénérationnels.
- Le développement de la dimension ludique et du livre sur l'ensemble des territoires de l'Agglomération.
- La valorisation et la transmission de la culture ludique et de la lecture.
- La reconnaissance de Lud'Agglo comme équipement d'intérêt communautaire dans une démarche de développement durable.
- L'animation du réseau des bibliothèques du territoire.

### Chiffres clés

#### → Ludothèque

- Accueil tout public : 528 heures par an
- Fréquentation : 5175 personnes en 2022, tous publics cumulés
- 1 205 prêts de jeux
- Accueil des structures (hors accueil public) : 11 structures accueillies qui représentent 253 heures d'animation et 236 heures de préparation soit un total de 489 heures réparti sur 236 séances.

#### → Animations extérieures

- 1 séance pour 3 heures d'animation effectuée par le ludothécaire.

#### → Lecture Publique

- 56 bibliothèques et points lectures sur l'ensemble du territoire.
- 36 salariés et 235 bénévoles animent les bibliothèques.

### Mettre en réseau les bibliothèques du territoire grâce à une politique d'animation

Poursuite des projets EAC dans le cadre de la convention 2020-2023,

Mise en place du projet « Lecture et tous-petits » dans 5 bibliothèques du territoire,

Projet destiné en priorité aux tous-petits, élaboré à partir du travail d'Anne Letuffe.

Le projet comprenait :

- un temps de médiation autour d'un album, assuré par les équipes des bibliothèques.
- l'exposition-jeu itinérante, prêtée par l'atelier du poisson soluble et installée dans chaque bibliothèque participante.

- une rencontre et un atelier artistique avec l'autrice-illustratrice.

8 classes et 1 groupe de centre de loisirs ont ainsi rencontré Anne Letuffe soit 132 élèves. Une rencontre enfants parents a également été organisée à la bibliothèque du Puy. L'exposition Je suis Tout a circulé dans les 5 bibliothèques participantes et a attiré l'attention d'environ 2900 visiteurs, tous publics confondus.



### Organiser la ludothèque à l'échelle de tout le territoire

Projet phare en 2022, la ludothèque communautaire a investi un nouveau local de plus de 500 m<sup>2</sup> situé à Brives Charensac. Ce projet est né de l'envie de réunir dans un même lieu deux pôles du service Lud'Agglo. D'une part, la ludothèque l'Aire de jeux, fruit d'un partenariat entre la Communauté d'agglomération et l'association Pont des Ludes et d'autre part le Centre Ressources, lieu d'accueil des points relais jeux et du stockage des jeux.

Ce déménagement de l'Aire de jeux a permis de doubler la surface accessible au public et la mise en place d'un espace motricité, espace auparavant absent de la ludothèque par manque de place. L'Aire de jeux propose au public 6 espaces de jeux distincts dont le thème et le matériel choisis sont régulièrement renouvelés. La zone d'emprunt rassemble environ 1 600 jeux et jouets disponibles à l'emprunt.

Ce lieu est également partagé avec le Relais Assistantes Maternelles et le lieu d'accueil enfants parents Le Patio. C'est donc une offre complète, pour tous les âges qui est proposée aux usagers.

Le Centre Ressources a investi la partie garage du local, passant d'une superficie de 100 à environ 250 m<sup>2</sup> consacrée au stockage des jeux. Ce lieu facilement accessible permet de faciliter l'accueil des points relais jeux et de leur proposer un meilleur service. Au total, plus de 4 000 jeux et jouets sont à la disposition des usagers et des points relais.

L'Aire de Jeux a rouvert ses portes au public le 1er mars 2022.



### Accompagnement du réseau des bibliothèques en Emblavez

La Communauté d'agglomération finance un programme d'animation pour le réseau des bibliothèques de l'Emblavez.

#### Animations 2022 :

- Accueil de trois autrices illustratrices dans les écoles de l'Emblavez : 13 classes concernées soit 200 élèves.
- 2 ateliers « création de livre » : 24 personnes au total.
- 2 ateliers « pop-up » : 24 personnes au total.
- Le spectacle de conte « Jack et le Haricot magique » par François Vincent : 30 personnes.
- Le spectacle de contes pour tout-petits, « Caché », par Barbara Glet : 35 personnes.
- 2 spectacles-atelier d'écriture « Les machines de Sophie » par la Compagnie La boîte à spectacle : 30 personnes au total.
- 1 conférence et projection de photos par Rémi Flament, photographe spécialisé dans les grottes : 80 personnes.
- 1 projection de film sur la loutre de la Loire, suivie par une discussion par Jean Baptiste Bor : 80 personnes.



INDICATEURS LUDOTHÈQUE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021	RÉALISATION : 2022
Nombre de prêts dans la ludothèque	615	621 584 aux familles 167 aux structures



**Réalisation :**  
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay  
Juin 2023  
04 71 04 37 00 - [www.agglo-lepuyenvelay.fr](http://www.agglo-lepuyenvelay.fr)

**Contact :**  
Service Appui aux Territoires  
04 43 18 01 04

**Crédit photos :**  
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay /  
Service Communication et service Attractivité,  
Gaillard, D. Gonthier, L. Olivier, C. Rablat, G. Reboisson, G. Roubin  
Couverture : Laurence Barruel

**Sources carto :**  
Service SIG

**Conception, création et réalisation :**  
Anne Mozin - 06 99 21 52 97  
**Impression :**  
Agence iBiz - [contact@ibiz.fr](mailto:contact@ibiz.fr)

Impression 150 exemplaires.  
Certification FSC



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY**

16 place de la Libération - BP 50085 - 43003 le Puy-en-Velay Cedex

04 71 04 37 00 - [contact@agglo-lepuyenvelay.fr](mailto:contact@agglo-lepuyenvelay.fr)

[www.agglo-lepuyenvelay.fr](http://www.agglo-lepuyenvelay.fr)